

ÉDITION
SPÉCIALE



VERS DEMAIN

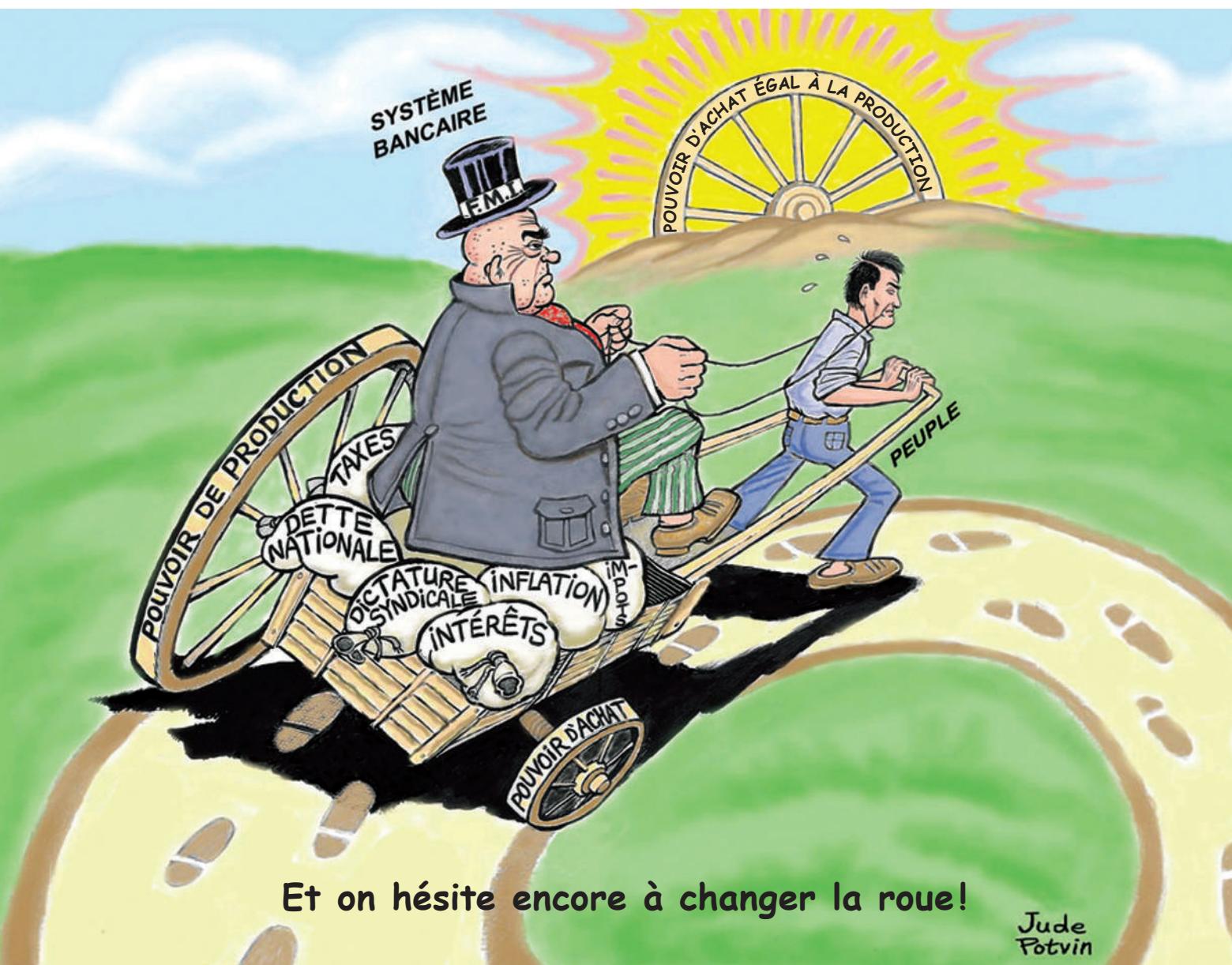
POUR LE TRIOMPHE DE L'IMMACULÉE

79e année. No. 947

mars-avril 2018

4 ans: 20,00\$

Un nouveau système financier efficace au service des producteurs et consommateurs



Et on hésite encore à changer la roue!

Jude
Potvin

Édition en français, 78e année.

No. 947 mars-avril 2018

Date de parution: mars 2018

1\$ le numéro

Périodique, paraît 5 fois par année

Publié par l'Institut Louis Even pour la Justice Sociale

Tarifs pour l'abonnement

Canada et États-Unis, 4 ans.....	20,00\$
2 ans.....	10,00\$
autres pays: surface, 4 ans.....	60,00\$
2 ans.....	30,00\$
avion 1 an.....	20,00\$

Bureau et adresse postale

Maison Saint-Michel, 1101, rue Principale
Rougemont, QC , Canada – J0L 1M0
Tél: Rougemont (450) 469-2209, Fax: (450) 469-2601
Tél. région de Montréal (514) 856-5714

site internet: www.versdemain.org

e-mail: info@versdemain.org

Imprimé au Canada

POSTE-PUBLICATION CONVENTION No. 40063742
Dépôt légal – Bibliothèque Nationale du Québec

Directrice: Thérèse Tardif

Rédacteur: Alain Pilote

Retournez toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à: Journal Vers Demain, 1101 rue Principale, Rougemont, QC, Canada, J0L 1M0

Tarifs et adresses pour l'Europe

Prix: Surface, 1 an 10 euros. — 2 ans 20 euros
 4 ans 40 euros

Avion, 1 an 15 euros - 4 ans 60 euros

France et Belgique: Ceux qui désirent s'abonner ou se réabonner à la revue Vers Demain doivent libeller leur chèque au nom de Pèlerins de saint Michel et faire le virement en France au C.C.P. Nantes 4 848 09 A et donner leurs coordonnées par Tél/Fax au 03.88.94.32.34, ou par la poste à: Pèlerins de saint Michel
5 de la Forêt, 67160 Salmbach, France

Pour rejoindre Christian Burgaud,

notre Pèlerin de saint Michel en Europe:

cburgaud1959@gmail.com

47 rue des Sensives

44340 Bouguenais, France

Portable: 06 81 74 36 49

Suisse: Libellez et adressez vos chèques à:

Thérèse Tardif C.C.P. 17-7243-7

Centre de traitement, 1631-Bulle, Suisse

Fax Canada 450 469 2601 — Tél. 450 469 2209

e-mail: info@versdemain.org

th.tardif@versdemain.org

VERS DEMAIN

Un journal de patriotes catholiques pour le règne de Jésus et de Marie dans les âmes, les familles, les pays

Pour la réforme économique du Crédit Social en accord avec la doctrine sociale de l'Église par l'action vigilante des pères de famille et non par les partis politiques

Sommaire

- 3 Appliquer la doctrine sociale de l'Église. *Alain Pilote***
- 4 Message pour le Carême 2018 *Pape François***
- 6 «Nous devons être des guerriers» *Jim Caviezel***
- 8 La toute-puissante dictature de l'argent. *Louis Even***
- 10 Il est urgent de mettre fin au scandale de la pauvreté. *Alain Pilote***
- 14 «Nous sommes venus et nous avons cru». *Mgr Fridolin Ambongo***
- 15 à 43 Un nouveau système financier efficace. *Louis Even***
- 44 Protéger l'enfant à naître *Mgr Lionel Gendron***
- 45 À la défense d'*Humanae vitae* *Saint Jean-Paul II***
- 46 Ce qui rend une famille sainte *Pape François***
- 47 Prions pour nos défunts**



www.versdemain.org

Pour ceux d'entre vous qui ont accès à l'internet, nous vous encourageons fortement à visiter notre site Web, qui donne une multitude de renseignements sur notre oeuvre. Vous pouvez même payer votre abonnement et faire vos dons en ligne par PayPal ou carte de crédit. C'est un moyen facile et sécuritaire pour renouveler votre abonnement.



Éditorial

Appliquer la doctrine sociale de l'Église

Le Carême est un temps privilégié pour se convertir (du latin *convertere*, se tourner vers), donc, se tourner vers Dieu et abandonner le chemin du mal. Pour nous corriger de nos défauts et penchants mauvais, et obtenir la force de résister aux tentations, l'Évangile nous propose trois moyens traditionnels: la prière, le jeûne, et l'aumône. Mais pour une vraie conversion, le carême doit être plus que cela: il s'agit de renoncer à soi-même, à son égoïsme, et de s'ouvrir aux autres, à leurs besoins, rendre les autres heureux.

On peut lire dans Isaïe (58, 6-7) ces paroles de Dieu: «**Le jeûne qui me plaît, c'est faire tomber les chaînes injustes, délier les attaches du joug, rendre la liberté aux opprimés, briser tous les jougs, partager ton pain avec celui qui a faim, accueillir chez toi les pauvres sans abri, couvrir celui que tu verras sans vêtement, ne pas dérober à ton semblable.**»

S'ouvrir aux autres, à ceux dans le besoin, ne pas rester indifférents devant la misère de notre prochain. Comme le dit le Pape François dans son message de Carême 2018, «ce qui éteint la charité, c'est avant tout l'avidité de l'argent, «la racine de tous les maux» (voir page 4). Saint Maximilien Kolbe, le grand martyr polonois, avait dit lui aussi que le plus grand péché du vingtième siècle était l'indifférence. C'est aussi le péché de notre siècle actuel (voir page 6).

Selon le sociologue suisse Jean Ziegler, rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation entre 2000 et 2008, 100 000 personnes meurent de faim tous les jours dans le monde, dont 37 000 enfants en bas de 10 ans, soit un enfant qui meurt de faim toutes les 5 secondes. Selon le *World Food Report* de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) au début de 2008, l'agriculture mondiale pouvait alors nourrir 12 milliards de personnes (pour une population mondiale d'environ 6,3 milliards à la même époque. Puisqu'il y a assez de nourriture pour tous, mais que des milliers d'enfants meurent de faim malgré tout, Ziegler conclut que «les enfants qui meurent de faim sont assassinés. C'est le scandale de notre siècle.»

Quiconque en effet a un cœur et un tant soit peu de compassion ne peut rester indifférent devant un tel scandale. Si ces enfants meurent de faim alors que la nourriture existe, c'est que leurs parents n'ont pas l'argent, le pouvoir d'achat nécessaire pour se procurer cette nourriture. C'est le «système financier actuel qui est assassin et satanique», pour citer les paroles de Mgr Fridolin Ambongo, nouvel évêque coadjuteur de l'archidiocèse de Kinshasa en RDC (voir page 14). Et Mgr Ambongo se réjouit de ce que Vers Demain

y apporte une solution, «une découverte merveilleuse qu'il appuie de toutes ses forces».

L'Église non plus ne peut rester indifférente à des situations telles que la faim dans le monde et l'endettement, qui mettent en péril le salut des âmes, et c'est pourquoi elle a développé, surtout depuis le pape Léon XIII en 1891, un ensemble de principes connus sous le nom de «doctrine sociale de l'Église» qui, s'ils étaient mis en pratique, amèneraient le bonheur de tous les peuples.

Comme on peut le voir en page 10 et suivantes, l'Église a des paroles très fortes pour dénoncer le système financier actuel, le Pape François parlant par exemple d'un «**terrorisme de base qui émane du contrôle global de l'argent sur la terre et menace l'humanité tout entière**», ajoutant que

ciale de l'Église et le magistère de mes prédécesseurs se rebelle contre l'argent idole qui règne au lieu de servir, tyrannise et terrorise l'humanité.» Au cours de l'histoire, plusieurs chefs d'État ont aussi dénoncé cette toute-puissante dictature bancaire, au-dessus des gouvernements (voir page 8).

L'Église catholique romaine demande donc, entre autres, une réforme des systèmes financiers et économiques, afin qu'ils soient mis au service de l'homme. L'Église propose des principes, mais elle laisse aux fidèles laïcs — tous les baptisés — le soin de trouver une technique, des solutions concrètes pour appliquer ces principes. Comme l'écrivait le pape Jean XXIII dans son encyclique *Mater et Magistra*, rendu au «stade de

(suite en page 47)

«À cause de l'ampleur du mal, la charité de la plupart des hommes se refroidira» (Mt 24, 12)

Message du Pape François pour le Carême 2018

Le Christ sur le Mont des Oliviers, par Giovanni Josef Untersberger, artiste autrichien, 1864-1933

Chers Frères et Sœurs, la Pâque du Seigneur vient une fois encore jusqu'à nous! Chaque année, pour nous y préparer, la Providence de Dieu nous offre le temps du Carême. Il est le «signe sacramental de notre conversion», qui annonce et nous offre la possibilité de revenir au Seigneur de tout notre cœur et par toute notre vie.

Cette année encore, à travers ce message, je souhaite inviter l'Eglise entière à vivre ce temps de grâce dans la joie et en vérité; et je le fais en me laissant inspirer par une expression de Jésus dans l'Évangile de Matthieu: «À cause de l'ampleur du mal, la charité de la plupart des hommes se refroidira» (24, 12). Cette phrase fait partie du discours sur la fin des temps prononcé à Jérusalem, au Mont des Oliviers, précisément là où commencera la Passion du Seigneur. Jésus, dans sa réponse à l'un de ses disciples, annonce une grande tribulation et il décrit la situation dans laquelle la communauté des croyants pourrait se re-

trouver: face à des évènements douloureux, certains faux prophètes tromperont beaucoup de personnes, presqu'au point d'éteindre dans les cœurs la charité qui est le centre de tout l'Évangile.

Les faux prophètes

Mettons-nous à l'écoute de ce passage et demandons-nous: sous quels traits ces faux prophètes se présentent-ils?

Ils sont comme des «charmeurs de serpents», c'est-à-dire qu'ils utilisent les émotions humaines pour réduire les personnes en esclavage et les mener à leur gré. Que d'enfants de Dieu se laissent séduire par l'attraction des plaisirs fugaces confondus avec le bonheur! Combien d'hommes et de femmes vivent comme charmés par l'illusion de l'argent, qui en réalité les rend esclaves du profit ou d'intérêts mesquins! Que de personnes vivent en pensant se suffire à elles-mêmes et tombent en proie à la solitude!

D'autres faux prophètes sont ces «charlatans» qui offrent des solutions simples et immédiates aux souffrances, des remèdes qui se révèlent cependant totalement inefficaces: à combien de jeunes a-t-on proposé le faux remède de la drogue, des relations «use et jette», des gains faciles mais malhonnêtes! Combien d'autres encore se sont immergés dans une vie complètement virtuelle où les relations semblent plus faciles et plus rapides pour se révéler ensuite tragiquement privées de sens! Ces escrocs, qui offrent des choses sans valeur, privent par contre de ce qui est le plus précieux: la dignité, la liberté et la capacité d'aimer.

C'est la duperie de la vanité, qui nous conduit à faire le paon... pour finir dans le ridicule; et du ridicule, on ne se relève pas. Ce n'est pas étonnant: depuis toujours le démon, qui est «menteur et père du mensonge» (Jn 8, 44), présente le mal comme bien, et le faux comme vrai, afin de troubler le cœur de l'homme. C'est pourquoi chacun de nous est appelé à discerner en son cœur et à examiner s'il est menacé par les mensonges de ces faux prophètes. Il faut apprendre à ne pas en rester à l'immédiat, à la superficialité, mais à reconnaître ce qui laisse en nous une trace bonne et plus durable, parce que venant de Dieu et servant vraiment à notre bien.

Un cœur froid

Dans sa description de l'enfer, Dante Alighieri imagine le diable assis sur un trône de glace; il habite dans la froidure de l'amour étouffé. Demandons-nous donc: comment la charité se refroidit-elle en nous? Quels sont les signes qui nous avertissent que l'amour risque de s'éteindre en nous?

Ce qui éteint la charité, c'est avant tout l'avidité de l'argent, «la racine de tous les maux» (1Tm 6, 10); elle est suivie du refus de Dieu, et donc du refus de trouver en lui notre consolation, préférant notre désolation au réconfort de sa Parole et de ses Sacrements. Tout cela se transforme en violence à l'encontre de ceux qui sont considérés comme une menace à nos propres «certitudes»: l'enfant à naître, la personne âgée malade, l'hôte de passage, l'étranger, mais aussi le prochain qui ne correspond pas à nos attentes.

La création, elle aussi, devient un témoin silencieux de ce refroidissement de la charité : la terre est empoisonnée par les déchets jetés par négligence et par intérêt; les mers, elles aussi polluées, doivent malheureusement engloutir les restes de nombreux naufragés des migrations forcées; les cieux – qui dans le dessein de Dieu chantent sa gloire – sont sillonnés par des machines qui font pleuvoir des instruments de mort. (...)

L'Eglise, notre mère et notre éducatrice, nous offre pendant ce temps du Carême, avec le remède parfois amer de la vérité, le doux remède de la pri-

re, de l'aumône et du jeûne.

En consacrant plus de temps à la prière, nous permettons à notre cœur de découvrir les mensonges secrets par lesquels nous nous trompons nous-mêmes, afin de rechercher enfin la consolation en Dieu. Il est notre Père et il veut nous donner la vie.

La pratique de l'aumône libère de l'avidité et aide à découvrir que l'autre est mon frère: ce que je possède n'est jamais seulement mien. Comme je voudrais que l'aumône puisse devenir pour tous un style de vie authentique! Comme je voudrais que nous suivions comme chrétiens l'exemple des Apôtres, et reconnaissions dans la possibilité du partage de nos biens avec les autres un témoignage concret de la communion que nous vivons dans l'Eglise. (...)

Comme j'aimerais que dans nos relations quotidiennes aussi, devant tout frère qui nous demande une aide, nous découvrions qu'il y a là un appel de la Providence divine: chaque aumône est une occasion pour collaborer avec la Providence de Dieu envers ses enfants; s'il se sert de moi aujourd'hui pour venir en aide à un frère, comment demain ne pourvoirait-il pas également à mes nécessités, lui qui ne se laisse pas vaincre en générosité?

Le jeûne enfin réduit la force de notre violence, il nous désarme et devient une grande occasion de croissance. D'une part, il nous permet d'expérimenter ce qu'éprouvent tous ceux qui manquent même du strict nécessaire et connaissent les affres quotidiennes de la faim; d'autre part, il représente la condition de notre âme, affamée de bonté et assoiffée de la vie de Dieu. Le jeûne nous réveille, nous rend plus attentifs à Dieu et au prochain, il réveille la volonté d'obéir à Dieu, qui seul rassasie notre faim.

Je voudrais que ma voix parvienne au-delà des confins de l'Eglise catholique, et vous rejoigne tous, hommes et femmes de bonne volonté, ouverts à l'écoute de Dieu. Si vous êtes, comme nous, affligés par la propagation de l'iniquité dans le monde, si vous êtes préoccupés par le froid qui paralyse les coeurs et les actions, si vous constatez la diminution du sens d'humanité commune, unissez-vous à nous pour qu'ensemble nous invoquions Dieu, pour qu'ensemble nous jeûnions et qu'avec nous vous donniez ce que vous pouvez pour aider nos frères! (...)

Au cours de la nuit de Pâques, nous vivrons à nouveau le rite suggestif du cierge pascal: irradiant du «feu nouveau», la lumière chassera peu à peu les ténèbres et illuminera l'assemblée liturgique. «Que la lumière du Christ, ressuscitant dans la gloire, dissipe les ténèbres de notre cœur et de notre esprit» afin que tous nous puissions revivre l'expérience des disciples d'Emmaüs: écouter la parole du Seigneur et nous nourrir du Pain eucharistique permettra à notre cœur de redevenir brûlant de foi, d'espérance et de charité. ♦

Pape François

«Nous devons être des guerriers prêts à risquer notre vie pour la foi»

Jim Caviezel est l'acteur qui a joué le rôle du Christ dans le film «La Passion du Christ», réalisé par Mel Gibson. Le 3 janvier 2018, Caviezel, un catholique fervent, a donné un témoignage électrisant devant plus de huit mille étudiants réunis à Chicago lors d'un événement organisé par FOCUS, qui rassemble de jeunes étudiants universitaires catholiques. Caviezel commence son intervention en faisant mention du film Paul, l'Apôtre du Christ qui doit arriver au printemps 2018 dans les salles de cinéma. Caviezel joue dans ce film le rôle de saint Luc, compagnon de saint Paul. Voici des extraits de ce témoignage émouvant de Jim Caviezel:

Le nom Saul, signifie «le grand». Le nom «Paul» signifie «le petit». En faisant ce film, j'ai appris qu'en changeant une simple petite lettre, on peut devenir grand aux yeux de Dieu. Mais cela demande de nous que nous soyons petits, si nous désirons être grands. C'est la manière des saints, c'est la façon du Très Saint et c'est la façon dont Saul est devenu saint Paul. (...)

Un jour, j'ai reçu de façon inexplicable un appel de Mel Gibson. Mon agent ne m'a pas téléphoné, mon «manager» ne m'a pas téléphoné, je ne connaissais pas Mel Gibson, je n'ai pas fait application pour le rôle car personne ne savait que ce film allait être réalisé. Mel Gibson voulait que je joue Jésus Christ. Il voulait l'homme qui a les initiales JC (Jim Caviezel) qui s'adonne à avoir 33 ans pour jouer Jésus Christ. Est-ce une coïncidence? Je ne pense pas. Est-ce que votre vie est une coïncidence? Ou est-elle due au hasard?

Quelques-uns d'entre vous peuvent mener une vie misérable en ce moment. Vous pouvez être confus, vous sentir inquiets face à votre avenir, blessés. Ce n'est pas le temps de vous retirer ou d'abandonner. Quand j'étais là-haut, sur la croix (durant le tournage du film sur la Passion du Christ), j'ai appris que dans la souffrance est notre Rédemption. Rappelez-vous que le serviteur n'est pas plus grand que le Maître. Chacun de nous doit porter sa propre croix.

Il y a un prix à payer pour notre foi et pour nos libertés. J'ai été littéralement flagellé, frappé par les fouets, crucifié, frappé par la foudre (durant le tournage). Oui, j'ai dû subir une opération à cœur ouvert, ce qui arrive après quatre ou cinq mois et demi d'hypothermie. Un jour, pendant le tournage, mon bras était sous la poutre lourde (de la croix). Mon épaule s'est séparée. Je suis tombé à terre et ma tête est tombée dans le sable. Cette prise, on peut la voir dans le film. Mais ce que Jésus a ressenti par la suite une fois que son épaule était disloquée, je sais maintenant ce que cela veut dire car je l'ai vécu. Chaque jour je devais porter cette chose. C'était comme une pénitence. Cela



Jim Caviezel s'adressant aux étudiants

déchirait mon épaule et ma chair et à chaque heure qui passait, c'est devenu plus pesant. Si cela avait été tourné dans un studio, vous n'auriez jamais vu cette performance. La souffrance a fait ma performance, tout comme elle fait notre vie.

Certains parmi nous maintenant, et vous les connaissez, embrassent un semblant de christianisme, un faux christianisme, qui consiste seulement pour eux en de joyeuses paroles... Chers amis, il y a eu beaucoup de douleur et de souffrance avant la résurrection. Votre cheminement ne sera pas différent. Alors, embrassez votre croix et courez vers votre but.

Je veux que vous sortiez à la rencontre de ce monde païen. Je veux que vous ayez le courage d'aller dans ce monde païen et que vous exprimiez sans honte votre foi publiquement. Le monde a besoin de fiers guerriers, animés par leur foi, des guerriers comme saint Paul et saint Luc, qui ont risqué leur nom et leur réputation pour porter au monde leur foi et leur amour pour Jésus.

Dieu appelle chacun de nous, chacun de vous à faire de grandes choses, mais si souvent nous ne répondons pas à cet appel et nous l'écartons comme si c'était une distraction. Il est temps maintenant pour cette génération d'accepter cet appel, l'appel de Dieu qui nous presse de nous donner totalement à Lui, de voir cette tendre main qui guide votre chemin. Mais vous devez en premier lieu vous engager à prier, à jeûner, à méditer les Saintes Écritures, et à prendre au sérieux les sacrements.

Car nous sommes maintenant dans une culture en déclin; nous sommes un peuple en danger de succomber à tous nos excès. Notre monde est enraciné dans le péché et dans l'intime de notre cœur, Dieu

nous appelle, chacun de nous, à nous donner entièrement à Lui. Et combien de fois nous l'avons ignoré, ignoré ce doux appel.

Le grand saint d'Auschwitz, saint Maximilien Kolbe, a dit que le plus grand péché du vingtième siècle est l'indifférence. Chers frères et sœurs, c'est aussi le plus grand péché du vingt-et-unième siècle. Nous devons secouer cette indifférence, cette destructrice tolérance du mal. Seulement notre foi en la sagesse du Christ peut nous sauver; mais cela nécessite des guerriers prêts à risquer leur réputation, leurs noms, et même leur propre vie pour défendre la vérité. Détournez-vous de cette génération corrompue, soyez des saints. Vous n'avez pas été créés pour suivre la masse. Vous êtes nés pour vous démarquer. Mais en ce moment, dans notre pays, les gens sont tellement heureux de suivre le courant d'idées à la mode.

Nous avons de nos jours une idée de la liberté selon laquelle tous les choix sont égaux, peu importe leurs conséquences. Pensez-vous honnêtement que c'est cela la vraie liberté? Le pape Jean-Paul II (Jean-Paul II) a dit: «La démocratie ne peut pas être maintenue sans un engagement de tous envers certaines valeurs morales concernant la personne humaine et la communauté humaine... Chaque génération d'Américains a besoin de savoir que la liberté existe non pas pour faire ce que tu veux, mais pour avoir le droit de faire ce que tu dois faire.» (Jean-Paul II, Baltimore, le 8 octobre 1995.)

Voilà la liberté que je vous souhaite: se libérer du péché; se libérer de nos faiblesses; se libérer de l'esclavage où nous conduit le péché. Voilà la liberté pour laquelle il vaut la peine de mourir...



Mel Gibson et Jim Caviezel lors du tournage de «La Passion du Christ»

Par Dieu nous devons vivre. Et avec l'Esprit Saint pour bouclier et le Christ pour épée, puissiez-vous vous joindre à Saint Michel et à tous les anges et envoyer Lucifer et ses acolytes directement en enfer, où ils doivent rester!

Saul veut dire «le grand». Qu'est-ce que «Paul» signifie? Le petit. Alors, si on souhaite devenir grands aux yeux de Dieu, qu'est-ce qu'on doit être? Petits. Que Dieu vous aime et qu'il vous protège et vous guide tous les jours de votre vie. Et si je ne vous rencontre pas ici, j'ai vraiment hâte de vous rencontrer au ciel. Je vous aime. Que Dieu vous bénisse. ♦

Jim Caviezel

Source: <http://dieumajoie.blogspot.ca/2018/01/jim-caviezel-aux-jeunes-3-janvier-2018.html>

The poster features a young girl smiling with a cross on her forehead. The text 'FACE de Carême' is in a purple box at the top left. At the bottom left is the slogan 'Une paroisse vivante grâce à vous!' and the logo of the Catholic Church of Quebec. The text '40 jours vers Pâques à vivre ensemble' is at the bottom center.

Avez-vous un visage de ressuscité ?

Pour une seconde année, le diocèse de Québec reprend l'excellente idée de faire campagne pour le Carême avec des affiches de gens souriants, avec le titre: «Face de carême». (*Image ci-contre.*) On connaît cette expression, qui signifie avoir un visage pâle ou triste, pour montrer qu'on a jeûné et fait pénitence durant le Carême. Pourtant, le Carême n'a pas à être vécu avec des visages tristes, mais avec des visages joyeux.

Ce qui attire le monde, c'est de voir des gens heureux, souriants. Les gens disaient des premières communautés chrétiennes: «Voyez comme ils s'aiment.» Le philosophe allemand Nietzsche écrivait: «Je croirai en Dieu lorsque les chrétiens auront une tête de ressuscités.» En fait, les gens sont beaucoup plus touchés par notre témoignage de vie que par nos paroles. Le Pape Paul VI écrivait en 1975 dans son exhortation sur l'évangélisation dans le monde moderne: «L'homme contemporain écoute plus volontiers les témoins que les maîtres, ou s'il écoute les maîtres, c'est parce qu'ils sont des témoins.» Alors, témoignons avec des visages de ressuscités !

A. Pilote

La toute-puissante dictature de l'argent

par Louis Even

Le mot *dictature* évoque généralement une dictature politique, avec force policière, prisons, camps de concentration, travaux forcés; peloton d'exécution, pour punir quiconque ose défier les décrets du dictateur.

Mais il y a eu et il y a encore d'autres formes de dictature qui, elles aussi, par d'autres moyens, mettent entre les mains du dictateur la vie de ceux à qui il impose ses conditions.

Un dictateur qui contrôlerait tous les moyens de vivre — disons seulement tous les produits alimentaires — n'aurait besoin ni de police ni de prison pour imposer ses volontés. Tous devraient ou plier devant lui ou mourir de faim.

Or, dans le monde moderne, où les biens nécessaires à la vie proviennent de sources différentes, on ne peut se procurer de quoi vivre sans obtenir sur le marché ce qu'on ne produit pas soi-même. C'est dire qu'on ne peut vivre aujourd'hui sans moyens de paiement, donc sans argent.

Quiconque peut contrôler les moyens de paiement, les libérer ou les refuser ou les rationner à son gré et à ses conditions, ce quiconque-là est dictateur absolu de toute la population. C'est le cas du système bancaire, banques à charte et banque centrale genre actuel y compris.

«Dans le creux de leurs mains»



R. McKenna
Or, voici ce que McKenna déclarait, en janvier 1934, à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Midland Bank:

«Je crains que le citoyen ordinaire n'aimerait pas entendre dire que les banques peuvent créer de l'argent, et qu'elles le font. Le montant de l'argent en existence ne varie que par l'action des banques. Chaque fois qu'une banque fait un prêt, consent un découvert ou achète une valeur, elle crée un dépôt. Chaque remboursement d'emprunt ou de découvert, chaque vente de valeur par une banque, détruit un dépôt. Et ceux qui contrôlent le crédit d'une nation dirigent la politique de ses gouvernements et tiennent la destinée du peuple dans le creux de leurs mains.»

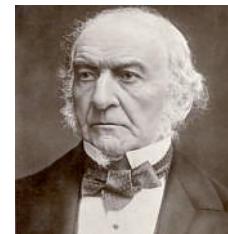
Cette dernière phrase du banquier rencontre bien ce que, sept ans plus tard, le Pape Pie XI allait écrire dans *Quadragesimo Anno*:

«Un immense pouvoir et une domination économique despote sont consolidés entre les mains de quelques-uns... Ce pouvoir est particulièrement irrésistible chez ceux qui, par leur contrôle de l'argent, peuvent aussi gouverner le crédit et le dispenser selon leur bon plaisir. Par-là, ils distribuent, en quelque sorte, le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que, sans leur consentement, nul n'ose plus respirer.»

Au-dessus des gouvernements

Cette dictature de l'argent et du crédit domine les gouvernements en apparence les plus puissants. Des hommes d'État qui ont dû plier devant elle en ont fait l'aveu.

L'un des plus illustres hommes d'État anglais, William Gladstone, qui fut quatre fois premier ministre de son pays (1868-74, 1880-85, 1886 pour quelques mois, et 1892-94), fut d'abord Chancelier de l'Echiquier (ministre des Finances) avant d'être leader du parti libéral. Gladstone avait vivement critiqué la politique financière de Disraeli; mais une fois au même poste, il s'aperçut vite où résidait le véritable pouvoir. C'est lui qui le déclare dans la citation suivante, où le mot *City* désigne les gros cercles financiers de Londres :



W. Gladstone

«Du moment où je devins Chancelier de l'Echiquier, en 1852, je commençai à apprendre que l'Etat est dans une position essentielle fausse en matière de finance, devant la Banque d'Angleterre et la City... Voici quel était le pivot de la situation: le Gouvernement lui-même ne devait pas avoir un pouvoir substantiel en matière de finance, mais devait laisser la Puissance d'Argent suprême et sans conteste. J'éprouvai de la répugnance à accepter cet état de choses, et je commençai à y résister dès l'abord, en prenant financièrement position. Mais je me heurtais à l'opposition tenace du gouverneur et du vice-gouverneur de la Banque d'Angleterre et j'eus la City contre moi en toute occasion.»

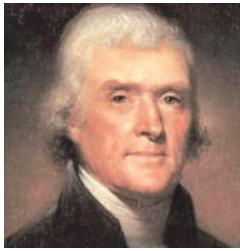
En 1916, le président des Etats-Unis, Woodrow Wilson, résumait ainsi la situation dans la grande république américaine:



«Une grande nation industrielle est contrôlée par son système de crédit. Notre système de crédit est centralisé. En conséquence, la croissance de notre nation et toutes nos activités sont entre les mains de quelques hommes... Nous

en sommes ainsi venus à être une des nations du monde les plus soumises à une férule, un des gouvernements les plus contrôlés et les plus dominés du monde civilisé – non plus un gouvernement suivant les convictions et le vote libre de la majorité, mais un gouvernement soumis aux vues et aux exactions de petits groupes d'hommes dominants.”

Bien avant Woodrow Wilson, d'ailleurs, des présidents américains s'étaient plaints de la domination bancaire sur le peuple et sur leur gouvernement. Thomas Jefferson, président de 1801 à 1809, disait:



Thomas Jefferson

«Je crois sincèrement que les établissements bancaires sont plus dangereux que les armées prêtes au combat, et que le principe de dépenser de l'argent devant être remboursé par la postérité sous le nom d'emprunts, n'est qu'une façon d'hypothéquer l'avenir sur une grande échelle.»

Le même Jefferson disait encore, en une autre occasion:

«Si le peuple américain permet à des banquiers privés de contrôler l'émission et le volume de la monnaie de la nation, d'abord par inflation, puis par déflation, ces banques et les grosses compagnies qui s'érigeront autour d'elles priveront graduellement le peuple de toute propriété, jusqu'à ce que nos enfants s'éveillent sans patrimoine sur le continent conquis par leurs pères.»

Et Abraham Lincoln, qui fut président de 1860 à son assassinat en 1865, déclarait à la fin de la Guerre de Sécession:

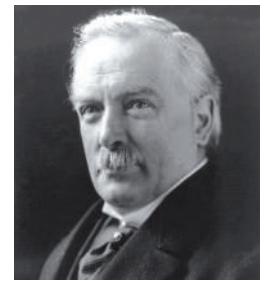
«Cette guerre a placé de grosses corporations sur des trônes. Une ère de corruption en haut lieu s'ensuivra et la puissance d'argent du pays essaiera de prolonger son règne jusqu'à ce que toute la richesse soit accumulée entre les mains de quelques-uns, entraînant cette république à sa destruction.»

Parlant de l'assassinat de Lincoln, le prince de Bismarck, premier ministre et ministre des affaires étrangères du royaume de Prusse (plus tard chancelier de l'empire allemand), disait:

«La mort de Lincoln fut un désastre pour la chrétienté... Je crains que les banquiers internationaux, avec leurs trucs habiles et tortueux, n'en viennent à contrôler entièrement les richesses exubérantes de l'Amérique et à plonger toute la chrétienté dans des guerres et dans le chaos, pour que la terre devienne leur héritage.»

A la fin de la première guerre mondiale, les Alliés se réunirent à Versailles, pour la rédaction du traité qui

réglerait le statut des vaincus vis-à-vis des vainqueurs. Ce traité de Versailles, qui contenait en lui-même les germes d'une autre guerre, fut bien plus l'oeuvre des financiers que des hommes d'Etat. David Lloyd Georges y représentait l'Angleterre, Clemenceau la France, Wilson les Etats-Unis. Lloyd George a, déclaré depuis:



D. Lloyd Georges

«A Versailles, les financiers s'emparèrent du commandement. Ils émettaient leurs ordres comme des empereurs ne souffrant aucun accroc à leurs exigences impérieuses. Leurs politiques financières ont dominé notre commerce et restreint la production durant toute la période d'entre les deux guerres. Mains efforts ont été faits en vue de déterminer le gouvernement à employer le crédit du pays pour subvenir aux besoins criants du peuple, mais Mammon était sur son trône, éliminant tous les projets. Aujourd'hui, nous subissons les conséquences de ces politiques financières.»



Quand bien même on n'aurait pas ces aveux, et d'autres, d'hommes d'Etat, tout le monde sait bien que les représentants du peuple les mieux intentionnés avant d'être au pouvoir deviennent, une fois en selle, étonnamment impuissants à réaliser leurs projets de servir. C'est parce que le véritable gouvernement n'est pas celui qui sort des urnes électorales, mais celui, non élu, qui détient le contrôle de l'argent et du crédit.

L'ancêtre Rothschild, de Francfort, le disait cyniquement : **«Qu'on me donne seulement le contrôle du crédit d'une nation, et je me fiche bien de qui fait ses lois.»**



A. Lincoln

Ce n'est pas une majorité au Parlement — si forte soit-elle et quel que soit le groupe qui la compose — qui fera plier les puissances d'argent. Pour détrôner Mammon, il faut une autre force: rien de moins que la force d'un peuple non seulement renseigné, mais imprégné d'une philosophie contraire à celle que le système fait prévaloir. Un peuple qui veut se libérer de la dictature de Mammon doit commencer par se défaire lui-même du culte de Mammon, à tous les degrés, et accorder son comportement avec les principes d'un ordre économique sain.

C'est à cela que s'appliquent les créditeurs qui suivent l'orientation donnée par Vers Demain. Ne pas seulement proclamer les principes du Crédit Social, mais s'en inspirer dans la pratique, plus spécialement dans l'emploi des heures où l'on n'est pas obligé de servir le système pour gagner son pain et celui de sa famille. C'est par une mentalité créditiste et des moeurs créditistes que sera édifiée une cité créditiste. ♦♦♦

Louis Even

Il est urgent de mettre fin au scandale de la pauvreté

La réforme la plus urgente: corriger le système financier

par Alain Pilote

Personne ne peut rester indifférent au problème de la pauvreté et de la faim dans le monde. Chaque jour sur la planète, plus de 40 000 enfants meurent de faim ou de maladies qui ne furent pas soignées, faute d'argent. A l'échelle du globe, plus d'un milliard sept cent millions d'êtres humains doivent fouiller dans les poubelles pour trouver quelque chose à manger et se maintenir en vie. Plus de 100 millions d'enfants dans le monde vivent dans les rues, sans foyer, abandonnés par leurs parents qui ne peuvent plus les faire vivre.

On pourrait allonger la liste, mais on n'a pas besoin d'aller très loin pour voir des pauvres: le problème existe dans nos propres pays industrialisés. Par exemple, dans une grande ville comme Montréal, un enfant sur trois se présente à l'école sans avoir déjeuné.

L'Église ne peut rester indifférente à des situations telles que la faim dans le monde et l'endettement, qui mettent en péril le salut des âmes, et c'est pourquoi elle a développé, surtout depuis le pape Léon XIII en 1891, un ensemble de principes connus sous le nom de «doctrine sociale de l'Église» qui, s'ils étaient mis en pratique, amèneraient le bonheur de tous les peuples. Dans cette doctrine, l'Église demande, entre autres, une réforme des systèmes financiers et économiques, afin qu'ils soient mis au service de l'homme.

Les demandes des papes en ce sens abondent, on n'a qu'à penser au pape François qui, depuis le début de son pontificat, a condamné à plusieurs reprises l'idolâtrie de l'argent, le dieu-argent qui gouverne le monde aujourd'hui. Dans un discours aux participants à la 3e rencontre mondiale des mouvements populaires, donné au Vatican le 5 novembre 2016, le Pape François déclarait:

«Il existe un terrorisme de base qui émane du contrôle global de l'argent sur la terre et menace l'humanité tout entière... Il y a près de cent ans, le



Le Pape François

pape Pie XI prévoyait l'émergence d'une dictature économique mondiale qu'il appellait "l'impérialisme international de l'argent" (*Encyclique Quadragesimo anno*, 15 mai 1931, n. 109). Je parle de l'année 1931 ! La salle où nous sommes réunis maintenant est appelée "Paul VI", et ce fut Paul VI qui a dénoncé il y a près de cinquante ans, la «nouvelle forme abusive de domination économique dans le domaine social, culturel et même politique» (*Lettre apostolique Octogesima adveniens*, 14 mai 1971, n. 44). Année 1971... L'ensemble de la doctrine sociale de l'Eglise et le magistère de mes prédécesseurs se rebelle contre l'argent idole qui règne au lieu de servir, tyranise et terrorise l'humanité...»

Le pape concluait son discours avec ces paroles tirées de son exhortation apostolique *Evangelii gaudium* (La joie de l'Évangile), paragraphe 202: «Tant que ne seront pas résolus radicalement les problèmes des pauvres, en renonçant à l'autonomie absolue des marchés et de la spéculation financière, et en attaquant les causes structurelles de la disparité sociale, les problèmes du monde ne seront pas résolus, ni en définitive aucun problème.»

Dans une lettre adressée au président du sommet des pays du G8, en juin 2013, le Pape François écrivait: «Toute théorie ou action économique et politique doit commencer par fournir à chaque habitant de la planète les ressources minimum pour vivre dans la dignité et la liberté, ainsi que la possibilité de subvenir aux besoins d'une famille et à l'éducation des enfants, de louer Dieu et de développer son potentiel humain. C'est le principal; en l'absence d'une telle vision, l'activité économique n'a pas de sens.»

Tous les prédécesseurs du pape François se sont exprimés de manière semblable sur le système économique actuel. Par exemple, dans sa première encyclique (*Redemptor hominis*, 4 mars 1979), le pape saint Jean-Paul II parlait «d'indispensables transformations des structures économiques... de la misère



Chaque jour, plus de 40 000 enfants meurent de faim ou de maladies non soignées, faute d'argent.

en face de l'abondance qui met en cause les structures et mécanismes financiers... l'homme ne peut devenir esclave des systèmes économiques...» Et nous n'ajouterons ici que cette autre citation de saint Jean-Paul II:

«Je tiens à aborder une question délicate et douloureuse. Je veux parler du tourment des responsables de plusieurs pays, qui ne savent plus comment faire face à l'angoissant problème de l'endettement... Une réforme structurelle du système financier mondial est sans nul doute une des initiatives les plus urgentes et nécessaires.» (Message du pape à la 6e Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, Genève, 26 septembre 1985.)

L'Église catholique romaine présente les principes moraux sur lesquels doit être jugé tout système économique et financier. Et afin que ces principes soient appliqués de manière concrète, l'Église fait appel aux fidèles laïcs — dont le rôle propre, selon le Concile Vatican II, est justement de renouveler l'ordre temporel et de l'ordonner selon le plan de Dieu — pour travailler à la recherche de solutions concrètes et à l'établissement d'un système économique conforme à l'enseignement de l'Évangile et aux principes de la doctrine sociale de l'Église.

Le Crédit Social

C'est pour cette raison que Louis Even, le fondateur du journal *Vers Demain*, décida de propager la doctrine du Crédit Social — un ensemble de principes et de propositions financières énoncés pour la première fois par l'ingénieur écossais Clifford Hugh Douglas, en 1918. Les mots «crédit social» signifient «argent social», un argent émis par la société, en opposition à l'argent actuel qui est un «crédit bancaire», un argent émis par les banques. Lorsque Louis Even découvrit la grande lumière du Crédit Social en 1935, il comprit

immédiatement jusqu'à quel point cette solution appliquerait à merveille l'enseignement de l'Église sur la justice sociale. (Nous ne prétendons pas que ce soit la seule solution, mais pour qui l'étudie attentivement, elle appliquerait en effet de façon très efficace les demandes des papes.)

Non au communisme

La doctrine sociale de l'Église se situe au-dessus des systèmes économiques existants, puisqu'elle se confine au niveau des principes. Un système économique sera bon ou non dans la mesure où il applique ces principes de justice enseignés par l'Église. C'est la raison pour laquelle saint Jean-Paul II écrivait en 1987, dans son encyclique *Sollicitudo rei socialis*, que l'Église «adopte une attitude critique vis-à-vis du capitalisme libéral et du collectivisme marxiste... deux conceptions du développement imparfaites et ayant besoin d'être radicalement corrigées.»

Il est facile à comprendre pourquoi l'Église condamne le communisme, ou collectivisme marxiste qui, comme le rappelait le Pape Pie XI, est «intrinsèquement pervers» et anti-chrétien, puisque son but avoué est la destruction complète de la propriété privée, de la famille, et de la religion. Mais pourquoi l'Église condamnerait-elle le capitalisme? Le capitalisme ne vaudrait pas mieux que le communisme?

Oui à un capitalisme corrigé

Non, ce que l'Église condamne, ce n'est pas le capitalisme en soi (propriété privée, libre entreprise). Au contraire, loin de souhaiter la disparition de la propriété privée, l'Église souhaite plutôt sa diffusion la plus large possible pour tous, pour que tous soient propriétaires d'un capital, soient réellement «capitalistes»:

«La dignité de la personne humaine exige normalement, comme fondement naturel pour vivre, le droit à l'usage des biens de la terre; à ce droit correspond l'obligation fondamentale d'accorder une propriété privée autant que possible à tous... Il faut mettre en branle une politique économique qui encourage et facilite une plus ample accession à la propriété privée des biens durables: une maison, une terre, un outillage artisanal, l'équipement d'une ferme familiale, quelques actions d'entreprises moyennes ou grandes.» (Jean XXIII, *Mater et Magistra*, nn. 114-115.)

Le capitalisme a été vicié par le système financier

Les maux du système capitaliste ne proviennent donc pas de sa nature (propriété privée, libre entreprise), mais du système financier qu'il utilise, un système financier qui domine au lieu de servir, qui vicié le capitalisme. Le Pape Pie XI écrivait dans son encyclique *Quadragesimo anno*, en 1931: «Le capitalisme n'est pas à condamner en lui-même, ce n'est pas

► sa constitution qui est mauvaise, mais il a été vicié.»

Ce que l'Eglise condamne, ce n'est pas le capitalisme en tant que système producteur, mais, selon les mots du Pape Paul VI, le «néfaste système qui l'accompagne», le système financier:

«Ce libéralisme sans frein conduit à la dictature à bon droit dénoncée par Pie XI comme génératrice de 'l'impérialisme de l'argent'. On ne saurait trop réprouver de tels abus, en rappelant encore une fois solennellement que l'économie est au service de l'homme. Mais s'il est vrai qu'un certain capitalisme a été la source de trop de souffrances, d'injustices et de luttes fratricides aux effets durables, c'est à tort qu'on attribuerait à l'industrialisation elle-même des maux qui sont dus au néfaste système qui l'accompagnait. Il faut au contraire en toute justice reconnaître l'apport irremplaçable de l'organisation du travail et du progrès industriel à l'œuvre du développement.» (Encyclique *Populorum progressio*, sur le développement des peuples, 26 mars 1967, n. 26.)

Le vice du système: l'argent est créé par les banques sous forme de dette

Le système financier n'accomplit pas son rôle, car il a été détourné de sa fin. L'argent devrait être un instrument de service, mais les banquiers, en s'en réservant le contrôle de la création, en ont fait un instrument de domination:

«Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absous de l'argent et du crédit, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par là, ils distribuent le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que, sans leur consentement, nul ne peut plus respirer.» (Pie XI, encyclique *Quadragesimo anno*.)

Aucun pays ne peut rembourser sa dette dans le système actuel, puisque tout argent est créé sous forme de dette: tout l'argent qui existe vient en circulation seulement lorsqu'il est prêté par les banques, à intérêt. Et chaque fois qu'un prêt est remboursé, cette somme d'argent cesse d'exister, est retirée de la circulation.

Le défaut fondamental dans ce système est que lorsque les banques créent de l'argent nouveau sous forme de prêts, elles demandent aux emprunteurs de ramener à la banque plus d'argent que ce que la banque a créé. (Les banques créent le capital qu'elles prêtent, mais pas l'intérêt qu'elles exigent en retour.) Puisqu'il est impossible de rembourser de l'argent qui n'existe pas, la seule solution est d'emprunter de nouveau pour pouvoir payer cet

intérêt, et d'accumuler ainsi des dettes impayables.

Cette création d'argent sous forme de dette par les banquiers est leur moyen d'imposer leur volonté sur les individus et de contrôler le monde:

«Parmi les actes et les attitudes contraires à la volonté de Dieu et au bien du prochain et les 'structures' qu'ils introduisent, deux éléments paraissent aujourd'hui les plus caractéristiques: d'une part le désir exclusif du profit et, d'autre part, la soif du pouvoir dans le but d'imposer aux autres sa propre volonté.» (Jean-Paul II, encyclique *Sollicitudo rei socialis*, n. 37.)

Même s'il n'existait qu'un seul dollar en circulation dans le pays, ce dollar devrait d'abord être prêté par une banque afin d'exister. Supposons que la banque prête ce dollar à un taux d'intérêt de 6%. Alors, à la fin de l'année, il faut rembourser à la banque un dollar plus 6% d'intérêt, soit 6 cents. Le fait est qu'il n'existe qu'un dollar dans le pays, pas 1,06\$. Il est impossible de rembourser à la fois capital et intérêt, puisque l'intérêt n'a jamais été créé.

Pour qu'il y ait de l'argent en circulation, les dettes (et faillites) doivent nécessairement s'accumuler, car la dette totale ne peut en aucun cas être remboursée. Cette façon de créer l'argent sous forme de dette pour le pays est la chose la plus absurde qui puisse exister. Et le pire dans tout cela, c'est que les gouvernements s'obstinent à emprunter à intérêt des banques privées l'argent qu'ils pourraient créer eux-mêmes, sans intérêt, obligeant ainsi les citoyens à payer des intérêts sur une dette astronomique, alors

qu'il ne devrait pas y avoir de dette du tout! Le premier devoir de tout gouvernement souverain est de créer, d'émettre sa propre monnaie selon les besoins de sa population. L'abandon de cette fonction à des compagnies privées (banques à charte) est la plus grande trahison de l'histoire.

Ce n'est pas le banquier qui donne la valeur à l'argent qu'il a créé, mais la production du pays. Le banquier ne produit absolument rien, il ne fait que créer des chiffres qui permettent au pays de faire usage de sa propre capacité de production, de sa propre richesse. Le gouvernement peut donc très bien, au moyen de sa banque centrale, créer lui-même ces chiffres, sans passer par les banques, et sans s'endetter.

Puisque l'argent est un instrument essentiellement social, la doctrine du Crédit Social propose que l'argent soit émis par la société, et non par des banquiers privés pour leur profit:

«Il y a certaines catégories de biens pour lesquelles on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité lorsqu'ils en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne



Le Pape Pie XI

peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains de personnes privées.» (Pie XI, encyclique *Quadragesimo anno*.)

Le but de l'économique: la satisfaction des besoins humains

Donc, le but des systèmes économique et financier, selon l'Eglise, est aussi le service de l'homme. Le but du système économique, c'est la satisfaction des besoins humains. C'est ce que Pie XI rappelle dans son encyclique *Quadragesimo anno*:

«L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer.

«Ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sage-ment, ne met pas d'obstacle à la vertu, mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice.»

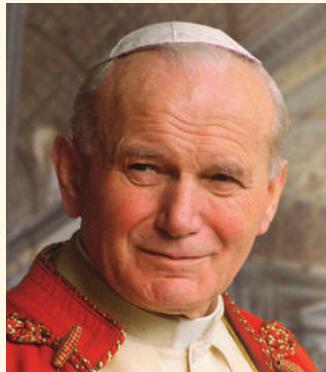
Les biens de la terre sont destinés à tous

Le Pape parle de «tous et chacun» des membres de la société qui ont droit aux biens matériels. Il rappelle là cet autre principe de base de la doctrine sociale de l'Eglise: les biens de la terre sont destinés à tous:

«Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon les règles de la justice, inséparables de la charité.» (Concile Vatican II, Constitution *Gaudium et Spes*, n. 69.)

Ce que l'Eglise reproche au système capitaliste, c'est que tous et chacun des êtres vivants sur la planète n'ont pas accès à un minimum de biens matériels, permettant une vie décente, et que même dans les pays les plus avancés, il existe des milliers de personnes qui ne mangent pas à leur faim. C'est le principe de la destination universelle des biens qui n'est pas atteint: la production existe en abondance, mais c'est la distribution qui est défectueuse:

«Dieu a donné la terre à tout le genre humain pour qu'elle fasse vivre tous ses membres, sans exclure ni privilégier personne. C'est là l'origine de la destination universelle des biens de la terre... C'est un strict devoir de justice et de vérité de faire en sorte que les besoins humains fondamentaux ne restent pas insatisfaits et que ne périssent pas les hommes qui souffrent de ces carences.» (Jean-Paul II, encyclique *Centesimus annus*, nn. 31 et 34.)



Saint Jean-Paul II

Le dividende du Crédit Social

Cela serait rendu possible par le dividende du Crédit Social, un revenu garanti versé à chaque citoyen du pays, qui ferait en sorte que tous soient réellement capitalistes et aient au moins le nécessaire pour vivre, sans prendre dans la poche des riches, ni voler ou taxer personne. Ce dividende est basé sur deux choses: l'héritage des richesses naturelles et des inventions des générations précédentes:

«L'homme, par son travail, hérite d'un double patrimoine: il hérite d'une part de ce qui est donné à tous les hommes, sous forme de ressources naturelles et, d'autre part, de ce que tous les autres ont déjà élaboré à partir de ces ressources, en réalisant un ensemble d'instruments de travail toujours plus parfaits. Tout en travaillant, l'homme hérite du travail d'autrui.» (Jean-Paul II, encyclique *Laborem exercens*, sur le travail humain, 15 septembre 1981, n. 12.)

Le matérialisme du plein emploi

Le dividende du Crédit Social est la seule solution logique au remplacement du labeur humain par la machine. Mais si l'on veut persister à tenir tout le monde, hommes et femmes, employés dans la production, même si la production pour satisfaire les besoins de base est déjà toute faite, et cela, avec de moins en moins de labeur humain, alors il faut créer de nouveaux emplois complètement inutiles, et dans le but de justifier ces emplois, créer de nouveaux besoins artificiels, par une avalanche de publicité, pour que les gens achètent des produits dont ils n'ont pas réellement besoin. C'est ce qu'on appelle «la société de consommation».

De même, on fabriquera des produits dans le but qu'ils durent le moins longtemps possible, dans le but d'en vendre plus, et faire plus d'argent, ce qui entraîne un gaspillage non nécessaire des ressources naturelles, et la destruction de l'environnement.

Dans son encyclique *Populorum progressio* sur le développement des peuples, le pape Paul VI écrivait «**Plus que quiconque, celui qui est animé d'une vraie charité est ingénieux à découvrir les causes de la misère, à trouver les moyens de la combattre, à la vaincre résolument.**»

Louis Even a découvert la cause de la pauvreté du peuple – la création et le contrôle de l'argent par les banques privées – et aussi le moyen de combattre cette escroquerie: l'éducation du peuple. C'est pourquoi il a fondé le journal *Vers Demain*, pour éduquer le peuple. Alors, que tous ceux qui ont soif de justice se mettent donc à étudier et à répandre le Crédit Social, en faisant connaître *Vers Demain* autour d'eux. ♦

Alain Pilote

« Nous sommes venus, nous avons vu, et nous avons cru »

Témoignage de Mgr Fridolin Ambongo de la RDC

Le 6 février 2018, le Pape François nommait Mgr Fridolin Ambongo Besungu, 58 ans, jusqu'à présent archevêque de Mbandaka-Bikoro, au poste d'archevêque coadjuteur de l'archidiocèse de Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo (RDC), ce qui signifie qu'il remplacera bientôt le cardinal Laurent Monsengwo, 78 ans, actuel archevêque de Kinshasa.

Mgr Ambongo est appelé à remplacer le cardinal Monengwo à un moment délicat de l'histoire de la RDC, alors que le président actuel du pays, Joseph Kabila, aurait dû quitter le pouvoir il y a déjà deux ans, selon la constitution du pays, mais se maintient en place. Tout comme le cardinal Monsengwo, Mgr Ambongo plaide pour que la constitution et les droits des citoyens soient respectés.

Nous félicitons Mgr Ambongo pour sa nouvelle nomination; nous avons eu l'occasion à Rougemont d'apprécier l'intelligence et la foi profonde de Mgr Ambongo, puisqu'en août 2010 il était venu, avec six autres évêques africains, participer à une session d'étude sur le Crédit Social, qu'il avait alors qualifié de «découverte merveilleuse». Voici des extraits de ses commentaires donnés en août 2010 à Rougemont, suite à cette session d'étude sur le Crédit Social:

Une découverte merveilleuse

Nous sommes venus, nous avons vu, et je puis dire, comme d'autres évêques l'ont déjà dit, nous avons cru. Si je peux résumer mon expérience ici, pour moi c'est vraiment une découverte; une découverte merveilleuse, autour de quatre petits points: d'abord, les contenus lumineux de la Doctrine Sociale de l'Église appliqués au système financier assassin actuel. Moi je connais un peu la Doctrine Sociale de l'Église pour avoir été professeur de l'enseignement social de l'Église à l'Université catholique de Kinshasa pendant neuf ans jusqu'à mon ordination comme évêque.

Je connais un peu la Doctrine Sociale de l'Église, mais cette façon d'appliquer cette même Doctrine Sociale de l'Église à un problème concret, de façon organisée, et présentée avec aisance comme le faisait notre brillant professeur, Alain Pilote, il présente des choses difficiles mais de façon simple et à tout moment il était toujours de bonne humeur.



Mgr Fridolin Ambongo

Il y en a qui ont fait des lectures avant de venir ici, moi je n'avais pas d'informations sur le Crédit Social. J'ai entendu parler de ça quand je suis venu ici. Mais cette théorie telle que développée en dix leçons: voilà! La chose était devenue tellement claire, et j'ai pu me retrouver là-dedans. Troisième élément qui explique ma découverte merveilleuse: c'est la rencontre avec les gens venus d'horizons divers, mais particulièrement pour moi ceux qui sont venus des États-Unis et du Canada.

Le système qui nous avilit

Pour nous, pays de l'hémisphère sud, l'Amérique du Nord, c'est le grand Satan comme disent les Iraniens, c'est-à-dire les malheurs qui nous arrivent, le système économico-financier qui nous avilit aujourd'hui, nous pensons que tous les Américains sont derrière ce système, nous pensons que c'est un système qui est partagé, qui est porté, soutenu par tout le monde parce qu'il profite à ce peuple-là.

Mais à voir des Américains, des Canadiens qui prennent distance par rapport à ce système, qui font des analyses critiques mais cohérentes pour démontrer point par point ce système assassin satanique, pour moi cela a été une grande découverte. (...) Tout cela pour nous est une découverte au-delà de ce système qui fonctionne, et de notre point de vue du Sud, fonctionne dans l'intérêt du Nord, mais il y a aussi des victimes de ce côté-là (l'hémisphère nord), donc c'est un système qui fait des victimes sur tous les côtés, mais évidemment le poids ressenti par le nord et le sud, c'est différent, mais c'est (fondamentalement) la même chose (puisque causé par les mêmes financiers).

Une solution au problème de l'endettement

Enfin, ce qui m'a surtout soulagé, consolé pendant cette rencontre, c'est la découverte qu'une solution est possible au périlleux problème de l'endettement (des pays). Des fois on a l'impression que tout est bloqué: On ne sait rien faire, ils sont tout-puissants, qu'est-ce que nous pouvons faire? Mais cette session nous a quand même ouvert les yeux en disant: Une autre solution est possible; et nous ne sommes pas rentrés dans les détails techniques du système mais comme disait notre professeur: «Ça existe.» (C'est en fait la brochure de Louis Even, *Un système financier efficace*, qu'on peut lire dans les pages suivantes.) Quand à l'applicabilité il n'appartient pas à nous de nous prononcer, nous sommes des évêques, un évêque n'est pas un spécialiste en finance internationale. Mais le principe en soi, en tout cas nous l'approvons de toute notre force. ♦

Mgr Fridolin Ambongo

Un nouveau système financier efficace au service des producteurs et consommateurs

Exceptionnellement, à la demande des directeurs de Vers Demain, nous publions en entier dans les pages suivantes une brochure de Louis Even, publiée pour la première fois en 1966, sous le nom de «Une finance saine et efficace», et republiée en couleur en janvier 2018 sous le nom de «Un système financier efficace au service des producteurs et consommateurs». Le but de cette brochure est de montrer que les principes financiers du Crédit Social, tels que proposés depuis 1939 dans Vers Demain, ne sont pas une utopie, inapplicable ou irréalisable dans le monde réel, mais qui peuvent très bien être appliqués demain matin dans n'importe quel pays, y compris, bien sûr, le Canada, en conservant les structures existantes, y compris, par exemple, les banques commerciales. M. Even avait demandé un jour à un haut fonctionnaire de la province de Québec, en charge de la comptabilité, combien de temps cela pourrait prendre à une province comme le Québec pour appliquer le Crédit Social. La réponse du fonctionnaire: «Moins de 24 heures».

À première vue, la lecture peut sembler ardue, car il s'agit de plusieurs pages, mais la lecture en vaut la peine, car on peut y saisir toute la logique et le génie des propositions de l'ingénieur écossais Clifford Hugh Douglas. (Il s'agit d'ailleurs d'un document à conserver, pour relire et étudier, pas seulement dans une seule journée, évidemment.)

La caricature en page couverture de la brochure — et de ce numéro de Vers Demain — montre un chariot avec deux roues de différentes grandeurs: la roue du pouvoir, ou capacité de production, et celle du pouvoir d'achat, qui est beaucoup plus petite (ce qui fait que le chariot tourne en rond). Selon les économistes, la production finance automatiquement la consommation, c'est-à-dire que les salaires distribués suffisent pour acheter tous les biens et services mis en vente (ce qu'on appelle en économie la «Loi de Say», qui prétend que «l'offre crée sa propre de-

mande». Mais les faits prouvent le contraire, comme l'avait découvert Douglas en étudiant la comptabilité de l'avionnerie de Farnborough en Angleterre durant la première guerre mondiale, à la demande du gouvernement britannique. Douglas s'aperçut que dans chaque secteur de l'industrie (et non pas seulement l'avionnerie de Farnborough), les salaires ne suffisaient pas pour acheter toute la production, et y apporta une solution scientifique, connue sous le nom de «crédit social» (argent appartenant à la société) pour corriger ce manque chronique de pouvoir d'achat.

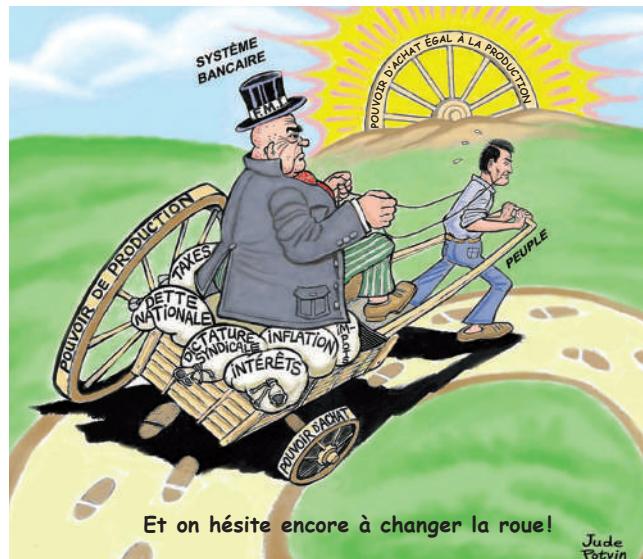
La lecture de cette brochure n'est finalement pas si difficile que ça, puisque Louis Even explique le tout sous forme de questions et de réponses, en débutant avec une question toute simple: quel est le but, la fin du système financier? Réponse : financer la

production des biens qui répondent aux besoins, et financer la distribution de ces biens, pour qu'ils atteignent les besoins. Le but de l'économie, ce n'est rien d'autre que cela: que les biens joignent les besoins humains, ou en d'autres mots, que les aliments joignent les estomacs qui ont faim.

On parlera donc dans les pages suivantes de finance de la production, et de la finance de la distribution (en garantissant un pouvoir d'achat suffisant aux consommateurs).

Douglas dit que cet objectif peut être atteint en respectant trois propositions toutes simples, qui peuvent être résumées ainsi: argent nouveau pour production nouvelle, dividende et escompte. Et pour ceux qui préfèrent les explications courtes, tout le mécanisme décrit dans la brochure est synthétisé dans le diagramme en page 32, «La circulation de l'argent dans un système de Crédit Social», qui démontre que l'argent avancé au début pour une production nouvelle a accompli sa fonction une fois son retour à l'Office national de crédit (ou banque centrale), le produit ayant rejoint le consommateur. Bonne étude! ♦♦♦

Alain Pilote



Présentation

par Louis Even

Le système financier efficace dont il va être question dans cette brochure, c'est le système financier connu généralement sous le nom de *Crédit Social* (ou *Démocratie Économique*), encore appliqué nulle part, mais dont les principes furent établis par l'ingénieur économiste écossais, Clifford Hugh Douglas, publiés par lui pour la première fois en 1918, propagés depuis par toute une école dans maints pays.

Douglas a énoncé des propositions qui, mises en pratique, éliminaient définitivement tout problème financier là où il n'y a pas de problème physique de production ou de distribution. Son système donne à la finance un rôle de service, et non plus de commandement, dans l'économie du pays.

Douglas a formulé ses propositions avec précision, mais sans entrer dans les modalités de leur mise en application. Il a d'ailleurs remarqué que ces modalités peuvent être diverses, selon les lieux, selon les coutumes établies, etc., et modifiables d'après les résultats

de l'expérience, mais sans s'écartez des principes.

La revue créditiste *Vers Demain* et les autres écrits de la même source se sont généralement abstenu d'entrer dans le domaine des modalités possibles pour établir un système financier conforme aux principes de Douglas. Nous considérons que notre rôle est surtout de montrer le «quoi» — ce que les hommes doivent obtenir de leurs activités économiques. Aussi, le «pourquoi», les raisons pour lesquelles ils ont droit à ces résultats.

Quant au «comment» — comment appliquer les propositions de Douglas pour obtenir ces résultats, nous croyons que c'est plutôt l'affaire des experts. Des experts, non pas de députés ni de gouvernements; le rôle de ces derniers est plutôt de dicter le «quoi» aux experts, leur laissant le soin du «comment».

C'est dans cette lumière-là que Douglas, parlant un jour à une réunion de créditistes, disait que, selon lui, ce sont les banquiers qui établiront le système financier du

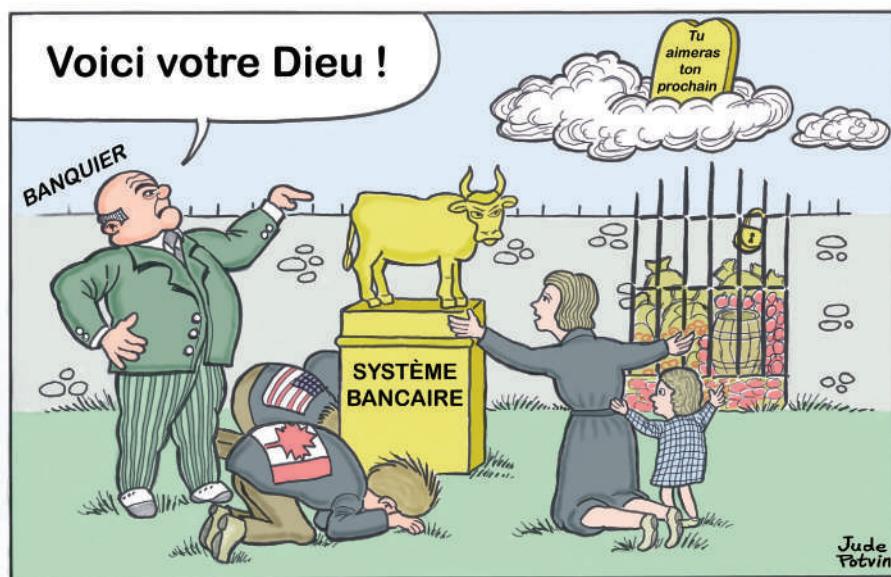
Crédit Social — quand ils en recevront l'ordre, évidemment.

En une autre occasion, il suggérait que, pour sortir de l'ornière financière dans laquelle gémissaient individus et gouvernements au temps des années '30, le gouvernement devrait assembler quelques-uns des banquiers dirigeants du pays, les enfermer et les tenir enfermés jusqu'à ce qu'ils produisent un remède aux maux dont le monde souffrait. (Ce remède, ils l'auraient vite trouvé!).

Cependant, dans le présent ouvrage, nous entrons un peu dans le «comment». Comment on pourrait mettre les propositions de Douglas en application. Comment établir l'équilibre constant entre les prix et les moyens d'achat entre les mains du public. Comment on pourrait financer toute production nouvelle, non pas avec de l'épargne, mais avec des crédits nouveaux.

Notre but est simplement de montrer la possibilité de l'application des propositions de Douglas, non pas de présenter cette manière comme la seule possible. Les méthodes exposées ne sont donc ni dogmatiques ni exclusives. Mais nous préconisons ce qui nous semble le plus pratique, le moins déroutant, en utilisant largement les mécanismes financiers existants, tout en les purgeant radicalement du vice financier fondamental qui les détourne de la véritable fin de l'économie: le service des besoins humains. ♦

Louis Even



Le système financier actuel nous rend tous serviteurs et esclaves de l'argent; ce système doit être corrigé pour que l'argent soit le serviteur de la personne humaine. C'est ce qu'explique cette brochure.

Sommaire

- 17** À la racine du mal
- 18** 3 propositions de Douglas
- 22** Financer la production
- 28** Finance des travaux publics
- 31** Circuit du crédit financier
- 33** Le dividende social à tous
- 39** Les taxes à la lumière du Crédit Social
- 43** Conclusion

À la racine du mal

Pourquoi critiquer et dénoncer le système financier actuel?

Parce qu'il n'accomplit pas sa fin.

Quelle est la fin d'un système financier?

La fin d'un système financier, c'est de financer.

Financer la production des biens qui répondent aux besoins; et financer la distribution de ces biens pour qu'ils atteignent les besoins.

Si le système financier fait cela, il accomplit son rôle. S'il ne le fait pas, il n'accomplit pas son rôle. S'il fait autre chose, il sort de son rôle.

Pourquoi dites-vous que le système financier actuel n'accomplit pas son rôle?

Parce qu'il y a des biens — biens publics et biens privés — qui sont demandés par la population, qui sont parfaitement réalisables physiquement, mais qui restent dans le néant parce que le système financier ne finance pas leur production.

D'autre part, il y a des biens offerts à une population qui en a besoin, mais que des personnes ou des familles ne peuvent se procurer, parce que le système financier ne finance pas la consommation. Ces faits sont indéniables.

Avec quoi finance-t-on la production ou la consommation?

Avec des moyens de paiement. Ces moyens de paiement peuvent être de l'argent métallique, du papier-monnaie légal, ou des chèques tirés sur des comptes de banque.

Tous ces moyens de paiement peuvent être inclus sous le terme de «crédit financier», parce que tout le monde les accepte avec confiance. Le mot crédit implique la confiance. On accepte avec la même confiance 5 pièces d'un dollar en métal, ou un billet de la Banque du Canada de cinq dollars, ou un chèque de cinq dollars sur n'importe quelle banque où le signataire du chèque a un compte de banque. On sait, en effet, qu'avec l'un ou l'autre de ces trois moyens de paiement, on peut payer du travail ou des matériaux pour la valeur de cinq dollars si l'on est producteur, ou des biens consommables pour la valeur de cinq dollars si l'on est consommateur.

D'où ce «crédit financier», ces moyens de paiement tirent-ils leur valeur?

Le crédit financier tire sa valeur du «crédit réel». C'est-à-dire de la capacité de production du pays.

Le dollar, de n'importe quelle forme, n'a de valeur que parce que la production du pays peut fournir des produits pour y répondre. On peut bien appeler cette capacité de produire «crédit réel», parce que c'est un facteur réel de confiance. C'est le crédit réel d'un pays, sa capacité de production, qui fait qu'on a confiance de pouvoir vivre dans ce pays.

À qui appartient ce «crédit réel»?

C'est un bien de la société. Sans doute que des capacités individuelles et des capacités de groupes de toutes sortes y contribuent. Mais sans l'existence de richesses naturelles, qui sont un don de la Providence et non pas le résultat d'une compétence individuelle, sans l'existence d'une société organisée qui permet la division du travail, sans des services publics comme les écoles, les routes, les moyens de transport, etc., la capacité globale de production serait beaucoup plus faible, très faible même.

C'est pourquoi l'on parle de production nationale, d'économie nationale, ce qui ne veut nullement dire production étatisée. C'est dans cette capacité globale de production que le citoyen, que chaque citoyen doit pouvoir trouver une base de confiance pour la satisfaction de ses besoins matériels. Pie XII disait dans son message de Pentecôte 1941:

«L'économie nationale, fruit d'activités d'hommes qui travaillent unis dans la communauté nationale, ne tend pas à autre chose qu'à assurer sans interruption les conditions matérielles dans lesquelles pourra se développer pleinement la vie individuelle des citoyens.»

À qui appartient le «crédit financier»?

A sa source, le crédit financier appartient à la collectivité, au même titre que le crédit réel d'où il tire sa valeur. C'est un bien communautaire dont doivent bénéficier, d'une manière ou de l'autre, tous les membres de la communauté.

Comme le «crédit réel», le crédit financier est par sa nature même un crédit social.

L'utilisation de ce bien communautaire ne doit pas être soumise à des conditions qui entravent la capacité de production, ni qui détournent la production de sa fin propre qui est de servir les besoins humains: besoins d'ordre privé et besoins d'ordre public, dans l'ordre de leur urgence. Satisfaction des ►



*Louis Even (1885-1974)
Fondateur de Vers Demain*

► besoins essentiels de tous, avant les demandes de luxe de quelques-uns; avant aussi le faste et les projets pharaoniques d'administrateurs publics avides de renommée.

Est-il possible d'obtenir de l'économie générale le respect de cette hiérarchie des besoins, sans une dictature qui planifie tout et qui impose les programmes de production et gère la répartition des produits?

Certainement, c'est possible, moyennant un système financier qui garantisse à chaque individu une part du crédit financier communautaire. Une part suffisante pour que l'individu puisse commander lui-même à la production du pays de quoi satisfaire au moins ses besoins essentiels.

Un tel système financier ne dicterait rien. La production prendrait ses programmes des commandes venant des consommateurs, pour ce qui est des biens d'ordre privé; et elle les prendrait des commandes venant des corps publics, pour ce qui est des biens d'ordre public. Le système financier servirait ainsi, d'une part, à exprimer les volontés des

consommateurs; d'autre part, il serait au service des producteurs pour mobiliser la capacité de production du pays dans le sens des demandes ainsi exprimées.

Pour cela, évidemment, il faut un système financier qui se plie au réel, et non pas qui le violente. Un système financier qui reflète les faits, et non pas qui les contredise. Un système financier qui distribue, et non pas qui rationne. Un système financier qui serve l'homme, et non pas qui l'avilisse.

Un tel système financier est-il concevable?

Oui. Les grandes lignes en ont été tracées par Clifford Hugh Douglas, le maître génie qui a présenté au monde ce qu'on appelle le Crédit Social (à ne pas confondre avec les prostitutions de partis politiques qui ont porté ce nom).

Douglas a résumé en trois propositions les principes de base d'un système qui répondrait à ces fins et qui, par ailleurs, serait assez souple pour suivre l'économie dans tous ses développements, jusqu'à n'importe quel degré de mécanisation, de motorisation ou d'automatisation. ♦♦♦

Louis Even

Trois propositions de Douglas

Quelles sont ces trois propositions de Douglas?

Douglas a énoncé publiquement ces trois propositions en trois circonstances: à Swanwick, en 1924; devant le Comité MacMillan, en mai 1930; dans une conférence prononcée à la salle Caxton, de Londres, en octobre 1930. Et il les a reproduites dans des écrits de lui, entre autres dans *The Monopoly of Credit*.

La première de ces propositions a trait à la finance de la consommation, par un ajustement entre le pouvoir d'achat et les prix:

Les moyens d'achat (*cash credits*) entre les mains de la population d'un pays doivent, en tout temps, être collectivement égaux aux prix collectifs à payer (*collective cash prices*) pour les biens consommables mis en vente dans ce pays; et ces moyens d'achat (*cash credits*) doivent être annulés lors de l'achat des biens de consommation.

Douglas n'a rien changé dans les termes de cette proposition: ils étaient les mêmes en 1930 qu'en 1924.

Dans cette proposition, pour mentionner les moyens de paiement, numéraire ou argent scriptural, entre les mains des consommateurs, Douglas emploie le terme «*cash credits*», tandis que, lorsqu'il parle de finance de la production, il dit simplement «*credits*».



Clifford Hugh Douglas

La différence entre les deux, c'est que l'argent entre les mains des consommateurs est à eux: c'est pour eux du pouvoir d'achat, qu'ils n'emploient que selon leur volonté en obtenant des produits de leur choix. Tandis que les crédits à la production sont des avances que le producteur doit rembourser lorsqu'il aura vendu ses produits.

Nous avons traduit «*cash credits*» par *moyens d'achat*, plutôt que par *pouvoir d'achat*. C'est parce que le pouvoir d'achat ne dépend pas seulement de l'argent entre les mains du consommateur, mais aussi des prix en face de cet argent. Avec dix dollars en moyens d'achat, vous pouvez vous procurer dix paires de bas, si les bas sont au prix d'un dollar la paire; mais s'ils sont au prix de deux dollars la paire, vous ne pouvez vous en procurer que cinq paires avec la même somme de dix dollars. Tout le monde sait bien que le pouvoir d'achat baisse avec la hausse des prix, même si la somme d'argent en main est la même.

On pourrait aussi appeler ces «*cash credits*» de la monnaie de consommation. Celui qui les a en main peut, en effet, s'en servir pour se procurer des biens consommables. Le cas est différent des crédits à la production qui, eux, doivent être employés par l'em-

prunteur à produire des biens qu'il devra vendre afin de pouvoir rembourser ces crédits à leur source.

Quel est le but de cette première proposition énoncée par Douglas?

Cette proposition a pour but de réaliser ce qu'on peut appeler le pouvoir d'achat parfait, en établissant l'équilibre entre les prix à payer par les acheteurs et l'argent entre les mains des acheteurs.

Le Crédit Social fait une différence entre le prix de revient comptable (*cost price*) et le prix à payer par l'acheteur (*cash price*). L'acheteur n'aurait pas à payer le prix de revient intégral, mais seulement ce prix amené à un niveau correspondant aux moyens d'achat entre les mains de la population.

Le prix comptable doit toujours être récupéré par le producteur, s'il veut rester en affaires. Mais le prix à payer doit être au niveau des moyens d'achat entre les mains des consommateurs, si l'on veut que la production atteigne sa fin, qui est la consommation.

Comment cette double condition peut-elle être réalisable?

Par un mécanisme d'ajustement des prix. Un ajustement, et non pas une fixation des prix: l'établissement des prix de revient est affaire des producteurs eux-mêmes, ce sont eux qui savent ce que la production leur coûte de dépenses.

L'ajustement proposé comporterait un coefficient qui s'appliquerait à tous les prix au détail. Ce coefficient serait calculé périodiquement (tous les trois ou six mois, par exemple), d'après le rapport entre la consommation totale et la production totale pendant le terme écoulé.

Si, par exemple, dans le terme écoulé, la production de toute sorte dans le pays s'est totalisée à 40 milliards de dollars, et si la consommation de toute sorte s'est totalisée à 30 milliards, on en conclut que, quels que soient les prix comptables de revient; c'est en réalité 30 milliards qu'a coûté au pays la production des 40 milliards. C'est donc 30 milliards qui est le véritable coût de la production totale de 40 milliards. Et si les producteurs doivent récupérer 40 milliards, les consommateurs, eux, ne doivent payer que 30 milliards. Les 10 milliards manquant doivent être fournis aux producteurs par une autre source, non pas par les acheteurs. C'est au mécanisme monétaire d'y voir.

Dans ce cas, le coefficient appliqué à tous les prix au détail sera de 3/4: les prix de revient seront multipliés par ce coefficient, par 3/4 ou 0,75. L'acheteur ne paiera donc que 75 pour cent du prix comptable.

Autrement dit, un escompte général de 25 pour cent (le contraire d'une taxe de vente) va être décrété sur tous les prix de vente au détail pour la durée du terme qui commence. A la fin de chaque terme, le taux de l'escompte général est ainsi calculé en fonc-

tion de l'état de la consommation par rapport à l'état de la production du terme écoulé. On se rapproche ainsi le plus possible du pouvoir d'achat parfait.

On appelle parfois cette opération un *prix compensé* ou un *escompte compensé*, parce que l'argent que le vendeur n'obtient pas die l'acheteur à cause de cet escompte, il le reçoit ensuite de l'Office du Crédit National. Cette compensation permet au vendeur de récupérer son plein prix de revient. Personne n'est perdant. Tout le monde y gagne par l'écoulement facilité des produits vers les besoins.

Pourquoi dites-vous que c'est là réaliser le pouvoir d'achat parfait?

Parce que c'est établir à 1 (un) le rapport entre les moyens de paiement et les prix. Dans l'exemple donné plus haut, ce rapport était de 3/4: on ne pouvait payer que les 3/4 de la production. Après l'opération d'ajustement des prix, le rapport devient 1: on peut alors payer toute la production. C'est permettre à la production d'atteindre sa fin: la production est faite pour être consommée.

Parfait aussi, parce que c'est rendre justice à la population, en lui faisant payer seulement le «juste prix», le coût réel de sa production. C'est Douglas qui a su donner du «juste prix» une définition cherchée en vain par les sociologues de plusieurs siècles. Il l'a ainsi formulée: «Le véritable coût de la production, c'est la consommation qu'elle a exigée.» Vérité qui semble totalement ignorée dans les manuels d'économie.

Quant aux modalités du mécanisme d'ajustement des prix, elles peuvent varier, mais elles doivent accomplir cette perfection, et le faire avec le minimum d'opérations. Ce serait, d'ailleurs, beaucoup moins compliqué que, par exemple, le calcul des ris-tournes à chaque coopérateur dans une coopérative de consommation. Et avec des résultats infiniment supérieurs.

Et quelle est la deuxième proposition de Douglas?

La deuxième proposition de Douglas a trait à la finance de la production. Elle fut exprimée comme suit, par son auteur, à Swanwick et devant le Comité MacMillan:

Les crédits nécessaires pour financer la production doivent provenir, non pas d'épargnes, mais de nouveaux crédits se rapportant à une nouvelle production.

A la salle Caxton, en octobre 1930. Douglas variait ainsi la fin de son énoncé:

«de nouveaux crédits se rapportant à la production.»

Il ne dit plus «nouvelle production», mais seulement «production». C'est évidemment que les deux sont synonymes. A mesure que la production se fait, c'est une nouvelle production. De la nouvelle production pour entretenir le flot de production où s'approvisionne le consommateur.

- C'est donc à tort que certains ont interprété cette proposition comme s'appliquant seulement à une augmentation dans le volume de la production, ce qui n'est certainement pas le cas d'après le contexte des trois propositions.

Douglas ajoute:

Et ces crédits ne seront rappelés que selon le rapport de la dépréciation générale à «l'appreciation», à l'enrichissement général.

Pourquoi financer ainsi la production avec des crédits nouveaux et non pas avec de l'épargne? — Parce que l'épargne provient d'argent qui a été distribué en rapport avec de la production faite. Or tout cet argent est entré dans le prix de revient de la production faite. Si cet argent n'est pas employé pour acheter la production, l'écart entre les moyens d'achat et les prix augmentera.

On peut objecter que l'épargne employée à financer un nouveau flot de production, par investissement ou autrement, revient dans la circulation comme pouvoir d'achat. C'est vrai, mais c'est à titre de dépenses faites par le producteur, donc en créant un nouveau prix. Or, la même somme d'argent ne peut pas servir à liquider à la fois le prix correspondant de l'ancienne production et le prix correspondant de la nouvelle production.

Chaque fois que l'argent épargné revient ainsi à des consommateurs, c'est en créant un nouveau prix, sans avoir liquidé un ancien prix laissé sans pouvoir d'achat correspondant lorsque cet argent devenait épargne.

Rendons ce point clair par un exemple:

Voici un ouvrier qui reçoit en salaire mensuel la somme de 3 000 \$. Sur cette somme, il préleve 500 \$ pour acheter des actions dans une entreprise qui construit une nouvelle usine.

Les 3 000 \$ de salaire sont certainement inscrits dans les prix des produits pour lesquels l'ouvrier a travaillé; mais en face de ces 3 000 \$ de prix, il ne reste plus que 2 500 \$ de pouvoir d'achat.

La construction de l'usine va remettre les 500 \$ en pouvoir d'achat par les salaires distribués aux ouvriers de la construction. Mais les produits qui sortiront de la nouvelle usine devront inclure les 500 \$ dans leur prix. Le 500 \$ redevenu pouvoir d'achat ne pourra certainement pas liquider à la fois le 500 \$ de prix de l'ancienne production et le 500 \$ de prix de la nouvelle production.

Cela ne veut pas dire que l'épargnant fait mal en plaçant son argent dans l'expansion de la production. Il est parfaitement libre de faire ce qu'il veut d'un argent qui lui appartient. Mais la soustraction au pouvoir d'achat global, faite par l'épargne, devrait être compensée de quelque manière, par un montant d'argent équivalent venant entre les mains des

Le système d'argent fut conçu pour servir, pour faciliter la vie économique en société. Mais cet instrument de service est devenu un instrument de punition.



consommateurs (par le dividende social, par exemple, ou par une hausse de l'escompte compensé); cela fait, l'effet sur le pouvoir d'achat sera le même que si la production avait été financée directement par des crédits nouveaux, puisque ces crédits nouveaux remplacent l'épargne détournée du pouvoir d'achat.

Le système actuel ne fait pas cette compensation. Il insiste sur la finance par l'épargne, sans se préoccuper de l'entaille faite dans le pouvoir d'achat. C'est là, non pas la seule cause, mais une des causes de l'écart entre les moyens de paiement du consommateur et les prix des produits.

Et la troisième proposition financière de Douglas?

La troisième proposition introduit un élément nouveau dans le pouvoir d'achat: la distribution d'un dividende à tous, employés ou non dans la production. C'est donc un facteur de composition du pouvoir d'achat, qui ne laisse aucun individu sans moyens de paiement.

C'est la reconnaissance du droit de tous à une part de la production, à seul titre de co-capitalistes, de co-héritiers du plus gros facteur de la production moderne: le progrès acquis, grossi et transmis d'une génération à l'autre. A titre également de co-propriétaires des richesses naturelles, don gratuit de Dieu.

C'est aussi le moyen d'entretenir un flot de pouvoir d'achat en rapport avec le flot de production, quand bien même la production se passerait de plus en plus du besoin d'employés. Ce serait donc la solution au plus gros casse-tête actuel, qui fait des économistes lever les bras au ciel et qui fait les

gouvernements s'ahurir devant l'insuccès de leur politique de plein emploi, d'embauchage intégral. La poursuite de l'embauchage intégral est une absurdité, difficile à justifier de la part d'êtres intelligents, alors que le progrès s'applique inexorablement à désempêcher, à libérer du besoin d'employés.

Voici comment s'exprime Douglas:

La distribution de moyens d'achat (*cash credits*) aux individus doit progressivement dépendre de moins en moins de l'emploi. C'est-à-dire que le dividende doit progressivement déplacer les émoluments et les salaires.

Progressivement — à mesure, comme l'a exprimé ailleurs Douglas, à mesure qu'augmente la productivité par homme-heure. Ce qui est parfaitement conforme au réel, conforme à la participation prise respectivement par le travail et par le progrès dans le flot de production.

Le progrès — bien collectif — prend de plus en plus de place comme facteur de production, et le labeur humain de moins en moins. Cette réalité devrait se refléter dans la répartition des revenus, par dividendes à tous d'une part et par récompense à l'emploi d'autre part.

Nous revenons plus loin sur cette question en traitant du dividende périodique à chaque citoyen.

Mais n'est-ce pas là proposer tout un chambardement dans les modes de finance de la production et dans le mode de répartition des droits aux produits?

C'est surtout, et bien plus simplement, un changement de philosophie, de conception du rôle du système économique et du système financier, les ramenant à leurs fins propres servies par des moyens appropriés. Il est temps que les fins reprennent leur place, et les moyens la leur. Il est temps que la perversion fasse place au redressement.

Mais tout cela a l'air de supposer que l'argent, ou le crédit financier, peut venir comme ça, séance tenante, pour financer la production et la consommation!

Certainement. Le système d'argent n'est essentiellement qu'un système de comptabilité. Les comptables sont-ils à court de chiffres pour compter, additionner, soustraire, multiplier, diviser, faire des règles de trois, exprimer des pourcentages?

D'ailleurs, les faits sont là, pour montrer que l'argent est affaire de chiffres: chiffres que les monopolisateurs du système peuvent faire surgir ou faire disparaître selon leurs décisions, sans besoin d'objets concrets autres qu'un livre, une plume et quelques gouttes d'encre.

Dans une conférence donnée à Westminster, le 7 mars 1936, C. H. Douglas disait à son auditoire — un auditoire créditiste:

«Nous, créditistes, nous disons que le présent système monétaire ne reflète pas les faits. Nos opposants disent qu'il les reflète. Eh bien, il n'y a qu'à regarder et se servir de son gros bon sens pour voir ce qu'il en est. Comment, par exemple, se fait-il qu'un monde qui paraissait presque fiévreusement prospère en 1929, — du moins réputé prospère, à en juger par les critères orthodoxes — et certainement capable de produire et offrir une surabondance de denrées et de services, le faisant et en distribuant une proportion considérable — comment se fait-il que ce monde-là ait pris figure d'extrême pauvreté en 1930? Transformation d'apparence si fondamentale que les conditions économiques en ont été changées du tout au tout. Est-il raisonnable de supposer qu'entre un jour d'octobre 1929 et quelques mois plus tard, le monde soit réellement tombé de la grande richesse à la grande pauvreté? Evidemment non.»

Douglas faisait cette remarque trois ans et demi avant l'éclatement de la deuxième grande guerre mondiale. Une fois celle-ci déclarée, tout le monde pouvait se poser une question de même nature que celle de Douglas, mais en sens inverse:

Comment se fait-il qu'après une rareté d'argent pendant dix années, on trouve subito, du soir au matin, tout l'argent qu'il faut pour une guerre qui dure six années et qui coûte des milliards?

Même réponse dans les deux cas: Le système d'argent n'est qu'une question de comptabilité et n'a besoin que de chiffres portant le sceau de la légalité. Donc, si l'argent manque en face de grandes possibilités de produire pour satisfaire les besoins humains normaux, et si l'argent devient abondant quand les producteurs et les moyens de production sont réquisitionnés pour les champs de bataille et la production d'engins de destruction, c'est parce que le présent système monétaire impose des décisions, au lieu de refléter fidèlement les faits résultant d'actes librement posés par des producteurs libres et des consommateurs libres. ♦

Assemblée mensuelle de Vers Demain à Montréal

Église Saint-Gilbert

Arrondissement Saint-Léonard

(entrée salle 5415 rue Jean-Talon)

Le 2e dimanche de chaque mois

11 mars, 13 mai, 10 juin

**14 heures: heure d'adoration, suivie de
l'assemblée, chapelle du Sacré-Coeur**

Comment financer la production

Mais, où prendre l'argent, le crédit financier, ces «chiffres légalisés», pour le service d'un système de finance conforme aux propositions de Douglas, énoncées ci-devant?

Les crédits nécessaires pour financer la production et la distribution seraient puisés à la source dans le crédit financier du pays, basé sur l'immense crédit réel du pays.

Cela ne nécessiterait aucun bouleversement des structures établies. Les entreprises privées demeuraient entreprises privées. Même les banques pourraient demeurer ce qu'elles sont, des entreprises privées. C'est par elles que le crédit financier serait canalisé pour ses émissions et pour ses retours à la source.

Les banques possèdent, en effet, tout le mécanisme, toutes les installations voulues, avec un réseau de succursales bien établi, et un personnel compétent et entraîné pour accomplir merveilleusement ce service. Elles pourraient continuer de trouver dans ces fonctions la récompense due à leurs services. Etre responsables des avances de crédits à la production. Se charger aussi des opérations comptables relatives au crédit à la consommation (dividende et escompte compensé), et en recevoir une juste rétribution. Mais le crédit dont elles traiteraient ainsi demeurerait une propriété de la société, et leurs opérations devraient tenir compte de l'objectif d'un système financier respectant la fin et les principes exposés ci-dessus.

On peut concevoir diverses méthodes pour la mise en application des propositions énoncées par Douglas. Mais les meilleures méthodes sont certainement celles qui le feraient efficacement tout en effectuant le moins possible de changement dans les institutions existantes.

Vous dites que les banques à chartes pourraient être responsables des avances de crédit à la production. Voulez-vous dire que les producteurs continueraient à s'adresser aux banques pour financer leurs dépenses en attendant de vendre leurs produits?

Mais oui. Il faut un service de cette sorte, et les banques sont très bien organisées pour y voir.

Ordinairement, la production passe par plusieurs transformations successives avant d'atteindre l'état de produit fini. Le premier producteur dans la chaîne peut avoir besoin d'une avance d'argent, de crédit financier; et quand il passera son produit semi-fini à un deuxième producteur, il voudra être payé tout de suite, pour récupérer ses dépenses et faire son remboursement au banquier. Ni le premier producteur ni son banquier ne peuvent attendre que le produit soit

rendu au bout de la chaîne, peut-être dans plusieurs mois, ou même des années. Encore moins attendre que le produit fini soit vendu et payé par le consommateur, avant de rentrer dans leurs fonds.

Disons que le processus de production passe par trois établissements successifs: A, B, C. Voici comment on peut concevoir les opérations de financement

Le producteur A a besoin d'une avance de crédit pour mobiliser la matière première, le transport, payer ses employés, sa lumière, sa force motrice, ses frais généraux. Il s'adresse à la banque commerciale et obtient cette avance de crédit.

Lorsque A va vendre son produit semi-fini à B, il va inclure dans son prix tout ce qu'il a dépensé, y compris l'argent emprunté qu'il doit rembourser à la banque. Il va y ajouter son profit (qui est pour lui comme un salaire). B peut avoir besoin d'une avance de crédit pour faire tout ce paiement à A, et peut-être aussi pour ses propres frais d'opération: transport, salaires, frais généraux, etc. Lui aussi s'adresse à la banque, obtient l'avance et paie A.

Avec l'argent obtenu de B, A va pouvoir faire son remboursement à la banque.

Lorsque B passera son produit semi-fini à C, lui aussi inclura toutes ses dépenses dans le prix, y compris son propre emprunt de la banque. Et C pourra lui aussi recourir à la banque pour payer la facture de B et pour ses propres frais d'opération.

Une fois payé par C, le producteur B réglera avec sa banque.

Même chose lorsque C passera son produit fini au grossiste. Le grossiste pourra faire comme ont fait les producteurs successifs: obtenir de la banque l'avance de crédit nécessaire pour payer C.

La banque, avec ses comptables et son installation, est merveilleusement organisée pour voir à ces opérations, pour suivre l'état des avances de crédits et des remboursements. Même si les producteurs ne traitent pas tous avec la même banque, l'un empruntant, par exemple, de la Banque de Montréal, l'autre de la Banque Royale, cela ne crée pas de problème: les banques sont organisées pour régler entre elles, toutes les vingt-quatre heures, leurs soldes de débit et de crédit.

L'application des propositions de Douglas peut très bien s'accorder avec ce mode de finance, par avances de crédits aux divers stades de la production, en utilisant le mécanisme bancaire actuel.

Les banques créeraient-elles ces crédits, comme elles le font aujourd'hui?

Non. On l'a expliqué: ces crédits représentent

une capacité de production du pays, résultant d'activités diverses, de richesses naturelles, de science appliquée, de l'existence d'une société ordonnée, etc. Ces crédits financiers n'ont de valeur qu'à cause du crédit réel, qu'à cause de la capacité de production du pays. Le crédit financier est l'expression chiffrée du crédit réel, d'un bien qui est social par nature. A sa source, le crédit financier étant un crédit social ne peut être propriété que de la société.

Pour mettre ce crédit en circulation, pour le confier à des gens qui vont s'en servir pour mobiliser la capacité de production du pays, et pour ramener ce crédit à sa source après avoir accompli son œuvre, on peut très bien utiliser la canalisation existante, le mécanisme bancaire, sans aucunement nationaliser les banques.

Donc pas besoin pour une Banque centrale d'établir un nouveau réseau de succursales, ni d'examiner elle-même les cas des solliciteurs de crédit, ni de s'occuper directement du rappel du crédit après son emploi. Tout cela peut être laissé aux banques à chartes, ou banques commerciales, très compétentes dans ce genre de travail.

Mais ce crédit financier demeure un instrument social et ne doit prendre sa source que dans un organisme voué uniquement au service de la communauté: dans un Office National (ou Provincial) de Crédit, ou une Banque centrale (elle nationalisée) exerçant cette fonction.

Mais alors, où les banques commerciales prendraient-elles le crédit financier pour le prêter à la production?

Elles l'obtiendraient, sur demande et sans frais, de la source même, disons de la Banque centrale. Sans frais, c'est-à-dire avec la seule obligation d'en rapporter le même montant à la source, après son périple dans la circulation.

La banque centrale tiendrait compte des sorties et des rentrées, débitant les sorties dans le compte de la banque commerciale, et y créditant les rentrées.

Rien de nouveau dans ces relations comptables entre une banque centrale et des banques commerciales. Au Canada, chaque banque commerciale a déjà avec la Banque du Canada un compte dans lequel se font tous les jours des écritures de débits et de crédits.

Mais les banques à chartes continueraient-elles à charger des frais aux emprunteurs pour les prêts qu'elles leur feraient?

Certainement. Il faut bien que les banques puissent rencontrer leurs dépenses, payer les salaires de leur personnel, couvrir leurs frais généraux, et réaliser des profits légitimes — comme toutes les entreprises privées.

Les banques doivent bien aussi prévoir les cas où, malgré les précautions d'usage qu'elles savent



prendre, certains emprunteurs deviennent incapables de rembourser. La faillite d'un emprunteur ne déchargerait pas la banque prêteuse de son obligation vis-à-vis de la Banque centrale. Elle resterait tenue de rembourser à sa source le crédit de la société qu'elle en aurait obtenu.

Le Crédit Social n'a pas du tout pour but de faire des irresponsables. Bien au contraire. La banque commerciale resterait responsable des avances obtenues de la Banque Centrale. L'emprunteur — individu ou compagnie — resterait responsable envers la banque commerciale prêteuse. Cette dernière exigerait certainement des garanties, surtout de la part de clients nouveaux, ou pour des prêts à des entreprises qui ont un caractère d'aventure.

Les charges financières exigées par le banquier pour ses prêts pourraient encore porter le nom d'intérêt. Toutefois, il nous semble que le facteur temps, la durée entre le prêt et son remboursement, devrait avoir moins d'importance. Que le prêt soit pour six mois, ou pour un, deux, ou trois ans, cela n'affecte pas l'état financier du banquier, puisque c'est le crédit de la société et non le sien propre qui est en circulation. Tout au plus, une plus longue durée peut-elle comporter un plus grand nombre d'entrées comptables à effectuer dans le compte de l'emprunteur.

Mais ces charges financières, cet intérêt, signifient l'obligation pour l'emprunteur de rembourser plus de crédit qu'il en a été libéré. La même chose pour tous les autres emprunteurs. Est-ce que cela ne va pas créer une impossibilité mathématique, comme celle que l'on dénonce aujourd'hui?

Pas sous un système financier de Crédit Social, ou le système, par le dividende périodique à tous et par le mécanisme du prix ajusté et compensé, équilibre le pouvoir d'achat avec les prix. Or, toutes les charges financières, intérêts inclus, sont comprises dans les prix. Tout cela est donc récupérable, grâce aux moyens de paiement ainsi assurés entre les mains du public.

► **Est-ce que ces charges additionnelles sont compatibles avec la proposition de Douglas: «Toute production nouvelle doit être financée par des crédits nouveaux»? Il semblerait que s'il faut payer, par exemple, 5 pour cent de charge sur la finance de la production, soit 5 pour cent en plus de la finance passée au producteur, la nouvelle production ne se trouve pas financée en entier par des crédits nouveaux.**

Au cours des diverses phases de la production, la finance peut venir de fonds personnels du producteur, ou partiellement d'avances de crédit, ou même totalement (sauf l'intérêt) d'avances de crédit. Mais tout cela va se régler au moment où la production sera livrée sous forme de produit fini. Car c'est bien alors qu'elle sera une production nouvelle. Et c'est alors, au moment où le produit fini passe du grossiste ou du dernier producteur au détaillant, qu'une opération *spéciale au système du Crédit Social* peut réaliser la proposition énoncée par Douglas. C'est alors que du crédit nouveau (sans intérêt) peut être émis pour couvrir toutes les dépenses qu'il a fallu faire pour cette production nouvelle.

De quelle manière cela pourra-t-il se faire?

Encore une fois, il peut y avoir plusieurs méthodes pour y arriver. Monsieur W. B. Brockie, crédi-tiste de Nouvelle-Zélande, suggère que cela se fasse au niveau de la prise du produit par le marchand détaillant: par une avance de crédit sans intérêt, faite au marchand détaillant, pour couvrir le prix comptable total du produit fini. Cette manière nous semble très appropriée pour atteindre un double objet: 1° Financer effectivement la production nouvelle par du crédit nouveau; 2° Permettre ensuite le retour du crédit à sa source à mesure de la consommation des biens.

La production se présente sous un flot continu, et à diverses phases du processus de production, depuis la matière première au produit fini. Elle devient produit fini à l'endroit où elle est livrable au détaillant qui en entreprendra la distribution aux consommateurs.

Où est cet endroit? C'est chez le grossiste, ou chez le dernier producteur si le détaillant la prend là.

Ce produit fini porte un prix, le prix chargé au détaillant. C'est le prix de revient de la production. Mais pour avoir le prix de revient final, faut y ajouter les frais de distribution, soit les déboursés du détaillant. Et c'est tout cela, le prix de revient final, qui devra être couvert par l'émission de crédit nouveau sans intérêt.

A la facture du grossiste, le détaillant doit donc ajouter ce qu'il prévoit devoir lui en coûter pour le transport, pour les salaires de ses employés, pour les avaries inévitables, pour ses frais généraux. Il sait par expérience le montant de ces frais par semaine

ou par mois; il sait aussi quel montant de produits il réussit à écouler, en moyenne, par semaine ou par mois. Il peut donc pré-évaluer assez justement le pourcentage à ajouter à la facture du grossiste pour avoir le prix de revient final des produits lorsqu'ils seront passés aux acheteurs.

Voulez-vous donner un exemple hypothétique pour aider à mieux comprendre ce point important?

Supposons que le détaillant sait, par expérience, que ses frais de manutention et de services pour l'écoulement de ses produits lui coûtent, en moyenne, une somme égale à 10 pour cent du prix qu'il doit les payer au grossiste.

Puis, supposons que ce détaillant s'approvisionne d'une cargaison qui lui est facturée 4000 \$. Il conclura que, pour rencontrer ses frais totaux (prix du grossiste, plus frais de manutention, mais exclusion faite de tout profit), la cargaison lui revient finalement à $4000 \$ + 10 \text{ pour cent de } 4000 \$$, soit $4000 \$ + 400 \$ = 4400 \$$.

Le prix de revient final de cette production nouvelle se totalise ainsi à 4400 \$. C'est donc 4400 \$ de crédit nouveau, sans intérêt, qu'il faut pour solder les frais complets relatifs à cette production nouvelle.

Pour cela, on peut utiliser, en la perfectionnant, une méthode de finance assez répandue chez les détaillants: des paiements avancés par l'intermédiaire de la banque. Aujourd'hui, en effet, la plupart des détaillants acquittent leurs factures aux grossistes par des chèques «à découvert». C'est-à-dire que, par entente convenue entre le détaillant et son banquier, la banque honore ces chèques, même quand le compte du détaillant à la banque n'a pas de fonds suffisants. C'est comme une avance de crédit à demande, à mesure des besoins du marchand détaillant, jusqu'à une certaine limite qui constitue pour lui sa «ligne de crédit». C'est bien commode, vu que, de son côté, le grossiste désire être payé sans délai pour rencontrer ses propres obligations.

Dans le livre de la banque, ces avances de crédit s'inscrivent en débit au compte du marchand détaillant. A mesure qu'il vendra ses produits, il devra apporter le fruit de ses ventes à la banque pour renflouer son compte autant que possible, à la satisfaction du banquier, sans jamais laisser son compte tomber en dessous de la ligne convenue. Il s'agit donc, en réalité, d'une suite de prêts et de remboursements, par entente mutuelle. Et sous le présent système financier, le banquier charge des frais au détaillant pour ce service. Ces frais sont un intérêt calculé sur le montant et la durée des déficits.

Eh bien, sous le système proposé pour la finance de la production nouvelle par du crédit nouveau, le marchand détaillant acquitterait toutes ses factures relatives à cette production par des avances de crédit obtenues du banquier, et *sans aucune charge*

Alors que la plupart des économistes ne pensent qu'en termes d'argent, Douglas, dans sa formation d'ingénieur, pense plutôt en termes de réalités: l'argent est le signe qui doit refléter les réalités, et l'être humain doit passer avant l'argent.

d'intérêt. Voilà qui devrait facilement être agréé par tous les détaillants.

Dans l'exemple ci-dessus, le détaillant obtiendrait de sa banque une avance de crédit de 4400 \$, libre de tout intérêt. La banque à charte tirerait toutes les sommes à ces fins, elle aussi sans frais, de la Banque centrale, source du crédit. (Il s'agit, ne l'oublions pas, d'un système financier social, qui s'assouplit au réel, fournissant les crédits au rythme de la production, et les rappelant au rythme de la consommation.)

Mais pourquoi cette différence entre le cas du producteur, qui doit payer de l'intérêt sur ses emprunts, et le cas du détaillant qui, lui, obtiendrait ses avances de crédit sans intérêt?

Pour plus d'une raison. D'abord, la situation est différente: dans le cas du producteur, l'avance de crédit est faite pour une production qui n'est pas encore réalisée, tandis que dans le cas du marchand, l'avance de crédit est faite sur une production bel et bien terminée. (Ajoutons que le producteur n'a pas souffert de l'obligation de payer de l'intérêt, puisqu'il inclut cet intérêt dans son prix et que les avances de crédit aux stages suivants ont fourni de quoi les couvrir.)

Puis, si l'avance de crédit au détaillant devait exiger de l'intérêt, cet intérêt ajouterait au prix de vente un élément non couvert par cette avance de crédit. La production nouvelle ne serait plus alors entièrement financée par du crédit nouveau, comme le veut la proposition de Douglas pour un système financier reflétant exactement le réel.

Puis encore, si le prix de vente final était chargé d'un intérêt, cet intérêt deviendrait propriété de la banque commerciale lors du remboursement par le marchand détaillant. Il y aurait donc une partie du crédit qui ne retournerait pas à la source lors de la consommation, et le système ne refléterait pas exactement le réel: «Les moyens de paiement (cash credits), dit Douglas, doivent être annulés sur l'achat des biens de consommation.»

Donc, notre détaillant va obtenir une avance de crédit de 4400 \$. Et lors de ses ventes, il n'aura à rapporter à sa banque que ce montant de 4400 \$, sans aucune charge additionnelle.



Au moment des ventes, l'argent que l'acheteur passe au détaillant cesse d'être du «*cash credit*», de la monnaie de consommation, et devient du simple crédit financier qui, remis au banquier par le marchand, va commencer son retour intégral vers sa source par le même canal qui fut emprunté pour sa sortie.

Vous avez dit tantôt que ce montant de 4400 \$ comprenait tous les frais de la production et de la manutention, depuis la matière première jusqu'à la livraison du produit au consommateur, mais pas le profit du marchand. Le marchand va-t-il maintenant vendre plus que pour 4400 \$ en en y ajoutant son profit?

Non. Pour que la méthode proposée ici accomplisse son but, il ne faut pas que le profit du détaillant entre dans le prix à payer par l'acheteur. Si son profit entrail dans le prix de vente, cette partie du prix de vente lui appartiendrait et ne serait pas retournée à la source du crédit comme liquidation des *cash credits* (moyens de paiement). Ce qui produirait le défaut que nous signalions tout à l'heure.

Dans le cas ci-dessus, par exemple, si le marchand vendait avec 10 pour cent de profit, cela pousserait le prix de vente à 4840 \$; cela dépasserait de 440 \$ le crédit nouveau émis pour financer cette production nouvelle, ce qui fausserait la proposition de Douglas voulant que toute production nouvelle soit financée par du crédit nouveau. Il ne serait pas convenable, non plus, de faire entrer ce profit avec les autres frais dans le montant avancé par le banquier au marchand, en portant cette avance à 4840 \$ et en lui disant de ne rapporter que 4400 \$, gardant les 440 \$ pour son profit: ce serait payer le marchand pour un travail qu'il n'a pas encore fait.

Le profit du marchand doit lui venir d'une autre source que du porte-monnaie de l'acheteur, et lui venir seulement après qu'il aura accompli sa vente.

Le prix de vente ne comprendra donc pas le profit du marchand. Cela évitera la hausse des prix provenant de la tendance qu'ont trop de marchands à hauser leur pourcentage de profit quand le commerce va bien. Or, sous un régime financier crédi-

► tiste, le commerce irait toujours bien, puisque le problème purement financier n'existerait plus; en tirer parti pour se permettre des profits exagérés serait conduire à l'inflation des prix, alors qu'au contraire, le bon écoulement d'une production inentravée devrait faire baisser les prix.

Voulez-vous dire que, sous un système financier créditiste, le marchand ne ferait plus de profit, ou que son profit serait plafonné?

Non point. Mais le profit du marchand ne devrait pas dépendre d'une hausse des prix. Son profit dépendrait plutôt du volume de ses ventes. Avec un *pourcentage* de profit modéré et déterminé d'avance selon le commerce, plus il vendrait d'articles, plus son profit serait gros. Dans une économie non monopolistique, mais concurrentielle, ce sont les marchands donnant les meilleurs services à la clientèle qui réaliseraient le plus de profits, sans pour cela dépasser le pourcentage de profit par article. C'est donc le pourcentage, non le volume, de profit qui doit être réglementé, convenu pour chaque ligne de commerce.

La société est en droit d'exiger cela des commerçants, puisque, premièrement, elle fournit sans frais l'avance de crédit nécessaire pour acquitter leurs factures, et puisque, deuxièmement, elle assure en tout temps en face des produits offerts un total de pouvoir d'achat équilibrant le total des prix.

Par le fait que la société a fourni au marchand le crédit nécessaire pour payer les produits qu'il prend en stock, la société se trouve en quelque sorte propriétaire de ces produits, le marchand n'en étant plus, pour ainsi dire, que le dépositaire chargé de les écouler. Il est juste que la société récompense le marchand pour cet écoulement, mais sans lui permettre d'exploiter les acheteurs.

C'est donc la société qui va fournir au marchand son profit, non plus en crédit avancé qu'il devrait rembourser, mais en cash credit, en moyens de paiement qui seront la propriété personnelle du marchand.

Le marchand, tout en gardant intégralement son commerce privé et le conduisant sans entraves, se trouve tout de même être, en quelque sorte, un agent de la communauté pour la distribution des produits. Exactement comme le producteur, tout en conservant pleinement son entreprise privée, se trouve être, en quelque sorte, un agent de la communauté pour la mise en oeuvre du crédit réel, de la capacité productive du pays. Exactement, encore, comme le banquier, tout en conservant la propriété privée de son entreprise bancaire, se trouve être, en quelque sorte, l'agent de la communauté pour la canalisation, aller et retour, du crédit financier basé sur le crédit réel du pays.

Le Crédit Social est un ferme défenseur de la propriété privée. Mais toute entreprise privée a tout de

même une fonction sociale à remplir, fonction dont elle s'acquitterait automatiquement par le simple jeu d'un système financier créditiste fidèle aux propositions énoncées par Douglas.

Mais quand, comment et de quelle manière le marchand va-t-il toucher ce profit de la part de la société?

Toujours par le canal de la banque à charte qui tire ce crédit de la source sociale, la Banque centrale ou l'Office National de Crédit.

Le marchand a deux comptes à sa banque: le compte de son crédit à découvert, dans lequel la banque tient l'état des avances de crédit faites au marchand et du remboursement de ces crédits. L'autre, son compte personnel, où le marchand peut déposer ses épargnes, sur lequel il peut tirer des chèques pour ses affaires personnelles, contre lequel il peut obtenir du numéraire, etc., comme n'importe quel particulier.

A mesure que le marchand vend ses produits, il en apporte le paiement à sa banque, qui l'inscrit comme remboursement de crédit dans le premier des comptes mentionnés. En même temps, le banquier inscrit dans l'autre compte, dans le compte personnel du marchand, le profit auquel cette tranche de vente lui donne droit, d'après le pourcentage convenu pour son genre de commerce. Pour cette inscription, faite au nom de la société, le banquier tire un chèque sur le crédit national, c'est-à-dire sur la Banque centrale.

Par exemple, si le pourcentage convenu de profit est établi à 10 pour cent, à chaque 100 dollars que le marchand apporte à titre de remboursement, le banquier crédite le premier compte de 100 \$, qui entrent ainsi dans la voie de retour du crédit vers sa source, et le banquier inscrit 10 \$ au crédit du compte personnel du marchand.

Pour tous les services de comptabilité rendus sans être payés par les clients (avances de crédit sans intérêt, profits aux détaillants, dividendes périodiques à tous), le banquier est rétribué par la Banque centrale selon des normes convenues.

Est-ce que tout cela n'est pas extrêmement compliqué?

Pas du tout. Il faut beaucoup de phrases pour l'expliquer, mais ça fonctionnerait comme une routine, aussi rondement que les opérations bancaires dont on est témoin tous les jours dans toutes les succursales de banques.

C'est infiniment moins compliqué par exemple, que la comptabilité des coopératives de consommation, où le comptable doit tenir compte des achats de chaque coopérateur, pour distribuer à chacun une ristourne proportionnelle à ses achats individuels.

Puis ce système serait sain, reflétant exact-

tement les faits économiques, finançant efficacement la production et la consommation. Il servirait ainsi la vie économique avec satisfaction, et avec beaucoup moins de bureaucratie, d'enquêtes, d'opérations financières, qu'il en faut aujourd'hui à des institutions de gouvernement pour essayer d'atténuer les déficiences de pouvoir d'achat dont toute l'économie souffre. Le système éliminerait aussi le lourd fardeau de taxes exigé aujourd'hui pour tâcher de mettre du pain sur la table des totalement dépourvus (quand on a fini par admettre leur cas d'indigence après des enquêtes souvent prolongées et toujours humiliantes).

Ne serait-ce pas trop différent des méthodes de financement auxquelles on est habitué?

Différent par le résultat, oui; mais presque en tout semblable au mécanisme actuel. Voyez plutôt:

Mêmes établissements bancaires; mêmes banquiers; mêmes entrées de débits et de crédits dans les comptes en banque; même système de paiements par chèques; mêmes formalités pour les prêts aux producteurs; mêmes responsabilités de la part des prêteurs et des emprunteurs; mêmes facilités de paiements par découverts pour les marchands, avec la servitude d'intérêts en moins.

En plus: pouvoir d'achat global maintenu en rapport avec la production globale offerte, avec une bonne mesure garantie à chacun, donc distribution facilitée et meilleure répartition des fruits de la production; protection contre des hausses de prix non motivées; dictature de l'argent supprimée. Et j'en passe.

Puis, considérez la situation finale, relativement à la tranche de production de 4400 \$ prise comme exemple:

Cette production a pu se faire sans entrave financière. Le crédit est venu selon les besoins, d'un stage à l'autre du processus de production; tous les participants ont été dûment payés, les banquiers y compris en touchant l'intérêt pour leurs services en rapport avec les prêts. Le paiement final complet, couvrant tous les frais, frais de finance comme frais de production, a pu être fait aussitôt le produit fini, par l'avance de crédit sans intérêt au détaillant preneur de cette production. La production a pu être écoulée sans ajouter de frais au coût de revient.

La machinerie financière a gardé les mêmes rouages, mais dûment huilée au lieu d'admettre

du sable dans les coussinets et dans les engrenages — et cela fait toute la différence du monde dans son fonctionnement.

Est-ce que ces libérations de crédit ne causeraient pas une accumulation d'argent, avec toutes les malfaïances de l'inflation?

Suivez le trajet du crédit dans le schéma simplifié, présenté dans ces pages. Le crédit ne s'accumule pas, il suit le mouvement de la richesse, entrant en circulation au rythme de la production, prenant la voie du retour vers sa source au rythme de la consommation.

Ces crédits forment comme un fonds de roulement, appartenant à la société, mis au service de l'économie pour répondre aux besoins de la population selon les possibilités physiques d'y voir; fonds qui peut être augmenté lorsque ces besoins augmentent et que les disponibilités productives le permettent.

Quant au caractère social de la répartition des biens produits, l'économie créditiste le garantit par l'introduction, dans le pouvoir d'achat, du dividende périodique à tous, dont il va être question plus loin dans cette étude. ♦

Louis Even

Crédit Social et entreprise privée

Le producteur, tout en conservant pleinement son entreprise privée, se trouve tout de même être, en quelque sorte, un agent de la communauté pour mettre en œuvre le crédit réel, la capacité de production du pays.

Le banquier, tout en conservant la propriété privée et la conduite de son entreprise bancaire, se trouve tout de même être, en quelque sorte, un agent de la communauté pour la canalisation, aller et retour, du crédit financier basé sur le crédit réel du pays.

Le marchand, tout en conservant intégralement son commerce privé et le conduisant sans entraves, se trouve tout de même être, en quelque sorte, un agent de la communauté pour la distribution des produits.

Le Crédit Social est un ferme défenseur de la propriété et de l'entreprise privées. Mais toute entreprise privée a une fonction sociale à remplir, ce qu'accomplirait automatiquement un système financier conforme aux propositions énoncées par Douglas.

Financement des travaux publics

Ce qui vient d'être expliqué montre comment on pourrait appliquer les propositions financières de Douglas dans la production et la distribution des biens consommables, des biens que les personnes et les familles achètent sur le marché. Est-ce que cette méthode serait applicable aussi à la production et aux paiements des travaux publics?

Certainement. Dans ce cas, la consommation s'appelle mieux une dépréciation: consommation graduelle par l'usure, le vieillissement de ces biens. C'est tout le public qui en est consommateur, le public représenté par le gouvernement, ou par un corps public local comme dans le cas des écoles, des aqueducs, des édifices municipaux, des rues, des trottoirs, des égouts. Ces travaux publics, une fois réalisés, sont, à n'en pas douter, une production nouvelle. Cette production doit donc, elle aussi, être financée par des crédits nouveaux.

Dans le cas des biens consommables, vous avez fait les producteurs se financer par les moyens actuels, sans exclure les prêts bancaires à intérêts; puis, vous avez fait couvrir tous ces frais par des crédits sociaux sans intérêt au moment où les produits finis passaient du grossiste au détaillant qui sert les consommateurs. Serait-ce la même chose pour les travaux publics, et à quel moment les frais financiers de cette production nouvelle seraient-ils couverts par des crédits nouveaux sans intérêt?

Ordinairement — et la méthode devrait se généraliser — les gouvernements et autres corps publics confient l'exécution des travaux à des entrepreneurs. La plupart du temps, au plus bas soumissionnaire après s'être assurés de sa compétence et de sa responsabilité.

Eh bien, l'entrepreneur se financerait de la même manière que les producteurs de biens consommables, soit avec des fonds dont il dispose déjà, soit avec des emprunts qu'il pourrait obtenir d'une banque en s'engageant à rembourser plus tard, capital et intérêts.

Quant aux crédits nouveaux pour financer ces travaux publics, le corps public qui les a fait exécuter obtiendrait des crédits nouveaux, sans intérêts, pour payer l'entrepreneur, au moment où le corps public prend possession des ouvrages terminés.

La population, qui dans ce cas est la consommatrice, paierait ensuite cette consommation (dans ce cas, l'usure, la dépréciation) au rythme où elle a lieu.

Voulez-vous expliquer cela par un exemple?

Nous avons vu, au commencement de cette

étude, que le crédit réel d'un pays réside dans la capacité de produire de ce pays. C'est un crédit social. Et tout le crédit financier du pays reposant sur son crédit réel, le crédit financier est lui aussi un crédit social.

Donc, avons-nous dit, tout crédit financier nouveau doit provenir d'un Office monétaire (qui peut être une Banque centrale) fonctionnant *au nom de la société*. Mais ce crédit peut très bien être canalisé vers la production par le système de banques existant actuellement, et reconduit par le même canal vers sa source, après son utilisation dans la production et la consommation.

Nous avons dit aussi que l'Office monétaire peut être, chez nous, la Banque du Canada à l'échelle de la nation; ou un Office monétaire provincial à l'échelle de la province, au cas où le gouvernement provincial en prendrait l'initiative, à défaut d'agir du gouvernement fédéral.

Pour simplifier nos explications, nous allons supposer le Crédit Social établi dans le Canada tout entier.

Lorsque des projets de travaux publics sont soumis aux représentants du peuple — à Ottawa s'il s'agit de projets de juridiction fédérale, à la législature de la province intéressée s'ils sont de juridiction provinciale, à des corps publics locaux si c'est de leur ressort — les représentants du peuple n'ont nullement à se demander si ces projets sont *financièrement* possibles, mais seulement s'ils répondent à des besoins réels et s'ils sont physiquement réalisables. Physiquement réalisables, c'est-à-dire si la capacité de production du pays peut exécuter ces travaux tout en continuant de fournir les produits requis pour répondre aux besoins privés. Autrement dit, si cette production publique nouvelle n'entravera pas une production plus urgente.

La décision de procéder ou de remettre à plus tard les projets soumis se prend en conséquence, indépendamment de toute préoccupation financière. La finance accomplira son rôle: servir, et non pas décider. Donc, plus question de budgets équilibrés, mais de priorité dans l'ordre d'accomplissements désirés et possibles.

A titre d'exemple, disons qu'il s'agit du projet de construction d'un pont. La construction est décidée, parce que cela répond à un besoin réel, et parce qu'il n'y a pas à craindre que les activités dirigées vers cette construction nuisent à l'approvisionnement des magasins en produits offerts aux consommateurs.

Dans un système financier créditiste, la finance du pont n'est pas un problème. Mais le gouvernement va quand même demander des soumissions;



Maquette du nouveau pont Champlain à Montréal (Canada), dont la finition est prévue pour la fin de 2018. Les ingénieurs prévoient qu'il aura une durée de 125 ans, et le coût total devrait dépasser 4,5 milliards de dollars. En suivant le raisonnement de la page suivante, on devrait donc payer ce pont, une fois complété, 1/125e de sa valeur chaque année, et au bout de 125 ans, il serait complètement payé.

car si la finance reflète exactement les réalités, un prix moins élevé signifie moins de matériaux, moins d'énergie, moins de temps — donc une portion moins grande soustraite à la richesse réelle du pays.

C'est, disons, l'entrepreneur Gabriel Larouche qui obtient le contrat, après sa soumission au montant de 50 000 000 \$. Il a prévu dans ce prix toutes ses dépenses et son profit légitime. Il a prévu ce qu'il lui en coûterait pour emprunter de quoi payer ses matériaux et ses employés, au cas où il ne posséderait pas déjà lui-même les fonds nécessaires à cette fin. Intérêts y compris. C'est son entreprise, pas celle du gouvernement. Toute sa garantie, c'est que le pont une fois terminé, il pourra le livrer au gouvernement et en recevoir 50 000 000 \$, si l'inspection révèle un pont construit en tout conformément aux normes convenues.

Que M. Larouche soit obligé d'emprunter 20 000 000 \$, ou 30 000 000 \$, ou même la somme totale de 50 000 000 \$, c'est son affaire. S'il traite avec la banque, il s'arrange avec elle. Le gouvernement n'a rien à y voir.

Comme dans le cas de la production privée, si Larouche emprunte d'une banque, la banque prêteuse est bien justifiable d'exiger de lui un intérêt pour couvrir ses frais d'opération et les risques encourus par toute institution de prêts.

Une fois le pont terminé, il est évidemment la propriété de Gabriel Larouche, mais ne lui est d'aucune utilité particulière. Aussi se hâte-t-il de le remettre au gouvernement qui, après inspection et acceptation, doit le lui payer au prix convenu, 50 000 000 \$.

Ce prix comprend tout: non seulement le coût des matériaux et du travail; non seulement le profit que Gabriel Larouche avait inclus dans son prix en préparant sa soumission, mais aussi les frais financiers qu'il avait dû prévoir.

Ah! les frais financiers aussi, l'intérêt sur ses emprunts? Alors, cette production nouvelle ne sera pas payé par de l'argent nouveau sans intérêt?

Mais si. En effet, comme le détaillant lorsqu'on traitait de biens consommables, le gouvernement,

lui, va obtenir le montant global en crédit financier nouveau, sans intérêt, pour payer cette production nouvelle finie.

Comment et d'où va-t-il obtenir cet argent?

Il va l'obtenir de la source du crédit financier social, de la Banque centrale, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une banque commerciale servant de canal à cette fin. Et dans ce dernier cas, la banque commerciale l'obtient sur demande, par simple chèque, de la source du crédit, donc de la Banque centrale.

Alors, le gouvernement est maintenant endetté de 50 000 000 \$ envers la Banque centrale, directement ou par l'intermédiaire de la banque commerciale?

Pas du tout. Il n'y a pas d'endettement. Le pont est une richesse créée par la population du pays, non seulement par le travail de ceux qui y ont contribué directement, mais par le travail de tous ceux qui ont fourni les choses qui ont permis aux constructeurs du pont de faire leur travail: nourriture et besoins de toutes sortes. Les employés du pont ont payé ces choses, certes, mais elles sont la production de la population; ou, si certains produits ont été importés, ils sont la contrepartie de production domestique exportée.

On ne doit pas endetter la population pour sa propre production, pas plus qu'on ne demande à un boulanger de payer le pain qu'il a lui-même produit. Si le pont canadien avait été construit par le Mexique ou par la Chine, alors on pourrait l'inscrire en dette du Canada envers le Mexique ou envers la Chine. Dans un système financier sain, conforme à la réalité, une dette publique, une dette nationale ne peut exister qu'envers l'étranger, quand on a reçu de l'étranger, en choses réelles (main-d'œuvre, matériaux, etc.) plus qu'on ne lui a fourni en choses réelles.

Mais, dans le cas des biens consommables, vous faisiez le détaillant rendre à la Banque centrale, sans intérêt, le montant qu'il en avait obtenu pour prendre possession des produits finis; il devait retourner le crédit obtenu à la Banque au fur et à mesure de ses ventes.

► C'est exact. Il tirait cet argent des consommateurs qui achetaient les produits. Il faisait payer la consommation, non pas la production qui, elle, avait été financée par le crédit nouveau, sans intérêt, fourni par la Banque au détaillant.

Et dans le cas de la production publique, dans le cas du pont, le crédit obtenu sans intérêt de la source, de la Banque, va-t-il, lui aussi, être retourné à la source? Par qui et comment?

Exactement comme dans le cas des biens consommables. La population n'a pas à payer la production du pont, qui est, nous venons de l'expliquer, sa propre production; mais elle va en payer la consommation, c'est-à-dire l'usure, la dépréciation, à mesure de cette consommation. C'est toujours conforme au principe énoncé par Douglas:

«La production nouvelle doit être financée par des crédits nouveaux, et le retrait du crédit doit se faire à mesure de la consommation, donc au rythme de la disparition de la richesse qui avait été ainsi créée et financée.»

Pour revenir à la comparaison avec le pain du boulanger: le boulanger n'a pas à payer la production du pain fait par lui-même, mais celui qui le mange en paie la consommation. Dans le cas du pont, c'est le public qui le «consomme»: c'est donc le public, la population qui va le payer, non pas comme productrice, mais comme consommatrice.

De quelle manière?

Disons qu'on prévoit, pour le pont, une durée d'au moins 50 ans. On en déduira une dépréciation moyenne de 1 000 000 \$ par année. C'est 1 000 000 \$ par année qu'on demandera au public de faire retour à la Banque centrale, pour que la finance soit bien le reflet des réalités économiques.

Au bout de 50 ans, que le pont soit totalement

«consommé» (usé) ou non, on n'aura plus à continuer ces paiements. On ne peut consommer une chose deux fois, on ne doit pas la faire payer deux fois — pas plus que le consommateur du pain ne doit avoir à le payer deux fois au boulanger. Il faut un système financier absurde et déprédateur, comme le système actuel, pour faire la population payer deux fois ses aqueducs, ses écoles, ses ponts, ses routes — même les guerres qu'elle a faites... et gagnées!

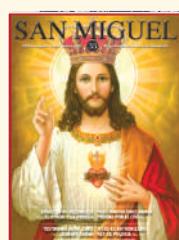
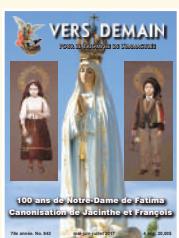
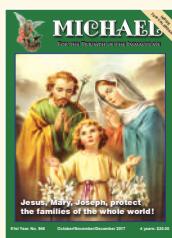
Est-ce par les taxes que le gouvernement va retirer du public les montants annuels à payer pour la «consommation» du pont?

Il les retirera par un mode de prélèvement qui peut varier; pas nécessairement par la méthode actuelle des taxes, qui est lourde, maladroite, coûteuse et souvent injuste. Il pourrait le faire par la voie du mécanisme d'ajustement des prix, le 1 000 000 \$ annuel s'ajoutant au montant «consommation», ce qui affecte les prix pour tout le monde, quand il s'agit, comme dans le cas du pont, d'une consommation faite par tout le monde.

Et si, par accident, ou par sabotage, le pont s'écroulait au bout de dix ans?

Cela hausserait, d'un coup et du montant de la valeur disparue, le total de la consommation du pays pour le terme courant; et cela se réglerait par le mécanisme d'ajustement des prix — de tous les prix. Puisque les prix, sous un système créditiste, sont ajustés, à partir du prix comptable, selon le rapport de la consommation à la production, il est clair que plus le total de la consommation monte par rapport au total de la production, plus l'escompte compensé diminue.

Le consommateur paiera alors plus cher tout ce qu'il achètera, et plus d'argent retournera vers sa source. Ce qui est conforme au principe énoncé, voulant que la finance soit le reflet exact du réel. ♦



Vers Demain publié en quatre langues

Saviez-vous que Vers Demain est publié en quatre langues — français, anglais, espagnol et polonais? Ils sont tous publiés en format magazine. Si vous connaissez quelqu'un qui peut lire une de ces langues, n'hésitez pas à lui offrir un abonnement-cadeau, ou bien abonnez-vous vous-même pour améliorer vos habiletés dans une deuxième langue! Le prix est le même pour chacune des quatre éditions: 20 dollars pour 4 ans (pour le Canada et les États-Unis, ou 20 euros pour 2 ans pour l'Europe). Envoyez votre chèque ou mandat-poste, ou par carte de crédit sur notre site (et n'oubliez pas de mentionner dans quelle langue vous voulez recevoir le magazine) à l'adresse suivante:

Vers Demain, 1101 rue Principale,
Rougemont, QC, J0L 1M0, Canada; Tel.: 1 (450) 469-2209
(pour l'adresse des autres pays, voir en page 2)

Le circuit du crédit financier

Si j'ai bien compris, sous un système financier de Crédit Social, le système bancaire pourrait continuer de fonctionner exactement comme aujourd'hui, prêtant à intérêt aux producteurs de biens consommables et aux contracteurs de travaux publics?

Exactement comme aujourd'hui — oui, comme mécanisme, mais pas comme esprit. C'est du crédit de la société, du «crédit social» que le banquier prêterait. Ce ne serait donc plus du crédit créé par lui qu'il prêterait, mais du crédit qu'il obtiendrait de la Banque centrale, gardienne du crédit de la société. Au lieu d'être une créatrice de crédit financier basé sur une chose qui appartient, à la société, la banque à charte ne serait qu'une canalisation de ce crédit.

Cela peut avoir l'air insignifiant, de peu de conséquence dans la pratique, puisque, dans l'un ou l'autre cas, l'emprunteur peut obtenir les mêmes avances de crédit, avec les mêmes conditions de remboursement. Mais, au contraire, cela fait une différence énorme.

Comme le remarquait Douglas devant un comité de l'Assemblée législative de l'Alberta en 1934, si le crédit est à sa naissance la propriété des institutions financières, ces institutions obtiennent pour rien un titre hypothécaire sur toute la richesse produite financée par ce crédit. Tandis que si tout ce crédit est, à sa source, propriété de la société, c'est toute la population qui obtient pour rien ce titre hypothécaire; c'est alors la population dans son ensemble qui est fournisseur du prêt, ce qui confère à tous les citoyens le droit à un dividende, à une part de la richesse produite et financée par ce crédit «social».

Ce crédit financier serait-il encore, comme aujourd'hui, de l'argent temporaire, naissant avec le prêt, disparaissant (annulé) avec le remboursement?

Non. Le prêt ne ferait pas naître le crédit: ce crédit était déjà là, sous la garde de la Banque centrale, attendant utilisation.

De même, le remboursement n'annulerait pas le crédit financier, mais le mettrait dans le canal de retour vers la Banque centrale d'où il était sorti.

Ici encore, cela peut sembler ne pas faire grande différence, puisque la banque à charte actuelle peut toujours créer une somme nouvelle pour faire un autre prêt. Mais la méthode proposée est plus conforme au réel. Le crédit financier doit être le reflet, l'expression chiffrée de la capacité de production du pays qui seule lui donne de la valeur. Or, la capacité de production du pays ne disparaît pas quand un emprunteur, après l'avoir mise en œuvre, rembourse le crédit financier emprunté. Pourquoi, alors, le crédit

financier qui représente cette capacité de production serait-il annulé, même temporairement?

Est-ce que le crédit financier sorti de la Banque centrale, et mis en circulation par l'entremise des banques commerciales, devrait rentrer à sa source dans un temps déterminé d'avance, comme cela fait aujourd'hui partie des conditions du prêt?

Non. Le crédit servant à financer la production sortirait de sa source au rythme de la production, d'ordre privé ou d'ordre public; et il retournerait à sa source au rythme seulement die la consommation, ou de la dépréciation, d'ordre privé ou d'ordre public.

Il ne serait pas conforme aux faits d'exiger ce retour plus vite que la consommation, comme on le fait aujourd'hui, surtout pour les biens publics. On violente le réel quand on fait payer la consommation, la dépréciation, plus vite qu'elle n'a lieu. On contredit le réel quand on ôte de la circulation par les taxes, en vue de remboursements, deux fois le prix d'un aqueduc, d'un pont, d'un édifice scolaire, deux fois avant même qu'il soit complètement déprécié, avant qu'il soit «consommé» une fois! (Et vraiment, comment peut-on le consommer deux fois?)

Cela veut-il dire qu'aujourd'hui il n'y a pas de rapport entre le mouvement de l'argent et le mouvement de la richesse réelle?

C'est justement un des grands défauts du système actuel. Pour plusieurs raisons. Pas seulement parce qu'on force à rembourser l'argent de la production plus vite que la consommation. Mais aussi parce qu'il n'y a pas rapport d'égalité entre les prix des produits offerts et les moyens de paiement entre les mains des consommateurs.

Le prix se constitue à mesure de la fabrication du produit, et ce prix complété est attaché au produit fini qui vient sur le marché. Tandis que l'argent distribué en cours de fabrication du produit prend 1000 chemins, est dépensé à 1000 moments, sans chronométrage avec l'apparition du produit, fini et de son prix final.

Il y a aussi de l'argent marqué dans les prix, mais non distribué, parce qu'il est réservé pour remplacements de machines plus tard. Il y a également l'épargne par des particuliers, qui ne fait plus partie du pouvoir d'achat effectif, malgré qu'elle est dans les prix, etc.

De sorte que, s'il n'y a pas d'ajustement des prix (comme propose le Crédit Social), le décalage inévitable entre le pouvoir d'achat et les prix demeure, et la production n'atteint pas son but.

Un autre point: la somme de pouvoir d'achat existante oublie bien des consommateurs. Comme

► elle est distribuée surtout en récompense aux producteurs, ceux qui ne sont pas employés lucrativement par la production sont démunis ou mal munis de pouvoir d'achat.

Pour toutes ces raisons, il est donc nécessaire de voir à la finance, non seulement de la production, mais aussi de la consommation. Cette nécessité s'accroît à mesure du progrès qui augmente la production sans employer plus de personnel.

À quelle source prendre les moyens de paiement pour financer ce qui manque à la consommation?

À la même source que pour la finance de la production. À la Banque centrale, ce qui, là aussi, peut être fait par le canal des banques commerciales.

Ce serait donc encore de l'argent que les banques commerciales prêteraient à intérêt aux consommateurs?

Oh! non. Il faut bien distinguer entre l'argent qui finance la production et l'argent qui achète la production, même si ça vient de la même source.

Douglas fait cette distinction quand il parle de «*credits*» et de «*cash credits*». Les «*credits*», c'est l'argent avancé à la production et qui doit être remboursé à la banque prêteuse. Les «*cash credits*», c'est ce qu'on peut appeler «monnaie de consommation», que le consommateur emploie à sa guise.

La différence entre ces deux sortes de monnaie réside dans leur fonction, et non pas dans leur nature. L'une et l'autre, en effet, sont du crédit financier sortant de la même source. De plus, la monnaie de production se change en monnaie de consommation, lorsqu'elle est versée par le producteur en salaires, en traitements, en dividendes industriels.

Aujourd'hui, pratiquement toute la monnaie de consommation a d'abord été monnaie de production, puisque ce sont les activités de production qui distribuent à peu près tout le pouvoir d'achat.

Sous un système créditiste, de la monnaie de consommation additionnelle viendrait directement de la source sans passer par l'industrie, de deux manières

a) Sous forme de compensation au vendeur, pour l'escompte général accordé aux acheteurs, en vertu de l'ajustement des prix mentionné plus haut;

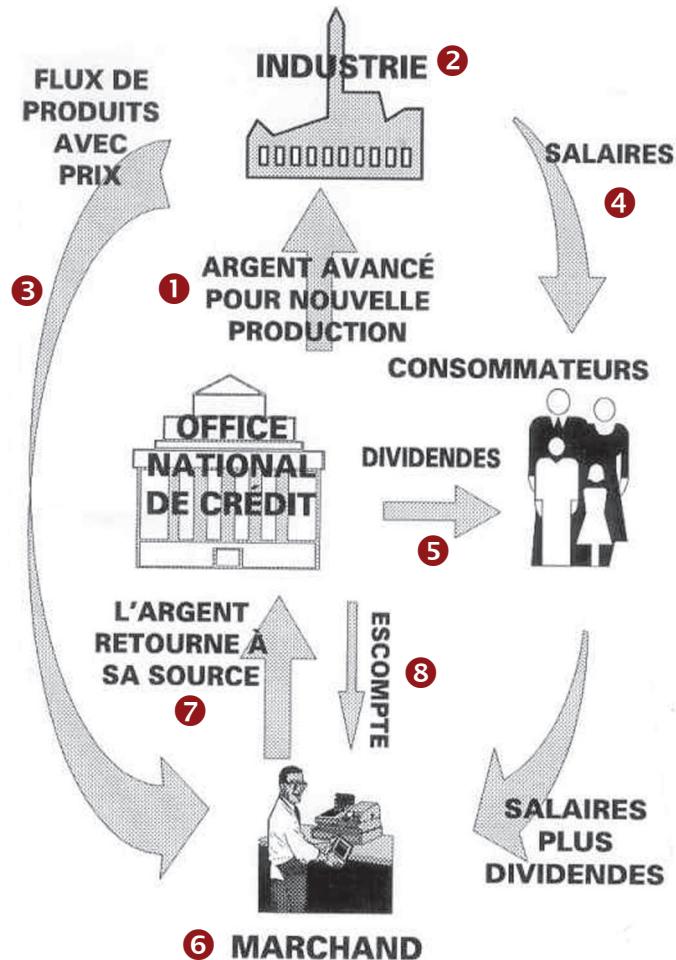
b) Sous forme de dividende social à tous, dont il va présentement être question.

Cette addition de pouvoir d'achat permettrait de rencontrer des montants qui sont dans les prix, mais qui ne sont pas encore ou qui ne sont plus entre les mains du public consommateur quand les produits sont mis en vente.

Ce serait autrement satisfaisant que d'avoir à s'endetter envers des maisons de finance. Cet endet-

tement, qui se généralise de plus en plus sous le présent système, est un étrange moyen de permettre à la population d'obtenir l'abondante production de son pays. C'est faire quelques financiers profiter, et la population pâtir, d'un système inapte à établir l'équilibre entre les prix et le pouvoir d'achat. ♦

La circulation de l'argent Dans un système de Crédit Social



De l'argent est avancé par l'Office National de Crédit ① au producteur (industrie) ②, pour la production de nouveaux biens, ce qui amène (flèche de gauche) un flux de produits étiquetés avec des prix ③ et des salaires distribués aux employés ④ (flèche de droite). Puisque les salaires ne suffisent pas pour acheter toute la production, l'Office de Crédit comble la différence par l'émission d'un dividende périodique à tous les citoyens ⑤. La rencontre des consommateurs et des produits se fait chez le marchand ⑥, et lorsqu'un produit est acheté (consommé), l'argent qui avait été avancé au début de la production de ce produit retourne à sa source ⑦, l'Office National de Crédit, qui rembourse au marchand l'escompte ⑧ qu'il avait accordé au consommateur. L'argent avancé au début a accompli sa fonction, le produit ayant rejoint le consommateur.



Dans un système de crédit social, ou démocratie économique, personne ne serait mis de côté et tous, riches ou pauvres, en tant que cohéritiers des richesses naturelles et du progrès, recevraient un dividende leur permettant au moins le nécessaire pour vivre.

Le dividende social à tous

par Louis Even

Un dividende social à tous? Mais un dividende suppose un capital placé et productif!

Justement. C'est parce que tous les membres de la société sont co-capitalistes — d'un capital réel et immensément productif.

Nous avons dit plus haut, et nous ne saurions trop le répéter, que le crédit financier est, à sa naissance, propriété de toute la société. Il l'est, parce qu'il est basé sur le crédit réel, sur la capacité de production du pays. Cette capacité de production est faite, certes, en partie, du travail, de la compétence de ceux qui participent à la production. Mais elle est faite surtout, et de plus en plus, d'autres éléments qui sont propriété de tous.

Il y a d'abord les richesses naturelles, qui ne sont la production d'aucun homme; elles sont un don de Dieu, une gratuité qui doit être au service de tous. Il y a aussi toutes les inventions faites, développées et transmises d'une génération à l'autre. C'est le plus gros facteur de production aujourd'hui. Et nul homme ne peut prétendre, plus qu'un autre, à la propriété de ce progrès, qui est fruit de générations.

Sans doute il faut des hommes actuels pour le mettre à contribution — et ceux-là ont droit à une récompense: ils la reçoivent en rémunérations: salaires, traitements, etc. Mais un capitaliste qui ne participe pas personnellement à l'industrie où il a placé son capital a droit quand même à une part du résultat, à cause de son capital.

Eh bien! le plus gros capital réel de la production moderne, c'est bien la somme des découvertes,

des inventions progressives, qui font qu'aujourd'hui, on obtient plus de produits avec moins de travail. Et puisque tous les vivants sont, à titre égal, cohéritiers de cet immense capital qui s'accroît toujours, tous ont droit à une part des fruits de la production.

L'employé a droit à ce dividende et à son salaire. Le non-employé n'a pas de salaire, mais a droit à ce dividende, que nous appelons social, parce qu'il est le revenu d'un capital social.

Cela est du nouveau. Mais ça semble logique.

Oui. Et c'est le moyen le plus direct, le plus concret pour garantir à tout être humain l'exercice de son droit fondamental à une part des biens de la terre. Toute personne possède ce droit — non pas à titre d'embauché dans la production, mais à seul titre d'être humain.

«Tout homme, en tant qu'être doué de raison, tient en fait de la nature le droit fondamental d'user des biens matériels de la terre.» Pie XII (Radio-message du 1er juin 1941)

Et c'est un droit imprescriptible:

«Un tel droit individuel ne saurait en aucune manière être supprimé, pas même par l'exercice d'autres droits certains et reconnus sur des biens matériels.» — Pie XII (*Ibidem*).

Les autres droits, droit de propriété, droit du salarié, droit de l'actionnaire, etc., ne suppriment aucunement le droit de chacun à user des biens matériels.

Le Pape a bien ajouté:

«C'est laissé à la volonté humaine et aux formes juridiques des peuples de régler plus en détail la réalisation pratique de ce droit.» (*Ibidem*). ▶

► C'est-à-dire qu'il appartient aux peuples eux-mêmes, par leurs lois et leurs règlements, de choisir les méthodes capables de permettre à chaque homme d'exercer son droit à une part des biens terrestres.

Le dividende à tous le ferait. Aucune autre formule proposée n'a été, de loin, aussi effective, pas même nos actuelles lois de sécurité sociale.

Il est bien de reconnaître — et personne n'ose le nier — le droit de chaque personne au moins aux biens nécessaires à la vie. Mais allez donc exercer ce droit dans le monde actuel, quand vous n'avez ni argent ni moyens de production — ceux-ci étant de plus en plus concentrés entre de moins en moins de mains.

Dans notre monde moderne, il est impossible à un individu de réaliser son droit aux biens matériels sans présenter de l'argent. L'argent est devenu une licence conventionnelle indispensable à l'exercice d'un droit naturel.

Le dividende social, un dividende périodique à tous, un revenu basique garanti à chacun, comme droit de naissance, revenu suffisant pour couvrir au moins les nécessités de la vie, est la plus sociale revendication de l'économie créditiste. Outre que, comme nous l'avons dit plus haut, c'est aussi la reconnaissance du fait indéniable que tous les vivants sont co-héritiers des générations passées.

Mais ne serait-ce pas donner à des individus quel que chose pour rien?

Allez donc dire à un capitaliste qu'il obtient quelque chose pour rien quand on lui verse un dividende sur son capital placé! Il criera, au contraire, à l'injustice si on lui refuse son dividende.

Le cas est le même pour chaque membre de la société, co-capitaliste, co-héritier d'un capital réel, comme nous l'avons expliqué ci-dessus — capital, d'ailleurs, bien plus essentiel que les piastres ou autres signes monétaires qui n'ont qu'une valeur représentative.

Puis, une économie strictement d'échange ne peut pas être une économie humaine, puisque plus de la moitié de la population n'a rien à échanger: c'est le cas des enfants, des femmes et des filles à la maison, des invalides, des malades, des sans-emploi,

des personnes âgées refusées par l'industrie, des hommes valides remplacés par les machines, etc. Une économie strictement d'échange, une économie de «rien pour rien» ne peut être aujourd'hui qu'une économie barbare. Une telle économie sacrifie la personne à des règlements ordonnés à l'argent, au lieu de l'être à la personne.

Traitant de la répartition des biens dans un système économico-social qui serait ordonné selon la priorité due à la personne, le philosophe thomiste Jacques Maritain arrive à des conclusions analogues:

«...C'est un axiome pour l'économie 'bourgeoise' et la civilisation mercantile qu'on n'a rien pour rien; axiome lié à la conception individualiste de la propriété. Nous pensons que dans un régime où la conception de la propriété esquissée ci-dessus (avec sa fonction sociale) serait en vigueur, cet axiome ne pourrait pas subsister. Bien au contraire, la loi de l'*lusus communis* porterait à poser que, du moins et d'abord pour ce qui concerne les besoins premiers, matériels et spirituels, de l'être humain, il convient qu'on ait pour rien le plus de choses possible...»

«Que la personne humaine soit ainsi servie dans ses nécessités primordiales, ce n'est après tout que la première condition d'une économie qui ne mérite pas le nom de barbare. Les principes d'une telle économie conduiraient à mieux saisir le sens profond et les racines essentiellement humaines de l'idée d'héritage, ... en telle sorte que tout homme, en entrant dans le monde, puisse effectivement jouir, en quelque façon, de la condition d'héritier des générations précédentes.» (Humanisme Integral, pp. 205-6)

Mais ne pourrait-on pas obtenir le même résultat par des hausses de salaires aux travailleurs?

Non, mille fois non, puisque les hausses de salaires n'atteignent que les salariés et ne donnent rien aux personnes qui ne le sont pas. De plus, les hausses de salaires entrent toutes dans les prix, ne corrigeant donc pas l'écart entre les prix et le pouvoir d'achat.

Un revenu individuel non lié à l'emploi — comme le dividende social à tous — est une chose qui s'impose de plus en plus, à mesure que s'accroît la productivité: plus de production avec moins de bras. Avec une automation complète, comment les tenants de l'emploi comme condition du droit à un revenu, comment feraient-ils pour distribuer la production quand il n'y aurait plus d'employés? Sans en être là, on est tout de même rendu à un point où les produits sortent plus abondants avec moins d'emploi. La distribution de pouvoir d'achat doit refléter cette situation.

Les hausses de salaires pour augmenter la somme totale de pouvoir d'achat ne sont pas une solution conforme à la réalité, ni conforme à la justice. Si le salaire est la récompense du travail, il devrait au contraire diminuer quand le travail diminue. Ces hausses de salaires sont le vol de dividendes qui devaient aller à tous.

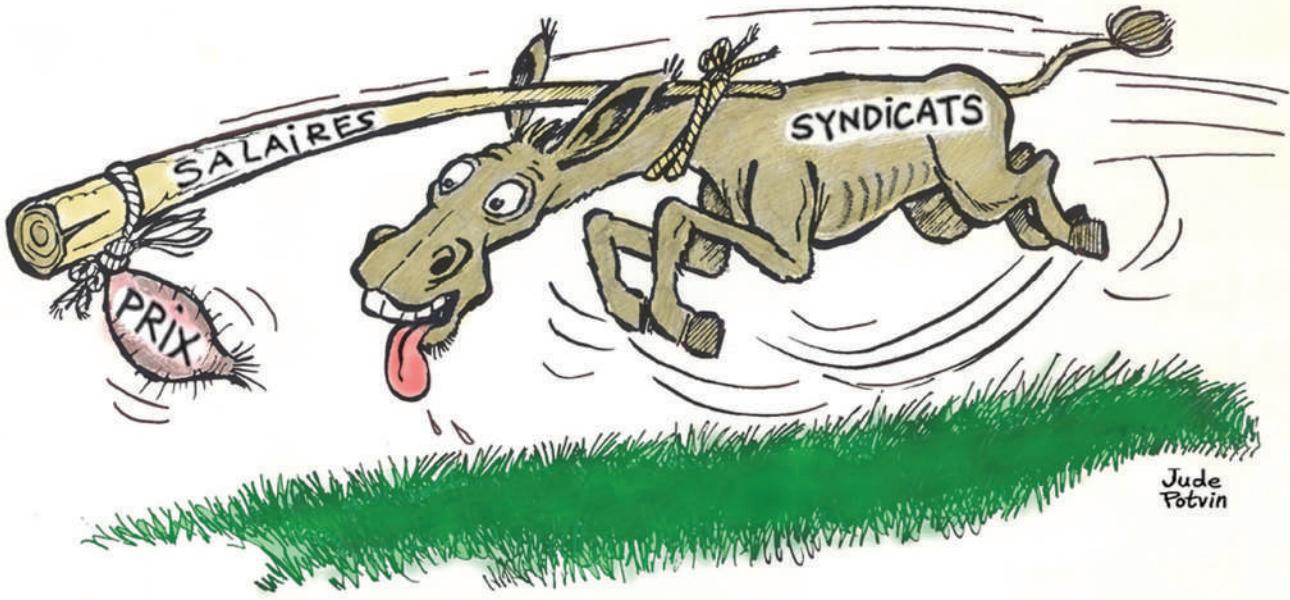
Assemblées mensuelles

**Maison de l'Immaculée
1101 rue Principale, Rougemont**

25 mars, 22 avril, 27 mai

**10 heures a.m.: Ouverture. Chapelet
4.30 hres p.m. Sainte Messe à la chapelle
de la Maison de l'Immaculée**

Pauvre âne! Allonger la perche ne rapproche pas le navet!



Le dividende du Crédit Social augmenterait les revenus sans augmenter les prix ni les salaires.

Il y aurait beaucoup à écrire sur cette question du dividende à tous, qui ahurit tant ceux qui n'ont jamais pris la peine de repenser des notions acceptées sans examen.

Et que vaut l'objection de ceux qui s'obstinent à voir de l'immoralité dans de l'argent «non gagné»? Voient-ils de l'immoralité dans l'héritage transmis par un père à son enfant qui n'a jamais contribué à créer cet héritage? Voient-ils de l'immoralité dans les dividendes servis à des millionnaires qui n'ont certainement pas gagné leurs millions? En voient-ils dans les plantureux traitements accordés à des hommes en place qui ne font absolument rien pour le peuple qui paie ces traitements par ses taxes? Et que d'autres questions du genre on pourrait jeter à la face des anti-dividendes!

Ainsi, dans le système financier préconisé par le Crédit Social, que vous dites sain et efficace, du pouvoir d'achat parviendrait aux consommateurs de deux manières: l'une par les salaires, traitements et autres formes de rémunérations liées à l'emploi dans la production; l'autre, par des dividendes non liés à l'emploi.

Oui. C'est d'ailleurs aussi le cas aujourd'hui. Ceux que la production emploie reçoivent une rémunération, mais les capitalistes reçoivent des dividendes sur leur capital, même s'ils ne sont nullement employés à produire. Si le capitaliste est employé, son revenu lui vient des deux manières, par de l'argent lié à son emploi, et par de l'argent lié seulement à son capital-piastres.

Ce serait la même chose sous un système financier créditiste, avec cette différence que tous les

citoyens étant, à seul titre de membres de la société, co-propriétaires du plus gros facteur de production, tous recevraient un dividende périodique sur la production due à ce capital réel commun.

Mais si la somme des deux, récompenses à l'emploi et dividendes à tous, tirent ensemble sur le total des produits, quelle partie doit aller aux salaires et quelle partie doit aller aux dividendes?

C'est la même question qui cause des frictions aujourd'hui entre la part due aux capitalistes et la part due aux travailleurs. Les capitalistes disent «Sans nos capitaux, il n'y aurait pas d'emploi, donc pas de production». Les ouvriers disent: «Sans le travail, il n'y aurait pas de produits». Les deux, le capital et le travail, sont en effet facteurs de production; et, en général, on convient que la plus grosse part de l'argent distribué doit aller aux ouvriers, qui sont d'ailleurs les plus nombreux.

Sous un système financier créditiste, ce sont les capitalistes (tous les membres de la société) qui seraient les plus nombreux. Au Canada, il y a environ 8 millions de salariés sur 20 millions et quart de Canadiens (en 1964). Donc 8 millions de travailleurs et 20 millions et quart de capitalistes.

De plus, la production est due beaucoup plus au capital réel, qui appartient aux 20 millions et quart, qu'au travail qui vient des 8 millions d'employés. Pour un pouvoir d'achat calqué strictement sur le prorata de la production résultant du progrès, capital commun, et le prorata résultant des efforts de ceux qui participent à la production, il faudrait évidemment que la ►

► somme totale des dividendes sociaux soit beaucoup plus grosse que la somme totale des salaires.

Mais ce serait donner plus à ceux qui ne travaillent pas qu'à ceux qui travaillent. Ce serait encourager la paresse!

Ne sautez pas ainsi à des conclusions, d'ailleurs non fondées.

Il est faux, d'abord, de dire que l'individu non requis par la production toucherait plus d'argent que l'employé dans la production: les deux auraient le même dividende, mais l'employé aurait son salaire en plus.

Il resterait donc encore entre les deux la même différence qu'auparavant: le montant du salaire. Mais au lieu d'être une différence entre zéro et le salaire, elle serait la différence entre le dividende, d'une part, et le dividende plus le salaire, d'autre part. Le stimulant «salaire» serait donc encore là. Et il y aurait en plus le stimulant «dividende à tous», qui gagnerait en importance chez le salarié à mesure que se développerait chez lui le sens social.

Un dividende basé sur la part dominante que le capital réel communautaire occupe comme facteur de production moderne serait donc un montant généreux.

Nous voulons bien croire que le passage d'une diète d'épuisement à une diète de vigueur nécessite une certaine mesure de dosage. On ne passe pas d'une alimentation de maladie à une alimentation de santé sans passer par une alimentation de convalescence.

La sagesse peut donc conseiller une graduation dans le chiffre du dividende périodique à tous.

Toutefois, il faut dès l'abord mettre le principe en application. Entrer de plain-pied dans l'esprit d'une économie d'abondance et de dividendes à tous, au lieu de l'esprit d'une économie de rationnement et de revenu restreint à l'emploi.

Qu'a dit Douglas à ce sujet?

Douglas énonce comme suit le troisième des trois principes dont il dit que l'application permettrait un système conforme aux faits:

«La distribution de monnaie de consommation (cash credits) devra dépendre de moins en moins de l'emploi. C'est-à-dire que les dividendes remplaceront progressivement les appointements et salaires, à mesure que la capacité productive augmente par homme-heure.»

Il s'agirait donc d'une proportion croissante du pouvoir d'achat provenant de dividendes, et d'une proportion décroissante provenant de l'emploi.

Dans les grandes lignes d'un plan ébauché et proposé pour une application de ses principes en Ecosse, Douglas estimait qu'au départ, on pourrait affecter en dividendes à chaque homme, femme et enfant, une somme totale égale à 1 pour cent de l'actif total du pays, évalué en monnaie. Il ajoutait:

«On peut s'attendre à ce que cela donne à

chaque famille, en dividendes, un montant annuel dépassant 300 livres sterling.»

Douglas écrivait cela en 1933, quand le cours de la livre était au pair — ce qui signifierait en dollars une somme annuelle de 1450 \$ par famille, soit 121,50 \$ par mois; ou (avec une moyenne approchant de 5 personnes par famille), un dividende de 25 \$ par mois à chaque homme, femme et enfant de l'Ecosse.

Si ce chiffre pouvait être jugé raisonnable en 1933, il devrait certainement être aujourd'hui d'au moins 50\$ par mois aujourd'hui (1964), vu le coût de la vie plus que doublé depuis, et vu aussi l'augmentation survenue dans la capacité de production, ce qui donne plus de produits à distribuer par personne.

C'était là, dans l'esprit de Douglas, un dividende de départ. Un dividende qui devrait augmenter ensuite à mesure qu'augmenterait la capacité productive par homme-heure. (Ndrl: Le 50\$ par mois mentionné plus haut, équivaut à 1200\$ par mois, en 2018: un chiffre plutôt conservateur. Un montant plus réaliste serait 60% du PIB per capita. Au Canada, 60% de 50 000\$ donnerait 30 000\$ par année par personne, soit 2500\$ par mois à chaque homme, femme et enfant au pays.)

En tout cas, avec la présente capacité productive du Canada, le dividende social périodique devrait garantir tout de suite à chaque citoyen du pays au moins de quoi satisfaire ses besoins normaux. Cela simplifierait et débureaucratiserait considérablement, tout en le rendant plus efficace, tout notre système de sécurité sociale. Le sens social et la responsabilité personnelle y trouveraient un meilleur climat pour leur développement.

Que signifie «augmentation de la capacité productive par homme-heure»?

Un exemple hypothétique va le faire comprendre:

Supposons qu'en une année un effectif producteur de 100 000 hommes donne un rendement de 100 000 unités de production; puis, que l'année suivante un effectif doublé, 200 000 hommes, donne un rendement doublé, soit 200 000 unités de production, la capacité productive par homme-heure est exactement la même dans les deux cas.

Mais, si la deuxième année, on obtient ce rendement doublé, 200 000 unités de production, avec le même effectif que la première année (100 000 hommes), alors la capacité productive par homme-heure a doublé.

Ou bien, si la deuxième année, on obtient seulement le même rendement que la première année (100 000 unités de production), mais avec un effectif ouvrier diminué de moitié (avec seulement 50 000 hommes), là encore, la capacité productive par homme-heure a doublé.

Dans la pratique, la capacité productive par homme-heure augmente chaque année dans tous les pays industrialisés. On peut diminuer le nombre d'employés, diminuer le nombre d'heures de travail,

sans diminuer la production totale; ou bien encore, en gardant le même nombre de travailleurs et d'heures d'ouvrage, obtenir une production plus considérable.

Il est évident que cette hausse ne vient pas de ce que les ouvriers fournissent plus d'efforts, mais cela provient de machines et de techniques perfectionnées, — en somme, du progrès — progrès dont tout le monde est co-héritier, co-propriétaire, comme nous l'avons expliqué. Il est donc juste que ce soient ces propriétaires, ces héritiers, tous les citoyens, qui tirent avantage de cette augmentation, par un dividende mensuel plus gros.

Mais cela signifierait une diminution des salaires actuels des ouvriers!

Pas nécessairement (bien que la chose serait justifiable pour plusieurs raisons avec l'avènement d'un régime financier de Crédit Social). Mais même en laissant les salaires à leurs chiffres actuels, une hausse des dividendes mensuels à tous, à mesure de l'augmentation de la capacité productive du pays, diminuerait le prorata du total des salaires dans le total du pouvoir d'achat.

Il faut bien, en tout cas, dans un système qui se veut conforme aux réalités de l'économie, tenir compte de cette conformité dans la répartition du pouvoir d'achat.

Voici, par exemple, une usine employant 100 hommes, 40 heures par semaine: cela fait 4000 hommes-heures par semaine. Si le rendement de cette usine est de 8000 unités de production, cela fait un rendement de 2 unités de production par homme-heure.

Disons que, par l'introduction de machines plus perfectionnées, par certaines mesures d'automation, cette usine n'a plus besoin que de 70 hommes, travaillant moins longtemps, seulement 30 heures par semaine, tout en produisant davantage: 10 500 unités de production dans la semaine.

Cela fait maintenant $70 \times 30 = 2100$ heures-hommes par semaine (au lieu de 4000). Et puisque la production de ces 2100 hommes-heures est montée à 10 500 unités de production, cela fait un rendement de 5 unités de production par homme-heure (au lieu de 2 unités comme auparavant).

La productivité passée de 2 unités à 5 unités par homme-heure n'est certainement pas le fruit de plus de labeur, puisque, au contraire, la semaine d'emploi est raccourcie. Elle est due à des techniques perfectionnées, au progrès, œuvre de plusieurs générations, capital communautaire de plus en plus considérable, de plus en plus productif.

A qui doit aller le fruit de cette hausse de productivité, sinon aux propriétaires de ce capital communautaire, c'est-à-dire à tous? A ce capital social, un dividende social.

3 unités de production sur 5 sont dues à l'application du progrès dans la transformation de l'usine. S'il

peut être juste de laisser aux producteurs (employeurs et employés) une récompense correspondant aux 2/5 de la production, toute la communauté (producteurs ou non producteurs) devrait se partager un dividende correspondant aux 3/5 de la production.

Ce n'est là qu'un cas hypothétique pour faire comprendre la proposition de Douglas: que, progressivement, à mesure de l'augmentation de rendement par homme-heure, le pourcentage de pouvoir d'achat distribué en dividendes doit augmenter, et le pourcentage en salaires doit diminuer.

Si cette proposition de Douglas avait été adoptée il y a 80 ans, le développement de la situation économique aurait été bien différent de ce qu'on a vu. Au lieu de hausses de salaires à des employés qui sont de moins en moins pris par le travail, on aurait eu des dividendes de plus en plus gros à tous, ouvriers y compris, à leurs femmes, à leurs enfants.

On aurait moins connu l'inflation. Tous étant munis de pouvoir d'achat, la production aurait mieux répondu aux besoins de tous.

Comme, par ailleurs, les entraves purement financières auraient été éliminées, le volume de la production réalisée et distribuée aurait été plus considérable, la limite n'étant imposée que par la limite de la capacité physique de production, ou que par la limite des commandes de la part d'une consommation saturée.

Les salariés n'y auraient rien perdu; ils seraient devenus comme les capitalistes, des personnes recevant plus en dividendes qu'en salaires.

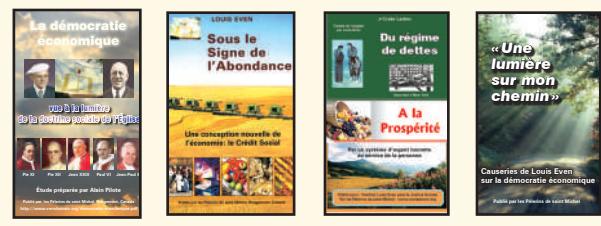
Comment serait distribué ce dividende social mensuel à tous et à chacun des membres de la société?

De la manière qui serait jugée la plus pratique celle exigeant le moins de bureaucratie, celle qui nécessi-

Quatre livres sur la démocratie économique

Les prix incluent les frais postaux (prix valables pour le Canada; pour les autres pays, voir notre site web):

La Démocratie Économique:	13,00\$
Sous le Signe de l'Abondance:	15,00\$
Régime de Dettes à la Prospérité:	8,00\$
Une Lumière sur mon Chemin:	15,00\$
Ensemble des 4 livres:	40,00\$



► terait le moins d'addition aux mécanismes actuels de transferts de moyens de paiement.

Actuellement, par exemple, les allocations familiales pour les enfants de moins de 16 ans se font mensuellement par un chèque à la mère de famille. Actuellement aussi, les pensions de vieillesse et diverses allocations (pour cécité, pour invalidité, etc.) sont servies par un chèque adressé mensuellement à chaque ayant-droit. La même chose peut se faire pour le dividende mensuel à tous.

On peut aussi, là encore, se servir du canal des banques commerciales, chaque citoyen ayant eu à s'enregistrer à une banque de sa localité. Chaque mois, la banque commerciale inscrirait simplement au crédit de chacun de ces comptes le montant décrété pour le dividende mensuel. Dans ce cas, comme dans le cas des opérations dont nous avons parlé pour couvrir les frais de production par des crédits sans intérêt, la banque commerciale obtiendrait de la Banque centrale, sur demande et sans frais, les sommes nécessaires pour les dividendes mensuels qu'elle aurait ainsi à inscrire dans les comptes sous sa juridiction. Et pour les frais de ces services, la banque commerciale serait payée par la Banque centrale selon désaccords convenus.

Le dividende mensuel pourrait très bien aussi être une opération de comptabilité utilisant le service des Postes. C'est même la méthode que Douglas préconisait dans son schéma pour l'Ecosse: «*Le dividende sera distribué mensuellement par une traite sur le Trésor écossais, par l'intermédiaire du bureau de poste*».

Avec les calculatrices automatiques et autres techniques ultra-modernes qui s'introduisent de plus en plus dans les grands bureaux de comptabilité, il ne serait pas difficile de choisir une méthode à la fois rapide, sûre, exacte, efficace, pour la distribution d'un dividende mensuel à chaque personne. Chose d'autant plus facile que la collaboration du citoyen-capitaliste serait beaucoup plus empressée que celle du citoyen-contribuable.

Cette distribution d'argent aux consommateurs, par les dividendes, ne serait-elle pas de l'inflation, dont tout le monde a peur?

Elle serait une augmentation d'argent dans le porte-monnaie des consommateurs, et je ne crois pas que cela ait jamais fait frémir celui qui en reçoit. Ce n'est pas quand on hausse votre revenu que ça vous fait mal. Avez-vous jamais entendu quelqu'un se plaindre de la hausse de son revenu? C'est quand les prix haussent que tout le monde se plaint.

Mais justement, est-ce que cette distribution d'argent par les dividendes ne ferait pas monter les prix?

Les prix de revient ne seraient pas affectés d'un sou. Les dividendes sociaux n'étant pas payés par les producteurs, ils ne passeraient pas par l'industrie, comme les salaires et les dividendes aux capitalistes

à piastres: ils n'entreraient donc pas dans le prix de revient. Ils viendraient directement de la source du crédit financier qui est un bien du peuple.

Dans le système actuel, qui met des restrictions où il n'en faut pas et qui n'en met pas où il en faut, l'augmentation de monnaie de consommation pourrait susciter une hausse indue du prix de vente. Mais dans un système créditiste, le prix de revient demeure conforme à la comptabilité des dépenses en cours de production, et le prix de vente est tenu en laisse par les modalités du prix ajusté et compensé, établi conformément au premier des trois principes énoncés par Douglas.

Le dividende demeurerait-il, même dans les années où la production du pays n'augmenterait pas?

Bien certainement. Quel que soit le volume de la production, il y a toujours un pourcentage de cette production qui est dû au capital réel communautaire. C'est seulement au cas où la production tomberait à zéro que la base du dividende disparaîtrait; et celle des salaires disparaîtrait aussi, puisqu'il n'y aurait aucune production faite.

Evidemment, quand la production est mince, le pouvoir d'achat total doit être mince pour être en accord avec la réalité; et dans ce cas, les deux parts — dividendes et salaires — peuvent bien être plus minces que dans une production abondante. On ne peut distribuer que ce qui existe.

Mais c'est à tort que, dans leurs écrits ou leurs discours, certains créditistes ont présenté le dividende comme la distribution de l'accroissement seulement de la production annuelle. Cet accroissement peut justifier une augmentation du dividende, comme nous l'avons dit plus haut. Mais, quel que soit le volume de la production, répétons-le, il reste toujours dans cette production une part due à l'utilisation du capital social — donc toujours une part de la production justifiant un dividende social à tous.

D'autres ont dit que le dividende serait la distribution de l'argent qui manquerait au pouvoir d'achat pour le mettre au niveau des prix. Ce n'est pas exact, non plus. Le dividende contribue certainement à combler l'écart entre les prix et le pouvoir d'achat, mais ce n'est pas là sa base. Et même s'il n'y avait aucun écart entre les prix et le pouvoir d'achat, chaque citoyen aurait encore droit à son dividende, pour la raison que nous venons de rappeler dans les précédents alinéas.

Assurer le dividende à tous est une des fonctions d'un système financier sain. (Principe III de Douglas). Établir ou maintenir l'équilibre entre la somme des prix et le pouvoir d'achat global en est une autre fonction (Principe I de Douglas). La technique créditiste accomplit les deux, sans que l'une nuise à l'autre, par de simples opérations de comptabilité appliquées à un crédit financier social en rapport avec le crédit réel du pays. ♦♦♦

Louis Even

Les taxes à la lumière du Crédit Social

Y aurait-il encore des taxes sous un système financier de Crédit Social?

C'est là une question posée en style de système financier actuel. Pour y répondre et être compris, il faut raisonner en style de Crédit Social, c'est-à-dire en termes de réel d'abord, et non pas directement en termes d'argent. Une fois la réponse donnée en termes de réel, on y adapte la finance, comme dans tout autre aspect d'une économie créditiste.

Donnons d'abord les textes du maître, Douglas.

Le mode actuel de taxation est vicié comme le système financier actuel, en contradiction avec le réel économique; il est voleur, au service de la centralisation entre les mains des empires financiers et de l'Etat. Douglas déclarait à ce sujet, dans une conférence donnée à Westminster en février 1926 et reproduite dans *Warning Democracy*, page 61 de l'édition 1934:

«La taxation moderne est un vol légalisé. Elle demeure un vol, quand bien même ce vol est effectué par l'intermédiaire d'une démocratie politique qui, pour sa participation, obtient une part insignifiante des dépouilles. Mais je ne pense pas que le vol soit son but principal. Je crois que c'est plutôt la poursuite d'un objectif. Ce but me semble être l'aboutissement au socialisme. Les économistes du type formé par l'Ecole Economique de Londres mettent dans la tête des promoteurs du socialisme qu'il est possible d'arriver à l'ordre où ils placent leur bonheur en accélérant le vol de la propriété par les taxes.»

Et dans *Social Credit*, page 105 de l'édition 1937, Douglas écrit:

«La finance et les taxes actuelles ne sont qu'un moyen ingénieux pour concentrer le pouvoir financier.»

Et à la page 150 du même ouvrage *Social Credit*:

«La principale tendance du procédé (de la taxation) est de concentrer potentiellement le contrôle du crédit dans de grandes organisations, surtout entre les mains des grosses banques et des grosses compagnies d'assurances.»

Douglas condamne donc fortement le système de taxes tel que nous l'avons.

Pourtant, dans *Warning Democracy*, page 175, Douglas écrit:

«Il est bien entendu que la taxation, dans sa forme actuelle, est un moyen non nécessaire, inefficace et vexatoire d'atteindre le but ostensiblement proclamé. Mais, bien qu'il en soit ainsi, une certaine forme de taxation est inévitable tant que

doivent exister côté à côté les services publics et la production pour les besoins privés. Les services publics exigent une certaine quantité de biens et de travail; le mécanisme par lequel ces biens et ce travail sont transférés du secteur privé au secteur public constitue, dans son essence, une forme de taxation.»

Ah! Est-ce que cette citation de Douglas ne contredit pas les citations précédentes?

Nullement, si l'on remarque les termes dont se sert Douglas, ainsi que ses arguments à l'appui.

Ce que Douglas appelle «vol légalisé», c'est la forme actuelle de taxation, celle qui enlève de l'argent aux individus pour satisfaire les exigences et les finalités du système financier. Tandis que la «certaine forme de taxation» qu'il juge inévitable, c'est un mécanisme, non pas pour enlever de l'argent aux individus, mais, comme il dit, pour transférer du secteur privé au secteur public les choses et le travail nécessaires pour répondre aux besoins publics de la communauté. Ce n'est plus là parler en termes de mythe financier, mais en termes de réel.

Voulez-vous éclaircir un peu ce point-là?

Lorsque le gouvernement fait construire, disons, une route, ou un bout de route, est-ce que cela entrave ou diminue le moins du monde la production de lait, de beurre, de légumes, de vêtements, de chaussures ou d'autres biens de consommation? Est-ce que, au contraire, cette production n'est pas activée du fait que les salaires distribués aux travailleurs de la route stimulent la vente de ces biens de consommation?

Or, dans le système actuel, le gouvernement taxe les contribuables pour payer les travailleurs de la route. Il ôte de l'argent qui achèterait les biens de consommation, pour payer la construction de la route.

Ce système n'est pas en rapport avec le réel. Si le pays est capable de produire à la fois les biens du secteur privé et les biens du secteur public, le système financier doit fournir l'argent pour payer les deux. Il n'y a aucune raison de diminuer le niveau de vie privé pour le niveau de vie public, quand la production du pays peut alimenter les deux.

Sous un système financier créditiste, l'argent viendrait automatiquement pour financer toute production physiquement possible et réclamée par la population, qu'il s'agisse de production privée ou de production publique. C'est ce qu'on a expliqué précédemment pour le secteur public en prenant comme exemple la construction d'un pont.



► **Est-ce à cause de la manière actuelle de financer les travaux publics que Douglas appelle les taxes «un vol légalisé»?**

C'est un cas patent de vol, que seule la folie pourrait excuser. Comme l'exprimait Vers Demain, l'organe canadien du Crédit Social, dans son numéro du 15 avril 1964:

«Quand la population du pays est capable de fournir à la fois les biens privés et les biens publics, il faut être idiot ou voleur pour enlever aux individus des droits à la production privée sous prétexte de permettre la production publique.»

Mais il y a d'autres cas où les taxes sont un pillage injustifiable, quoique légalisé. Entre autres, les cas suivants:

Tout ce que les taxes enlèvent de pouvoir d'achat aux individus, alors que la production offerte attend des acheteurs;

Tout ce que le gouvernement prend en taxes pour s'occuper de fonctions qu'il devrait laisser aux personnes, aux familles, aux corps intermédiaires. Et sous ce chapitre, le vol va en croissant, à mesure que se multiplient ces intrusions du gouvernement. Le gouvernement, il est vrai, donne toujours comme raison l'incapacité financière des personnes, des familles, des corps publics locaux. Son action, alors, devrait s'appliquer à corriger cette incapacité financière, comme le ferait un système financier créditiste.

Vol légalisé encore: non seulement les taxes elles-mêmes, mais tout ce que la perception des taxes comporte de frais que le public paie, sous un poste ou un autre, sans recevoir aucun service en retour.

Mais votre dernière citation de Douglas mentionne une «certaine forme de taxation» pour transférer des biens et du travail de la production privée à la production publique, et vous avez dit que cela n'est pas nécessairement un transfert d'argent. Comment donc concevez-vous la chose?

Je la conçois en termes de réel d'abord; quant à son expression financière, elle peut affecter différentes formes. Je m'explique

Pour la construction du pont — exemple donné de projet public — c'est la décision prise par le gouvernement, avec l'assentiment des représentants du peuple, qui constitue le transfert d'une partie de la capacité de production du pays vers le secteur public. Et c'est la situation qui en résultera pour le volume de la production de biens consommables qui pourra affecter le niveau de vie de la population.

Qu'il s'agisse de biens privés ou de biens publics, la population ne peut certainement obtenir que ce qui est produit. Si les citoyens, par leurs représentants, demandent au gouvernement tellement de biens publics que la production de biens privés en soit diminuée, il faudra bien que leur niveau de vie privé baisse en conséquence, même si leur jouissance de biens publics augmente. Ce n'est pas une question de finance, mais une question de richesse réelle.

Et comment cette situation réelle sera-t-elle exprimée financièrement? Par la diminution de pouvoir d'achat, parce qu'on ne peut pas acheter ce qui n'existe pas. Et cette diminution de pouvoir d'achat, sous un régime financier de Crédit Social, s'insérerait mathématiquement dans le mécanisme du prix ajusté et compensé. Ce serait là une «certaine forme de taxation» correspondant au transfert, du secteur privé au secteur public, d'une certaine partie de la capacité productive du pays.

Toute hausse de prix provenant de cet ajustement serait parfaitement justifiable. Elle ne serait ni spéculation ni exploitation, puisque tout serait ajusté en fonction du rapport de la consommation à la production. La hausse signifierait une diminution du volume de la production pour les besoins privés. Le public le saurait toujours; s'il jugeait le poids trop lourd, il prierait son gouvernement de modérer ses activités du secteur public.

La «certaine forme de taxation» exposée ci-dessus ne prétend pas être la seule concevable. L'essentiel, c'est que l'aspect financier soit le reflet exact du réel. Quant au choix des méthodes, c'est une question de praticabilité tenant compte des circonstan-

ces et de l'expérimentation, tant qu'on respecte les principes.

Tout cela signifie-t-il qu'avec un système financier créditiste, on n'aurait plus rien à payer aux gouvernements, ni aux municipalités, ni aux commissions scolaires et autres corps publics, et que de l'argent nouveau viendrait pour tous leurs besoins?

Il y a des distinctions à faire. On a bien dit que la nouvelle production devrait être financée par des crédits nouveaux, mais on a ajouté qu'il faut payer à mesure que l'on consomme. Par exemple, une école bâtie avec des crédits nouveaux, si elle est estimée devoir durer au moins vingt ans, doit être payée par la population qui s'en sert, un vingtième de son prix chaque année. On l'a expliqué pour le pont.

Ce n'est plus là une taxe-vol, c'est le paiement de ce qu'on consomme. C'est aussi normal que le paiement d'un habit au tailleur ou d'un pain au boulanger.

Il en est de même pour les services publics, institués pour fournir aux individus ou aux familles des services qui seraient plus onéreux si les personnes ou les familles avaient à se les procurer individuellement.

Prenons, par exemple, le service d'eau ou le service de vidange. Si chaque famille devait aller chercher de l'eau à un lac ou une rivière, ou payer pour s'en faire apporter, cela lui coûterait du temps, des fatigues ou de l'argent. De même pour porter ou faire porter ses vidanges à un dépotoir.

Et l'enseignement: la mère n'a pas souvent le temps, même si elle en avait la compétence, de se faire institutrice pour ses enfants. On ne peut guère compter que chaque famille puisse trouver et engager un précepteur pour le faire. Mais que 20, 30, 100 familles décident ensemble d'engager le personnel compétent pour enseigner à tous leurs enfants, cela, à service équivalent, coûtera certainement moins cher à chaque famille.

Faut-il appeler *taxes* ce que chaque famille devra payer? Peut-être, parce que le terme est courant; mais en réalité, ce n'est pas plus une taxe que l'argent payé au médecin qui a soigné un membre de la famille, ou que la facture du cordonnier pour une réparation de chaussures.

Alors, quelle différence y a-t-il, en matière de taxes, entre ce qui existe aujourd'hui et ce qu'on peut envisager sous un système financier de Crédit Social?

Une différence énorme. D'abord, comme nous l'avons dit, les développements du pays seraient financés par des crédits nouveaux, et non pas par des taxes. On ne paierait financièrement que leur consommation, leur usure, non pas leur production.

On ne traînerait pas des dettes publiques mathématiquement impayables, au service desquelles va chaque année une grosse tranche du revenu des taxes.

On n'aurait pas non plus à payer des taxes pour faire vivre des employés de gouvernements qui s'occupent de fonctions qui doivent relever des personnes et des familles elles-mêmes. Et personnes et familles ne seraient plus aujourd'hui dans une incapacité financière qui invite les gouvernements à faire les choses à leur place.

On n'aurait pas à alimenter par des taxes les fonds toujours plus exigeants des organismes gouvernementaux de sécurité sociale, puisque tous les citoyens, comme cohéritiers et copropriétaires d'un capital commun, trouveraient leur sécurité économique inconditionnelle dans le dividende social conjugué avec l'ajustement des prix.

Puis, du fait que toutes les possibilités physiques seraient par le fait même des possibilités financières, le public serait capable, collectivement, de payer tout ce que le pays peut fournir, en production publique comme en production privée. Le paiement des services publics ne serait donc pas, comme aujourd'hui, un fardeau et une entrave à l'obtention des biens d'ordre privé.

Sous un système de Crédit Social, tous les citoyens sont traités comme des actionnaires, attitrés à un dividende sur la production nationale. Ils seraient aussi, comme des actionnaires, mis périodiquement au courant de la comptabilité nationale, infiniment plus simple, plus claire, que les complexités du système actuel. Ils pourraient donc, comme nous l'avons dit plus haut, intervenir auprès des responsables élus par eux, au cas où ils préféreraient voir la production du pays donner plus de ses activités à la satisfaction des besoins privés.

D'ailleurs, le revenu garanti à chaque personne, au moins, pour commencer, jusqu'au niveau du minimum biologique, puis bientôt au niveau d'un minimum de civilisation, serait le moyen pour tous de passer leurs propres commandes à la capacité de production.

Pour une perspective d'un monde créditiste, il faut tout voir sous une optique de réel. Le niveau de vie dépendrait, non plus du système financier, mais de la production réalisée ou réalisable sur commande. La finance n'interviendrait que pour huiler le mécanisme de production du côté producteur, et pour permettre la liberté de choix du côté consommateur.

De quelle manière la population paierait-elle les services publics?

Ce sont là des formules à déterminer selon les services, selon qu'ils bénéficient à toute la popula-

► tion ou seulement à certaines étendues géographiques, selon ce qui se révèle le plus pratique à l'essai. Mais il faut éviter ce qui, sous prétexte d'efficacité, cause aux personnes des torts que nul objectif financier ne peut justifier.

Certains services publics peuvent très bien continuer à être, comme aujourd'hui, payés par ceux seulement qui les utilisent. Tel est le cas pour le service postal: ceux qui veulent s'en servir le paient par l'achat de timbres. Tel est encore le cas pour certaines voies de communication rapide, comme les autoroutes — bien que, sous un régime de Crédit Social, beaucoup de péages pourraient disparaître ou durer moins longtemps, vu le moyen nouveau de financer les projets publics.

D'autres services publics sont utilisés par tous les citoyens indifféremment, dans quelque section du pays où ils se trouvent. C'est le cas des routes ordinaires. C'est le cas aussi de la sécurité nationale, par laquelle il faut entendre la protection du pays contre toute agression possible, nécessitant l'entretien d'une armée suffisante et, en cas d'attaques, des opérations militaires. C'est le cas encore de l'administration du pays pour maintenir l'ordre social établi. Tout le monde en profite également. Le moyen le plus simple d'en acquitter le paiement serait, nous semble-t-il, une utilisation du crédit national, recouvré du public par le mécanisme du prix ajusté.

Mais il y a des services publics qui ne sont offerts qu'à des fractions de la communauté, tels des services d'aqueduc, d'égouts et autres dont les campagnes ne bénéficient pas comme les villes. Il serait alors injuste de les faire payer par un ajustement des prix dont tous les acheteurs, ceux des campagnes comme ceux des villes, feraient les frais. Dans ces cas, c'est aux municipalités qui se donnent ces services de les faire payer par leur propre population.

En général, on peut dire qu'il revient aux favorisés des services d'en supporter les charges. Quant à la meilleure méthode, Douglas écrit dans *Warning Democracy* (édition 1934, page 176):

«De même qu'il existe théoriquement deux méthodes pour distribuer l'enrichissement de l'association, que nous appelons crédit public, soit par un versement d'argent (dividende), soit par une réduction générale des prix, le choix entre les deux étant une question de praticabilité et non plus une question de principes, — de même aussi, il y a deux méthodes par lesquelles on peut effectuer le transfert de biens et de services du secteur privé au service public: la méthode directe et la méthode indirecte. Il est curieux de constater la tendance à utiliser de préférence la méthode directe, avec ses crudités, ses complications, ses iniquités. Il serait à la fois simple et pratique d'abolir toute taxe en Grande-Bretagne, leur substituant une simple taxe de vente sur les articles de toute description. À part de toute autre considération, cette méthode procurerait une économie d'administration bien au delà de tout ce qu'on peut concevoir dans les limites du système financier existant.»

Les taxes directes, ce sont les sommes prélevées directement des individus, comme l'impôt sur le revenu, les taxes per capita là où elles existent, les taxes sur les successions, les taxes sur la propriété (taxes foncières), etc.

Douglas donne ainsi sa préférence à une taxe de vente qui affecterait les prix. Dans un système de Crédit Social, cela se combinerait avec l'ajustement des prix à payer par le consommateur. Méthode convenant parfaitement au moins pour le paiement des services publics offerts à toute la communauté, comme nous l'avons fait remarquer ci-dessus.

Mais, est-ce que cette manière de faire payer les services publics n'est pas injuste en faisant payer tout le monde, même les gens à revenu moindre et les familles qui, à cause du grand nombre d'enfants, sont obligées de faire plus d'achats?

Cette objection oublie que, même dans le système actuel, les prix sont les mêmes pour tout le monde, pauvres comme riches.

C'est surtout oublier que, sous un système financier de Crédit Social, chaque personne est assurée d'un revenu, quel que soit son âge, par le dividende social attaché à la personne et non pas à l'emploi; de sorte qu'il entre dans la famille autant de dividendes qu'elle compte de personnes. Puis, ce dividende doit être d'un montant suffisant pour que, même avec l'inclusion des prix des services publics dans les prix des produits consommables, chaque personne puisse se procurer au moins le nécessaire dans un pays qui peut fournir plus que le nécessaire à tous. La hiérarchie des besoins exige, en effet, que le premier appel sur la capacité de production du pays soit la satisfaction du nécessaire à tous.

D'ailleurs, le riche achète généralement, sinon toujours, plus que le pauvre; avec la méthode indirecte proposée, il se trouverait donc à financer plus que le pauvre le coût des services publics. Il n'est que juste que celui qui profite le plus de la richesse nationale en fasse le plus les frais.

L'impôt compris dans les prix a aussi, à y regarder de près, un caractère moins dictatorial que l'impôt sur le revenu ou que l'impôt sur la propriété. C'est un point qu'a souligné le maître Douglas. Si vous voulez payer moins d'impôt par les prix, vous avez toujours le choix d'acheter moins, de vous contenter d'un niveau de vie moins élevé. Tandis que l'impôt sur le revenu ou la taxe foncière vous frappe obligatoirement, même si vous ne tirez pas d'avantages particuliers de votre revenu ou de votre propriété.

La plus inique des taxes

Ce serait ici l'occasion de dire un mot de la taxe foncière, surtout quand elle porte sur l'habitation de la famille. Elle est source d'une foule de maux.

La maison familiale est une demeure, non pas une fontaine d'argent: pourquoi demander à la famille de l'argent qui ne sort pas des murs ou du toit de sa maison?

C'est décourager le statut de propriétaire, ce qui va bien dans le sens du communisme.

C'est souvent mettre la famille dans l'angoisse, en attendant peut-être de la jeter dans le chemin, par suite de son incapacité de fournir de l'argent qu'elle n'a pas, même après s'être imposé des privations pendant des mois sans pouvoir parvenir à rencontrer la somme exigée par le fisc.

On peut croire que si cette forme de taxe a été généralisée de préférence à d'autres, c'est parce qu'elle permet à l'autorité taxante de punir ceux qui ne paient pas, par la mise en vente de leur propriété. C'est là donner à la perception d'argent plus d'importance qu'à des êtres humains.

La taxe foncière est, à notre sens, la plus inique qui soit et la première à faire disparaître.



En terminant sur le sujet des taxes, répétons que, sous un système financier de Crédit Social, il n'y a pas, à proprement parler, de taxes. Il y a paiement de services reçus, les publics comme les privés. Et de toute façon, la population du pays serait munie de moyens de paiement pour acquitter les prix de tout ce qui lui est offert en réponse à des besoins, tant publics que privés. ♦

Louis Even

Conclusion

Nous allons clore ici cette étude sur un système financier sain et efficace. Non pas que le sujet soit épuisé, mais nous croyons avoir mis le lecteur — ou mieux l'étudiant — sur la voie pour aborder à la lumière du Crédit Social à peu près tous les problèmes économiques qui peuvent se présenter, avec leurs incidences sociales souvent considérables.

Les aborder à la lumière du Crédit Social, cela veut dire en faisant table rase de toutes les limitations purement financières.

Il n'y a pas de problèmes purement financiers avec le Crédit Social. Ni pour mettre en œuvre les possibilités productives du pays. Ni pour distribuer adéquatement les fruits de la production, en n'oubliant personne.

Et cela, sans besoin de nationaliser aucune entreprise; sans chercher utopiquement à égaliser les niveaux de vie; sans révolutionner les méthodes établies de production et de mise des produits sur le marché; sans supprimer la récompense à ceux qui, par leurs activités d'entrepreneurs, de producteurs ou de commerçants, mettent en œuvre les moyens de



produire et offrir la richesse à la population. On peut ajouter qu'un système financier reflétant le réel, comme le Crédit Social, permettrait à un pays de grande production de faire bénéficier de son abondance les pays dits de la faim.

L'abolition des entraves purement financières ouvre les perspectives à des développements enrichissants pour tous, enrichissements d'ordre culturel comme d'ordre matériel, mais incompatibles avec les tares du système financier actuel. ♦

«L'État a un intérêt légitime à protéger l'enfant à naître»

Déclaration de la Conférence des Évêques du Canada

Il y a trente ans jour pour jour (le 27 janvier 1988), la Cour suprême du Canada a statué que les dispositions sur l'avortement, alors en vigueur dans le Code criminel de notre pays, violaient le droit de la femme garanti par la Charte concernant la sécurité de sa personne, et qu'elles étaient donc inconstitutionnelles.

Depuis ce jugement, il n'existe aucune loi pénale qui réglemente l'avortement au Canada. Or, Monsieur Gerard Mitchell, ancien juge en chef de l'Île-du-Prince-Édouard, a fait remarquer qu'à l'époque de la décision Morgentaler en 1988, «aucun des sept juges n'a soutenu qu'il existe un droit constitutionnel à l'avortement sur demande». Au contraire, «tous les juges reconnaissaient que l'État a un intérêt légitime à protéger l'enfant à naître». En dépit des efforts héroïques de nombre de citoyennes, de citoyens et d'organismes canadiens pour assurer en droit la pleine protection de l'enfant à naître, plusieurs gouvernements fédéraux successifs ont failli à la tâche de prendre des mesures décisives. Le Canada est aujourd'hui l'un des seuls pays au monde où l'avortement soit encore permis à toutes les étapes de la croissance prénatale et pour quelque motif que ce soit.

Légal ou non, chaque avortement fait au moins quatre victimes: l'enfant à naître, la mère, le père et la communauté. Les gestes de la mère, qu'ils soient contraints ou posés librement, lui causent une blessure qui perdure souvent toute sa vie. L'avortement peut aussi susciter des tensions destructrices entre les parents et avec leurs familles. Même si certaines voix continuent de présenter l'accès sans réserve à l'avortement comme le garant de la liberté des femmes, l'avortement ne fait rien, en réalité, pour répondre aux vrais défis que doit relever la femme confrontée à une grossesse non désirée. Il ne corrige pas non plus les autres facteurs sociaux qui limitent injustement la liberté des femmes. L'avortement permet simplement à la société d'éviter plus facilement le devoir moral qui lui incombe d'assurer la protection et l'hébergement des plus vulnérables: les mères enceintes, les enfants à naître et toutes les personnes dans le besoin. L'avortement n'est jamais une solution.

Dès le début et pendant toute son histoire, l'Église catholique a constamment enseigné le caractère sacré de la vie humaine, dont la valeur n'est pas mesurée selon son degré d'«utilité», mais par son origine, cachée dans la puissance créatrice de Dieu, et par la destinée éternelle à laquelle elle est vouée. Le meurtre prémédité des êtres humains à toute étape de leur développement est toujours une faute grave. La vie

qui commence à la conception est celle d'un être humain unique et irremplaçable; une vie comme toutes les autres, dépendante jusqu'à un certain point, mais déjà génétiquement distincte – une vie humaine, riche de potentiel. Tel que stipulé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), nous soutenons que tous les membres de la famille humaine ont droit à la vie.

Aujourd'hui, avec les sciences de l'embryologie et de la génétique, l'humanité de l'enfant à naître est indisputable. Le fait qu'une nouvelle vie humaine arrive à l'existence au moment de la conception n'est pas qu'une «opinion théologique», comme certains le prétendent; la raison nous dit bien que chaque vie humaine a le droit de ne pas être tuée. En tant que Canadiens et Canadiens, nous sommes fiers de notre tradition de maintenir les normes internationales en matière de droits de la personne – mais en même temps nous négligeons d'accorder la protection la plus élémentaire à l'enfant dans le sein maternel, ce qui vient contredire et miner notre propre humanité. Dans notre pays, afin de créer une société qui reconnaît la valeur inhérente de la vie humaine, nous devons en faire davantage pour que l'option pour la vie devienne un choix réel et pour contrer les notions erronées de «liberté» et d'«autonomie» qui opposent le bien-être et les droits de l'individu à ceux de son voisin ou de sa voisine, de son ami(e), de l'enfant à naître et donc aussi de la communauté humaine. (...)

Avec beaucoup d'espérance et dans l'action de grâce, les évêques catholiques du Canada soutiennent que le respect pour la vie et l'opposition à l'avortement ne sont pas, comme certains l'ont affirmé, seulement une position «catholique». Au cours des dernières décennies, plusieurs de nos sœurs et de nos frères chrétiens, de membres d'autres traditions religieuses, et de personnes non croyantes ont travaillé sans relâche avec des membres de nos communautés à défendre la valeur de la vie humaine dès l'instant de la conception. (...) Nous prions pour que cette intention commune continue de grandir et de s'épanouir et pour que, dans un proche avenir, une loi canadienne protège la vie des enfants à naître. Ne relâchons pas nos efforts et faisons ce qui est juste pour que les plus vulnérables parmi nous puissent un jour jouir de la protection à laquelle ils ont droit. ♦

+ Lionel Gendron, P.S.S.
Évêque de Saint-Jean-Longueuil et Président de
la Conférence des évêques catholiques du Canada
Le 27 janvier 2018



Mgr Gendron

Saint Jean-Paul II à la défense d'*Humanae vitae*

Nous célébrons en 2018 le cinquantenaire de l'encyclique *Humanae vitae* du grand pape Paul VI, sur le mariage et la régulation des naissances. Beaucoup de théologiens ont contesté cette encyclique lors de sa parution, et certains la remettent encore en question aujourd'hui. Le site anglophone pro-vie LifeSiteNews a publié la traduction inédite en anglais d'un discours peu connu de saint Jean-Paul II prenant la défense d'*Humanae vitae*. Ce discours de Jean-Paul II date du 5 juin 1987; il s'adressait aux participants à une rencontre d'études sur la procréation responsable. La traduction en français est de Jeanne Smits:



Chers frères et sœurs...
Votre engagement s'inscrit

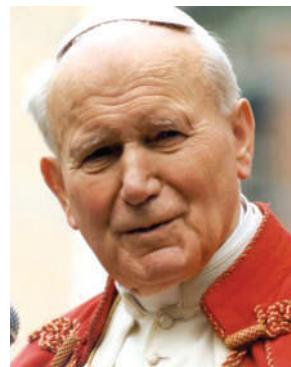
Bienheureux Paul VI

dans la mission de l'Église et y participe, en raison d'un souci pastoral qui est des plus urgent et important. Il s'agit d'assurer que les époux vivent leur mariage de manière sainte. Vous proposez de les aider dans leur voyage vers la sainteté, en vue de la pleine réalisation de leur vocation conjugale.

Il est bien connu que souvent — ainsi que l'a également relevé le concile Vatican II (cf. *Gaudium et spes*, 51,1) — l'une des principales inquiétudes auxquelles sont exposés les époux est constituée par la difficulté à réaliser dans leur vie conjugale la valeur éthique de la procréation responsable. Ce même concile fonde une juste solution à ce problème sur cette vérité: il ne peut y avoir de contradiction entre la loi divine concernant la transmission de la vie humaine et le véritable amour conjugal (cf. *Gaudium et spes*, 2). Parler d'un «conflit de valeurs ou de biens» et de la nécessité qui en découlerait de les «équilibrer», en choisissant l'un et en rejetant l'autre, n'est pas moralement correct et ne fait qu'engendrer la confusion dans la conscience des époux. La grâce du Christ donne aux époux la vraie capacité à accomplir la «vérité» entière de leur amour conjugal. Vous désirez témoigner concrètement de cette possibilité et ce faisant donner aux couples mariés une aide précieuse: celle de vivre dans la plénitude de leur communion conjugale. Nonobstant les difficultés que vous pouvez rencontrer, il est nécessaire de continuer avec un dévouement généreux.

Les difficultés que vous rencontrez sont de diverses natures. La première, et en un certain sens, la plus grave, est que même dans la communauté chrétienne, on a entendu des voix — et on continue de les entendre — qui remettent en question la véracité

de l'enseignement de l'Église. Cet enseignement a été vigoureusement affirmé par Vatican II, par l'encyclique *Humanae vitae*, par l'exhortation apostolique *Familiaris consortio*, et par la récente instruction *Donum vitæ*. À cet égard, une grave responsabilité se fait jour: ceux qui se placent en contradiction



Saint Jean-Paul II

ouverte par rapport à la loi de Dieu, authentiquement enseignée par l'Église, entraînent les époux sur un mauvais chemin. **Rien de ce qu'enseigne l'Église sur la contraception n'appartient à une matière susceptible de libre discussion de la part des théologiens. Enseigner le contraire revient à induire en erreur la conscience morale des époux.**

La deuxième difficulté est constituée par le fait que de nombreuses personnes pensent que l'enseignement chrétien, quoique vrai, serait cependant impossible à mettre en œuvre, au moins dans certaines circonstances. **Comme la tradition de l'Eglise l'a constamment enseigné, Dieu ne commande pas l'impossible, mais tout commandement comporte aussi un don de grâce qui aide la liberté humaine à l'accomplir.** Mais sont cependant nécessaires la prière constante, le recours fréquent aux sacrements et l'exercice de la chasteté conjugale. Vos efforts ne doivent donc pas se limiter au seul enseignement d'une méthode pour le contrôle de la fertilité humaine. Cette information devra s'insérer dans le contexte d'une proposition éducative complète, qui s'adresse aux personnes des époux, prises dans leur intégralité. Sans ce contexte anthropologique, votre proposition risquerait d'être mal comprise. De cela, vous êtes bien convaincus, puisque vous avez toujours placé à la base de vos formations une réflexion anthropologique et éthique correcte.

Aujourd'hui plus qu'hier, l'homme recommence à ressentir le besoin de vérité et de raison droite dans son expérience quotidienne. Soyez toujours prêts à dire, sans ambiguïté, la vérité sur le bien et le mal concernant l'homme et la famille. (...)

En éduquant à la procréation responsable, sachez encourager les époux à suivre les principes moraux inhérents à la loi naturelle et à une saine conscience chrétienne. Apprenez-leur à rechercher et à aimer la volonté de Dieu. Encouragez-les à respecter et à remplir la sublime vocation à l'amour sponsal et au don de la vie. ♦

Saint Jean-Paul II



Le Pape François sur la famille

Ce qui rend une famille sainte

Extraits de l'homélie du Pape François lors de la messe en conclusion du pèlerinage des familles du monde à Rome en l'Année de la Foi, le 27 octobre 2013:

Les lectures de ce dimanche nous invitent à méditer sur quelques caractéristiques fondamentales de la famille chrétienne.

1. La famille qui prie

Je voudrais vous demander, chères familles: priez-vous parfois en famille? Quelques-uns le font, oui, je le sais. Mais beaucoup me disent: mais, en famille, comment on fait? Parce que la prière semble être une affaire personnelle, et puis il n'y a jamais un moment favorable, tranquille, en famille... Oui, c'est vrai, mais c'est aussi une question d'humilité, de reconnaître que nous avons besoin de Dieu... Nous avons besoin de Dieu: tous, tous! Nous avons besoin de son aide, de sa force, de sa bénédiction, de sa miséricorde, de son pardon. Et il faut de la simplicité! Prier ensemble le «Notre Père», autour de la table, n'est pas quelque chose d'extraordinaire: c'est facile. Et prier le Rosaire ensemble, en famille, c'est très beau, ça donne beaucoup de force! Et aussi prier les uns pour les autres: l'époux pour l'épouse, l'épouse pour l'époux, tous les deux pour les enfants, les enfants

pour les parents, pour les grands-parents... Prier les uns pour les autres. C'est cela prier en famille, et cela renforce la famille: la prière!

2. La famille garde la foi

Ici aussi, nous pouvons nous demander: de quelle façon nous, en famille, nous gardons notre foi? La retenons-nous pour nous, dans notre famille, comme un bien privé, comme un compte en banque, ou savons-nous la partager par le témoignage, l'accueil, et l'ouverture aux autres? Tous nous savons que les familles, en particulier celles qui sont jeunes, sont souvent «pressées», très affairées; mais parfois pensez-vous que cette «course» peut aussi être la course de la foi? Les familles chrétiennes sont des familles missionnaires... Elles sont missionnaires aussi dans la vie de chaque jour, en faisant les choses de tous les jours, en mettant en tout le sel et le levain de la foi! Garder la foi en famille et mettre le sel et le levain de la foi dans les choses de tous les jours.

La famille qui vit la joie

Il me plairait de poser une question, aujourd'hui. Mais, que chacun la porte dans son cœur, chez soi, comme un devoir à faire. Et on répond seul. Comment va la joie, chez toi? Comment va la joie dans ta famille?

Chères familles, vous le savez bien: la vraie joie que l'on goûte en famille n'est pas quelque chose de superficiel, elle ne vient pas des choses, des circonstances favorables... La vraie joie vient d'une harmonie profonde entre les personnes, que tout le monde ressent en son cœur, et qui nous fait sentir la beauté d'être ensemble, de nous soutenir mutuellement sur le chemin de la vie. Mais à la base de ce sentiment de joie profonde, il y a la présence de Dieu, la présence de Dieu dans la famille, il y a son amour accueillant, miséricordieux, respectueux envers tout le monde. Et surtout, un amour patient: la patience est une vertu de Dieu et elle nous enseigne, en famille, à avoir cet amour patient, l'un envers l'autre. Avoir de la patience entre nous. Amour patient. Seul Dieu sait créer l'harmonie des différences. S'il manque l'amour de Dieu, la famille aussi perd son harmonie, les individualismes prévalent, et la joie s'éteint. En revanche, la famille qui vit la joie de la foi la communique spontanément, elle est sel de la terre et lumière du monde, elle est levain pour toute la société.

Chères familles, vivez toujours avec foi et simplicité, comme la sainte famille de Nazareth. La joie et la paix du Seigneur soit toujours avec vous! ♦

Éditorial (suite de la page 3)

l'application concrète des principes, des divergences de vue peuvent surgir, même entre catholiques droits et sincères», c'est-à-dire que les solutions offertes peuvent être variées, mais l'important est qu'elles appliquent ce que l'Église demande.

C'est pour cette raison que Louis Even, le fondateur du journal Vers Demain, décida de propager la doctrine du Crédit Social – un ensemble de principes et de propositions financières énoncés pour la première fois par l'ingénieur écossais Clifford Hugh Douglas, en 1918. Louis Even comprit immédiatement jusqu'à quel point cette solution appliquerait à merveille l'enseignement de l'Église sur la justice sociale — surtout le droit de tous à un minimum de biens matériels, par son fameux dividende à chaque citoyen, basé sur le double héritage des inventions des générations précédentes et des richesses naturelles, don gratuit de Dieu à tous.

Édition spéciale

On entend beaucoup parler aujourd'hui de revenu de base, de revenu garanti, mais malheureusement, on ne propose pas de solution pratique sur la manière de le financer, sinon que par la taxation des plus riches. Le Crédit Social, lui, propose une manière de financer ce revenu de base, ou dividende, qui ne nuirait à personne (voir page 33).

C'est pourquoi les directeurs de Vers Demain ont décidé de faire de ce numéro de mars-avril une édition spéciale et d'y inclure le texte entier d'une brochure de Louis Even, «Un système financier efficace au service des producteurs et des consommateurs», qui explique de façon concrète comment les propositions de Douglas pourraient être appliquées dans n'importe quel pays, dès aujourd'hui (voir pages 15 et suivantes), et que le Crédit Social est loin d'être une utopie, une théorie inapplicable, «trop belle pour être vraie», mais quelque chose de vraiment sérieux. (Cette brochure de 32 pages, imprimée sur papier newsprint, est aussi disponible de nos bureaux pour distribution gratuite.) Vos commentaires sur cette brochure publiée dans ce numéro sont les bienvenus !

Que ce soit le Crédit Social ou un autre système, il faut que les pauvres aient de quoi manger, il faut que l'abondance soit distribuée. Comme le dit M. Even, «si certaines personnes n'aiment pas le Crédit Social, qu'ont-elles à proposer pour distribuer l'abondance?» Notre devoir en tant que catholiques est de trouver une solution qui applique les enseignements de l'Égli-

se dans le domaine social. Comme il a été mentionné souvent dans Vers Demain, nous ne prétendons pas que le Crédit Social soit la seule et unique solution, mais pour qui l'étudie attentivement, elle appliquerait de façon très efficace les demandes des papes. Alors, bonne étude ! ♦

Alain Pilote
rédauteur

Prions pour nos défunts

M. Victor Aubry, cet apôtre infatigable de Vers Demain, de Ploumoguer, près de Brest, en Bretagne, s'est envolé au Ciel le 29 décembre 2017, à l'âge de 74 ans.

Alfred Calvez et son hôte inséparable M. Victor Aubry, ont été les plus grands champions de la distribution de circulaires de l'Œuvre des Pèlerins de saint Michel, en France. Cette excellente semence de circulaires de Vers Demain, propagée en tout temps et en tout lieu sur toute la France, pendant un grand nombre d'années, a porté beaucoup de fruits sur les plans spirituel et temporel.

Lors de ma formation de Pèlerin de saint Michel, par M. Marcel Lefebvre, Pèlerin canadien, venu en France en 1987, nous avions été accueillis chaleureusement par M. Victor et sa dame Louise, gîte et repas nous ont été fournis. Ils ont été aussi généreux pour tous les Pèlerins à plein temps canadiens qui sont venus en France, exercer leur apostolat pendant plusieurs années.

M. Victor, docteur en mécanique, nous a été d'une aide précieuse, pour réparer notre automobile défaillante. Il était un homme de grand cœur, fidèle, dévoué, tenace, convaincu, ardent, ferme dans ses décisions. Toujours prêt à nous venir en aide. Il était bien soutenu par son épouse Madame Louise.

Cet ami, M. Victor Aubry, vrai soldat du «CHRIST», du haut du ciel, nous sera d'un grand secours pour l'établissement du règne du «CHRIST ROI» sur toutes les nations, qui sera sûrement un règne de paix et de bonheur, où l'abondance sera distribuée à tous, sans exception, comme le préconise l'Œuvre des Pèlerins de saint Michel.

Christian Burgaud,
Pèlerin de saint Michel de France, à plein temps

Gilles Bussières, de Sherbrooke, décédé le 26 janvier 2018 à l'âge de 86 ans. Apôtre de Vers Demain depuis 1960, il était depuis plusieurs années notre responsable de Sherbrooke.

Return undeliverable U.S. addresses to:

MICHAEL
P.O. Box 38
Richford, VT 05476-0038
U.S.A.

(Nos abonnés des États-Unis qui veulent
nous contacter devraient utiliser l'adresse:
P.O. Box 86, South Deerfield, MA 01373)

**U.S. Postage Paid
Standard mailing
Permit No. 11
Richford, VT 05476
USA**

Retournez les copies non livrables au Canada à:

VERS DEMAIN
Maison Saint-Michel
1101, rue Principale
Rougemont, QC, J0L 1M0
Canada



Imprimé au Canada

Assurez-vous de renouveler votre abonnement avant la date d'échéance. (La première ligne indique l'année et le mois.)

